



# Déclaration de Performance Extra-Financière du groupe InVivo 2023/2024



# Sommaire

<b>1. Notre modèle organisationnel et de gouvernance</b>	<b>6</b>
1.1 Une gouvernance garante du maintien de notre modèle coopératif	8
1.2 Une démarche RSE intégrée à la stratégie	9
1.3 InVivo Group, Société à mission	10
<b>2. Notre modèle économique et sociétal</b>	<b>12</b>
2.1 Agriculture	14
2.2 Négoce international	15
2.3 Agroalimentaire	15
2.4 Retail	17
2.5 Pôle innovation	17
2.6 Le fonds de dotation InVivo Foundation	18
<b>3. Démarche RSE</b>	<b>20</b>
3.1 « Impulser un impact positif », une stratégie RSE solide et cohérente	22
3.2 Un engagement de longue date exposé par quelques exemples	23
3.3 Un prêt à critères RSE pour accompagner notre engagement	23
<b>4. Identification des enjeux RSE et feuille de route</b>	<b>24</b>
4.1 Identifier nos enjeux RSE pour mieux y répondre	26
4.2 Feuille de route	28
<b>5. Politiques et plans d'action</b>	<b>36</b>
5.1 Impulser un impact positif pour l'environnement	38
5.2 Générer un impact positif pour nos collaborateurs	55
5.3 Promouvoir un impact positif dans nos filières, notre écosystème, pour les agriculteurs et pour les consommateurs	65
5.4 Respecter nos valeurs et nos principes éthiques	76
<b>6. Annexes et notes méthodologiques</b>	<b>78</b>
6.1 Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU	80
6.2 Note méthodologique	83
6.3 Périmètre et spécificités méthodologiques des indicateurs	84
6.4 Synthèse des indicateurs de <i>reporting</i> extra-financier	94
6.5 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI)	97



# Déclaration de Performance Extra-Financière du groupe InVivo 2023/2024

## À propos de ce rapport

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière, portant sur l'exercice fiscal 2023/2024 clôturé au 30 juin 2024, répond aux obligations précisées dans les dispositions des articles R. 225-105, R. 225-105-1 et L. 225-102-1 du Code de commerce. Ce rapport vise à fournir aux parties prenantes du groupe InVivo une vision globale de sa stratégie et de ses engagements en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance.

Il a été élaboré avec la contribution de toutes les filiales du Groupe et porte sur l'ensemble du périmètre consolidé. Le périmètre de certains indicateurs peut cependant varier notamment en raison des acquisitions récentes. Une note méthodologique en page 83 précise les spécificités.

Dans le but de préparer les équipes à l'application future de la Directive européenne sur le *reporting* de durabilité (CSRD), le sommaire du rapport a évolué par rapport à l'exercice précédent. Il est à présent établi sur la base d'une partie introductive présentant le modèle d'affaires et la stratégie RSE, puis des chapitres détaillant les informations environnementales, sociales, sociétales et de conduite des affaires.

## Interview

# Thierry Blandinières, Directeur général du groupe InVivo

### Quels événements résumement le mieux l'année écoulée ?

L'exercice 2023/2024 a été marqué, comme l'exercice précédent, par la poursuite du développement du Groupe, avec de nouvelles acquisitions structurantes. Dans le malt, l'acquisition du groupe international UMG conduit Malteries Soufflet au rang de *leader* mondial. Chez Moulins Soufflet, l'acquisition de deux moulins, Champagné et Chambly, augmente à nouveau le potentiel de production de la meunerie. Ces investissements témoignent du cap que nous maintenons depuis plusieurs années : être un groupe agricole européen majeur afin de faire rayonner le savoir-faire agricole et agroalimentaire français dans le monde entier.

### Qu'est-ce qui motive votre engagement dans les transitions agricoles et alimentaires ?

Je suis convaincu que notre position globale renforce notre rôle moteur dans ces transitions, notamment par les travaux de nos filières blé et orge et de notre division *retail* TERACTION. Cette dernière a d'ailleurs adopté en décembre 2023 le statut de Société à mission, rejoignant le Groupe dans cet engagement à mettre son modèle économique au service de ces transitions. Dans cet esprit, chacune de nos filiales contribue à la mission du Groupe énoncée en 2020, notamment par la création et la promotion d'offres à impact positif. Nous concrétisons également, comme chaque année depuis 2016, le renouvellement de notre adhésion au Pacte Mondial des Nations-Unies (Global Compact) avec le niveau « Advanced », et notre contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

### Pouvez-vous nous en dire plus sur les évolutions de votre démarche RSE ?

Nous avons mis à profit l'exercice pour continuer à structurer notre feuille de route RSE « Impulser un impact positif » autour de ses trois axes : dans nos opérations, avec nos parties prenantes et *via* nos offres. Afin d'anticiper l'application future de la réglementation européenne CSRD<sup>(1)</sup>, nous avons entrepris un gros travail d'analyse de nos impacts, risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance selon une approche de double matérialité. Cette analyse détaillée nous permettra de retravailler finement notre démarche RSE et de créer de nouveaux indicateurs pour piloter la trentaine d'enjeux majeurs identifiés. À ce stade, elle nous a permis de conforter nos choix et nos priorités stratégiques.

### Comment se concrétise-t-elle sur le plan opérationnel ?

L'harmonisation de nos politiques sociales autour de six ambitions, et notamment la nouvelle politique Sécurité *All Safe Together*, sont des éléments fédérateurs pour toutes nos équipes. Nos processus d'intégration maîtrisés nous permettent de les déployer rapidement dans les activités nouvellement acquises et de consolider la culture du Groupe, malgré la diversité de nos métiers.

Dans chaque filiale et dans les fonctions transverses, les politiques Climat, Eau et Environnement ont continué à être déclinées à travers la maîtrise des risques et la recherche de solutions à impact positif. Ce rapport témoigne de la richesse des initiatives déployées.

### Et auprès de vos partenaires et fournisseurs ?

La politique groupe d'achats responsables à présent déployée va contribuer à valoriser les engagements de nos fournisseurs de manière homogène et à consolider le plan de vigilance du Groupe. Nous avons aussi poursuivi et renforcé notre accompagnement des agriculteurs qui s'engagent dans la transformation pour une agriculture plus durable et pourvoyeuse de solutions. L'enjeu est, pour nos partenaires agriculteurs et coopératives, d'assurer des services environnementaux bénéfiques à toute la société, tout en veillant à ne pas impacter les rendements ni le résultat économique.

(1) CSRD : *Corporate Sustainability Reporting Directive*, Directive européenne sur le rapport de durabilité.

### **L'innovation joue un grand rôle pour donner accès à des produits alimentaires plus vertueux...**

Oui! Nous répondons notamment à la demande croissante de nos clients industriels, qui sont à la recherche de fournisseurs partenaires pour accompagner le développement de leur performance environnementale en amont. Nos démarches Terra 360 pour Cordier et Semons du sens en grandes cultures illustrent cette implication. Notre concept d'Impact Positif lié à l'offre de nos métiers affine ses méthodes et le contrôle de sa robustesse autour de plans d'actions objectivés et suivis. Par exemple, nos filières « bas carbone » assurent leur ancrage et poursuivent leur extension afin de répondre à notre engagement de trajectoire carbone conforme à l'Accord de Paris.

### **Quelles sont vos perspectives en ce domaine ?**

En parallèle de ces initiatives, nous accompagnons le développement des capacités de production françaises en engrais décarbonés pour œuvrer à la décarbonation de l'amont agricole. Il faut avoir à l'esprit que la production et l'épandage des engrais azotés expliquent une grande part des émissions de gaz à effet de serre des grandes cultures<sup>(2)</sup>. Pour pallier le manque d'offres dans ce domaine, InVivo a rejoint le consortium Fertighy, qui ambitionne de produire à grande échelle des engrais abordables et à faible teneur en carbone pour les agriculteurs européens. Ce projet est soutenu par les ministères de l'Agriculture et de l'Industrie et devrait voir le jour dans la Somme en 2030.

Ces travaux fédérateurs marquent notre volonté d'agir avec l'ensemble de nos parties prenantes et s'assurer ainsi notre rôle de *leader* dans nos secteurs. Parce que c'est ensemble, que l'on remporte les plus grandes victoires !



**Thierry Blandinières**  
Directeur général du groupe InVivo

(2) Les grandes cultures représentent 27% des émissions du secteur agricole français, lui-même responsable de 18% des émissions de GES de la France en 2021. Source Rapport du Haut Conseil pour le climat 2024.

# InVivo en bref

Chiffres clés au 30 juin 2024

**11,7 Mds€**  
de chiffre  
d'affaires

**14 959**  
collaborateurs

**167**  
coopératives  
sociétaires

**40**  
pays  
d'implantation

## InVivo à travers le monde

### Europe

- Allemagne
- Belgique
- Bulgarie
- Espagne
- France
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- République tchèque
- Roumanie
- Royaume-Uni
- Serbie
- Slovaquie
- Ukraine

### Amérique

- Argentine
- Brésil
- Canada
- États-Unis

### Asie

- Chine
- Corée du Sud
- Inde
- Japon
- Kazakhstan
- Russie
- Singapour

### Océanie

- Australie
- Nouvelle-Zélande

### Afrique

- Afrique du Sud
- Algérie
- Côte d'Ivoire
- Éthiopie
- Kenya

## 4 verticales métiers

### 1. Agriculture

Bioline by InVivo , Soufflet Agriculture, Soufflet Vigne

### 2. Négoce international de grains

Soufflet Négoce by InVivo

### 3. Agroalimentaire (malterie, pôle blé, vin)

Malteries Soufflet, Episens by InVivo, Cordier by InVivo

### 4. Retail

TERACT

## 5 objectifs stratégiques

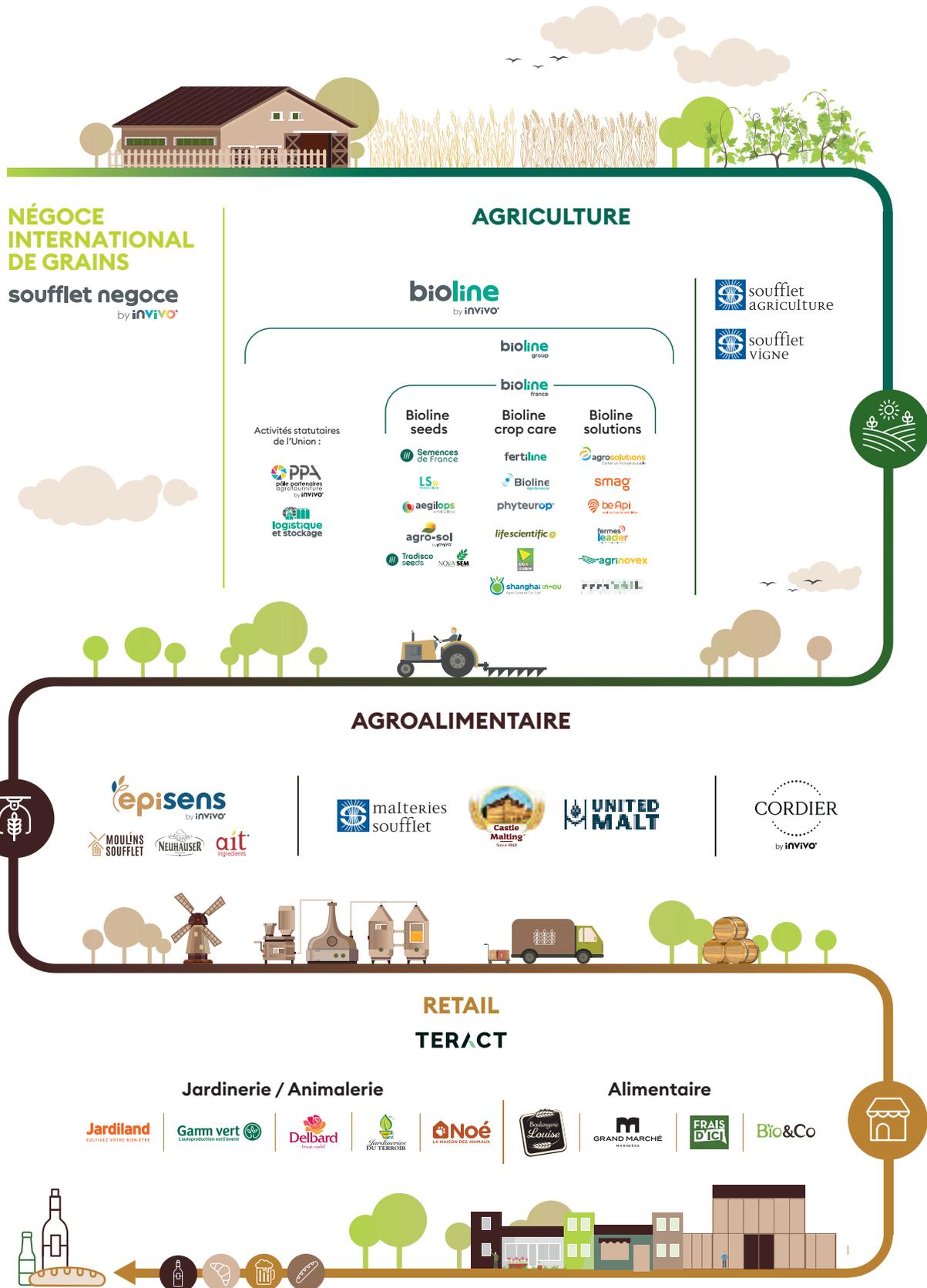
1. Tendre vers le zéro résidu de pesticide
2. Contribuer à la neutralité carbone
3. Préserver et régénérer les sols
4. Restaurer et valoriser la biodiversité
5. Diversifier les revenus des agriculteurs

**1 fabrique  
de l'innovation :**  
InVivo Digital factory

**2 plateformes  
de vente de biens  
et services agricoles :**  
aladin.farm  
Farmi



# Nos métiers et les filiales



# 1. Notre modèle organisationnel et de gouvernance

1.1	Une gouvernance garante du maintien de notre modèle coopératif . . . . .	.8
1.2	Une démarche RSE intégrée à la stratégie . . . . .	.9
1.3	InVivo Group, Société à mission. . . . .	10



# 1.1 Une gouvernance garante du maintien de notre modèle coopératif

Union nationale de coopératives agricoles, le groupe InVivo apporte des solutions innovantes et responsables à ses 167 coopératives sociétaires et à leurs exploitants pour soutenir la transition environnementale et économique de l'agriculture et de l'alimentation.

Le Conseil d'administration de l'Union InVivo est présidé par Jérôme Calleau, agriculteur et Président de la coopérative agricole Cavac. Le Conseil comprend 22 associés coopérateurs, 1 associé non coopérateur, 5 représentants des salariés élus ainsi qu'une personnalité qualifiée, Daniel Chéron, Président du Haut Conseil à la Coopération Agricole (HCCA).

L'agriculture et l'alimentation sont au cœur des **17 Objectifs de Développement Durable** de l'ONU dont InVivo contribue au quotidien à la réalisation effective.



InVivo renouvelle son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact) depuis 2016.



**NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL**

Dans une démarche d'exemplarité vis-à-vis de ses fournisseurs, une part majoritaire des métiers d'InVivo ont réalisé leur évaluation EcoVadis. Ils peuvent faire état des scores suivants :

Filiale	Médaille	Score	Percentile
Malteries Soufflet	OR	77/100	98
Moulins Soufflet	OR	72/100	93
Neuhauser	Entreprise engagée	49/100	43
Soufflet Biotechnologies (AIT Ingrédients)	OR	72/100	93
AIT Ingrédients	ARGENT	63/100	82
Soufflet Agriculture	Entreprise engagée	49/100	41
Soufflet Négoce	ARGENT	60/100	79
Phyteurop	BRONZE	58/100	72
CORDIER	ARGENT	70/100	92

InVivo est une union nationale de coopératives agricoles, fondée sur le respect des valeurs et des principes coopératifs tels que définis par l'Alliance Coopérative Internationale (ACI).



**Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs à travers une entreprise détenue collectivement et contrôlée démocratiquement.**

L'Union InVivo est membre de La Coopération Agricole.



**LA COOPÉRATION AGRICOLE**  
Construisons en commun l'avenir de chacun

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des coopératives agricoles, agroalimentaires, agro-industrielles et forestières françaises. Elle rassemble également des fédérations nationales métiers et des fédérations régionales. Porte-voix politique et force de proposition auprès des pouvoirs publics français et européens, des médias et de la société civile, La Coopération Agricole a pour mission de promouvoir le modèle coopératif en valorisant son action économique.

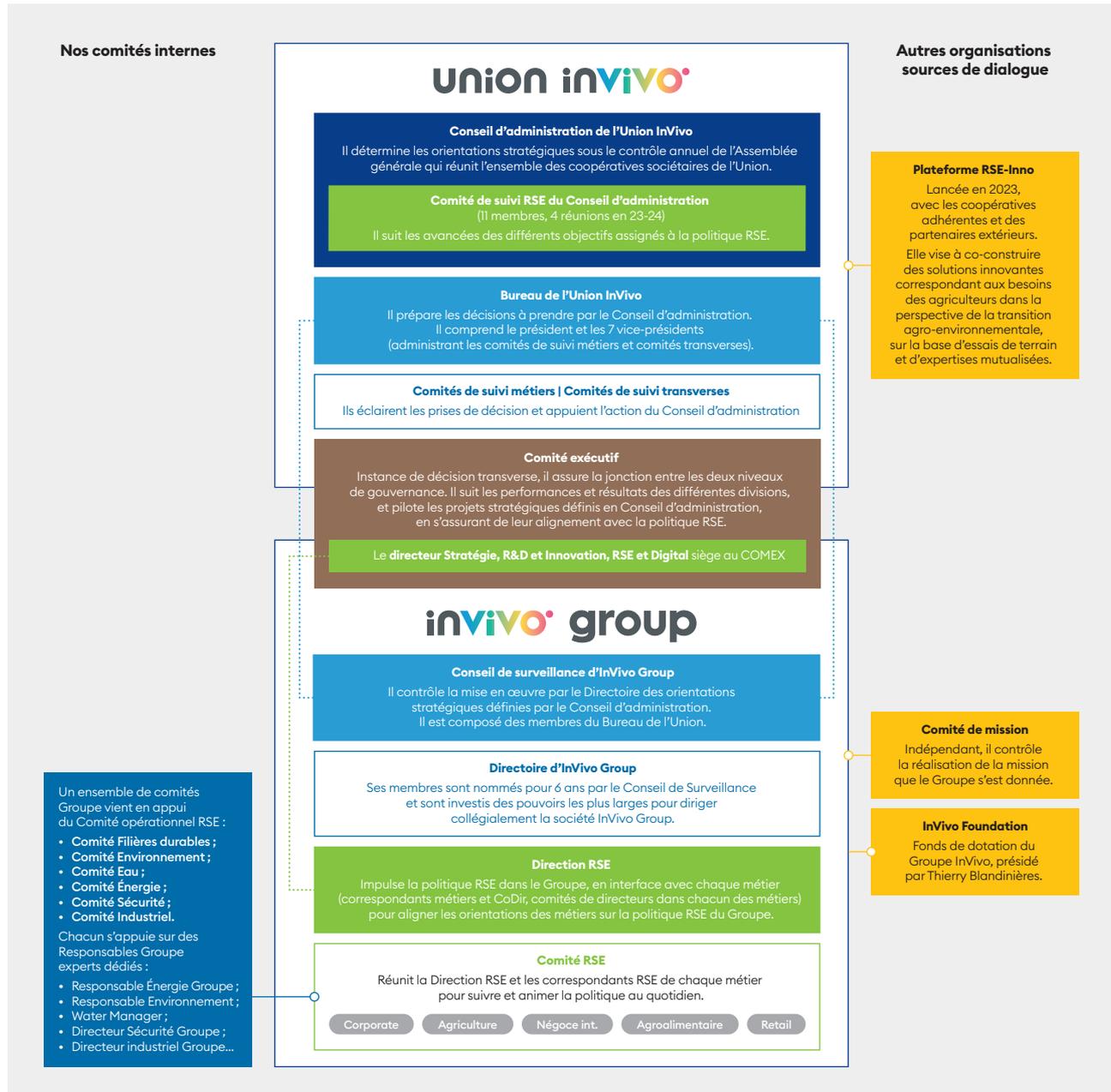
Pour plus de précision sur la structure coopérative du Groupe, se reporter à notre site Internet : <https://www.invivo-group.com/fr>.

## 1.2 Une démarche RSE intégrée à la stratégie

La politique RSE du Groupe est pleinement intégrée à sa gouvernance et à sa stratégie et dotée d'une gouvernance au plus haut niveau de l'organisation. Ces instances permettent d'assurer l'alignement entre les décisions stratégiques, la coordination, la supervision

ainsi que le pilotage et l'animation de la démarche au plus près et dans le quotidien des équipes métiers.

Cette organisation interne est complétée d'une instance indépendante qui vient enrichir les réflexions, le Comité de mission (voir page suivante).



Parallèlement, les projets menés en commun avec les coopératives de l'Union nous procurent de nombreuses opportunités d'enrichir nos réflexions avec nos parties prenantes. À titre d'exemple, en 2023, le lancement de

la Plateforme RSE-Inno vise à identifier et faire monter en puissance les solutions de durabilité existantes en agriculture, et à innover sur les enjeux moins matures en collaboration avec nos parties prenantes coopératives.

## 1.3 InVivo Group, Société à mission

L'agriculture est au cœur des grands enjeux mondiaux contemporains : nourrir les hommes, créer des emplois, préserver les ressources naturelles, opérer la transition énergétique ou aménager les territoires. Parce que relever ces défis grâce à des solutions innovantes et durables, au bénéfice des coopératives, des agriculteurs et des consommateurs, constituait déjà la véritable

« raison d'être » d'InVivo, la qualité de Société à mission prévue par la Loi PACTE s'inscrivait comme le prolongement naturel de son statut coopératif.

InVivo est devenu Société à mission en octobre 2020 et s'est ainsi publiquement engagé à mettre son modèle économique au service de la transition agricole et alimentaire.

### 1.3.1 Une raison d'être qui nous oblige

La raison d'être d'InVivo, co-construite avec l'ensemble de ses parties prenantes, est de favoriser la transition agricole et alimentaire vers un agrosystème résilient, en déployant des solutions et des produits innovants et

responsables, en ligne avec les principes de l'agriculture régénératrice, au bénéfice des agriculteurs et des consommateurs.

### 1.3.2 Notre mission, portée par 7 objectifs statutaires

Éclairé par sa raison d'être, InVivo a défini sa mission portée par 7 objectifs statutaires. Leur réalisation est pilotée au travers de plans d'action, associés à des objectifs et à des indicateurs de suivi et de contrôle.

Missions	Engagement
 <p><b>1. Impulser</b> Renforcer l'adhésion de ses membres et leur capacité à transformer durablement l'agriculture et assurer la qualité et la sécurité alimentaire, en France et dans le monde</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser nos parties prenantes à la transition agricole et alimentaire</li> <li>Former nos parties prenantes à la transition agricole et alimentaire</li> </ul>
 <p><b>2. Converger</b> Intégrer sa raison d'être à sa stratégie globale ainsi qu'à celle de ses marques, tout en l'adaptant aux entités qui composent son Groupe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les parties prenantes internes et externes sur le dispositif de mission en communiquant auprès de ces cibles</li> </ul>
 <p><b>3. Innover</b> Développer en continu, par et avec la recherche et le digital, ses savoirs et ses capacités d'innovation pour préparer les solutions d'avenir, à impact positif, et contribuer à relever les grands défis environnementaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investir dans la R&amp;D pour créer des offres à impact positif</li> <li>Tester les projets sélectionnés dans nos réseaux (Programme InVivo Quest<sup>(1)</sup>)</li> <li>Déployer des innovations pilotes répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux</li> </ul>
 <p><b>4. Combiner</b> Co-construire avec ses partenaires, des produits et services éco-conçus et/ou sourcés responsablement et des circuits de distribution responsables, créateurs de valeur économique, environnementale et sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer et promouvoir des offres à impact positif</li> </ul>

(1) <https://www.invivo-group.com/fr/innovation-digital/laboratoires-dinnovation>.

## Missions



### 5. Régénérer

Explorer et structurer avec les acteurs des filières agricoles des projets innovants et responsables porteurs de croissance durable, en ligne avec les principes de l'agriculture régénératrice



### 6. Engager

Développer en continu, les compétences de ses collaborateurs, leur capacité de prise d'initiative et le niveau du dialogue social, dans l'affirmation de ses valeurs coopératives.



### 7. Inciter

Appliquer le Code de conduite d'InVivo à l'égard de ses parties prenantes stratégiques, dans le respect des droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE, y compris à l'égard de ses fournisseurs et clients, et de protéger les données personnelles.

## Engagement

- Promouvoir une agriculture durable
- Former les collaborateurs
- Impliquer les collaborateurs dans les grandes décisions/projets du Groupe
- Déployer le Code de conduite dans toutes nos organisations
- Déployer la charte achats responsables
- Sensibiliser au Code de conduite

## 1.3.3 Les travaux du Comité de mission

Après un exercice 2021/2022 marqué par le rapprochement avec le Groupe Soufflet, le Comité de mission a concentré ses travaux 2023/2024 sur l'évolution des indicateurs et leur adaptation aux activités du périmètre soufflet, au caractère plus industriel et plus international.

À ce titre, les objectifs et indicateurs définis lors du précédent exercice ont été analysés et révisés, avec une attention particulière portée sur leur quantification et leur mesurabilité, dans une vision très opérationnelle.

## Les membres du Comité de mission

**Le Comité de mission d'InVivo est composé de deux personnalités du monde de l'entreprise et de cinq collaborateurs du Groupe :**

### Personnalités qualifiées

- **Sébastien Abis**, Directeur du Club DEMETER, chercheur associé à l'IRIS (Institut de relations internationales et stratégiques). Il développe une expertise sur la géopolitique de l'agriculture, des ruralités, de la pêche et de l'alimentation dans le monde.
- **Sébastien Coquard**, viticulteur depuis l'âge de 20 ans et à la tête de deux exploitations viticoles. Depuis 2017, il est Président de la cave coopérative AGAMY.

### Collaborateurs

- **Constance de Gourcuff**, Directrice communication interne et digitale, et de la marque employeur – InVivo Group. Elle est **présidente du Comité de mission**.
- **Ludivine Allardon**, Directrice des Opérations d'Agro-solutions – Bioline by InVivo.
- **Élodie Colin-Petit**, Directrice du développement commercial – Malteries Soufflet.
- **Mathieu Gaubert**, Directeur Offre Jardin Végétal Art de vivre – TERACTION.
- **Benoît Rousseaux**, Responsable innovation – InVivo Group.

Pour prendre connaissance du rapport de mission :

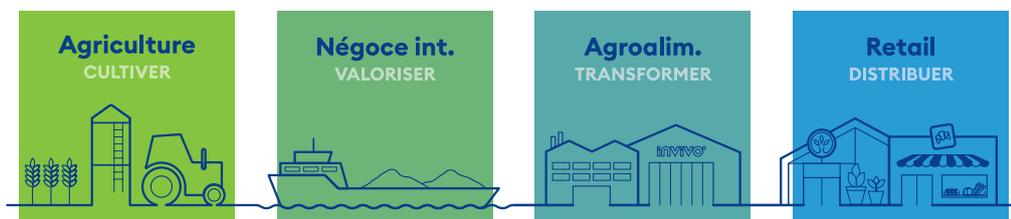
[https://www.InVivo-group.com/sites/default/files/documents/2024-04/RA\\_COMITE\\_DE\\_MISSION\\_21-MARS-2024\\_BD.pdf](https://www.InVivo-group.com/sites/default/files/documents/2024-04/RA_COMITE_DE_MISSION_21-MARS-2024_BD.pdf)

# 2. Notre modèle économique et sociétal

2.1	Agriculture . . . . .	14
2.2	Négoce international . . . . .	15
2.3	Agroalimentaire . . . . .	15
2.4	Retail . . . . .	17
2.5	Pôle innovation . . . . .	17
2.6	Le fonds de dotation InVivo Foundation . . . . .	18



## InVivo déploie ses activités du champ à l'assiette, de l'agriculteur au consommateur, autour de quatre verticales métiers :



← DU CHAMP À L'ASSIETTE →

Pour en savoir plus sur nos métiers : <https://www.invivo-group.com/fr>

## 2.1 Agriculture

Services, solutions, produits et expertises au bénéfice des agriculteurs et des coopératives.

**3,6 Md€**  
de chiffre  
d'affaires

**3 424**  
collaborateurs

**11**  
pays  
d'implantation

### 2.1.1 Bioline

Bioline by InVivo est présent en France et à l'international sur l'ensemble de la chaîne de valeur agricole à travers 3 pôles d'activité spécialisés :

- Bioline Seeds : autour des métiers de la semence ;
- Bioline Crop Care : expert de produits de nutrition et santé des plantes ;
- Bioline Solutions : de l'agrodigital, à l'expertise conseil agricole en passant par l'agriculture de précision.

Dans le cadre de sa mission coopérative, Bioline pilote 2 entités clés :

- le Pôle Partenaires Agrofourniture (PPA), qui référence à la fois des semences hybrides et des produits destinés à protéger les plantes. Avec plus de 100 coopératives adhérentes et 6 unions régionales, il permet de mutualiser et négocier les conditions d'achat de produits compétitifs, adaptés aux besoins techniques et environnementaux des adhérents agriculteurs ;
- InVivo Logistique et Stockage, l'entité dédiée au travail du grain et à la manutention portuaire des céréales du Groupe, avec près de 5 millions de tonnes qui transitent chaque année par ses 13 silos en France.

### 2.1.2 Soufflet Agriculture

Premier collecteur de céréales en Europe, Soufflet Agriculture est également spécialisé en agrofournitures et expertise agronomique. Trois métiers complémentaires qui permettent de proposer aux agriculteurs, filières et industries agroalimentaires des produits et services compétitifs, bas-carbone, innovants et en phase avec leurs besoins.

### 2.1.3 Soufflet Vigne

Avec 30 magasins implantés dans les principaux vignobles français, Soufflet Vigne commercialise des produits pour la vigne et le vin, de la plantation à l'entretien des vignobles en passant par l'élevage et le conditionnement du vin.

## 2.2 Négoce international

### 2.2.1 Soufflet Négoce, acteur européen majeur du commerce de grains

**3,3 Md€**  
de chiffre  
d'affaires

**149**  
collaborateurs

**6**  
pays  
d'implantation

Soufflet Négoce by InVivo commercialise du blé, de l'orge, du maïs et des oléoprotéagineux d'origines française et européenne, à destination de l'Europe, du Maghreb, du Moyen-Orient et de l'Afrique de l'Ouest où se trouvent ses principaux clients.

L'entité s'organise autour de 2 pôles : le pôle Blés et le pôle Autres produits. Elle possède également 2 filiales, InVivo Trading Asia et Prolac ainsi que 5 bureaux commerciaux et 2 silos portuaires qui permettent de travailler la qualité

des céréales en France et d'optimiser la logistique achat/vente.

En 2023, Soufflet Négoce by InVivo a créé la filiale Grafite, dans le cadre du programme d'intrapreneuriat du Groupe. Grafite valorise les pratiques de réduction des émissions et de séquestration de carbone dans le sol, mises en œuvre par les agriculteurs, tout en répondant aux besoins croissants et spécifiques des industriels.



## 2.3 Agroalimentaire

### 2.3.1 Episens – une filière blé créatrice de valeur

**1 Md€**  
de chiffre  
d'affaires

**2 441**  
collaborateurs

**11**  
pays  
d'implantation

Au sein du groupe InVivo, Episens est depuis janvier 2023 le pôle dédié à la filière blé. Présent en France et à l'international, il opère sur l'ensemble de la chaîne de transformation en s'appuyant sur 3 métiers complémentaires : la meunerie, les

ingrédients et la boulangerie industrielle. En 2024, Episens a lancé GOURMANCÉ, une marque premium destinée aux professionnels de la boulangerie et de la restauration.

## La meunerie

Moulins Soufflet fait partie des principaux meuniers français, avec 8 moulins en France, un moulin en Belgique et une capacité de production annuelle globale de plus de 900 000 tonnes de farine.

## Les ingrédients

Ce métier est porté par 2 entités, AIT Ingrédients et Soufflet Biotechnologies, dont la raison d'être est d'améliorer l'alimentation en formulant des solutions innovantes et responsables pour la meunerie, la boulangerie artisanale et industrielle.

## La boulangerie, viennoiserie, pâtisserie (BVP)

Depuis 1906, Neuhauser contribue à faire rayonner le savoir-faire boulanger français dans le monde en proposant des produits authentiques et qualitatifs à des clients de la restauration commerciale et de la grande distribution. Issues de filières agricoles durables, ses gammes de pains, viennoiseries, beignets, brioches et aides culinaires sont fabriquées dans 11 sites en France, hormis les pastéis de nata qui sont produits dans ses ateliers portugais.

## 2.3.2 Malteries Soufflet – acteur incontournable de l'industrie du malt dans le monde

**2,2 Md€**  
de chiffre  
d'affaires

**2 353**  
collaborateurs

**20**  
pays  
d'implantation

Malteries Soufflet incl. UMG.

Acteur incontournable de l'industrie du malt dans le monde, Malteries Soufflet est présent sur l'ensemble de la filière : de la semence à la bière, en passant par la sélection de variétés nouvelles jusqu'au choix des meilleures qualités d'orge.

Malteries Soufflet opère dans 29 malteries en Europe, Amérique latine, Asie et Afrique pour une capacité annuelle de production de malt de 2,4 Mt, ce qui équivaut à 11 % du marché mondial. Le 15 novembre 2023, Malteries Soufflet a finalisé l'acquisition de United Malt Group Limited (UMG). Acteur majeur du malt, UMG dispose d'une capacité d'environ 1,3 Mt par an et de 12 usines de transformation implantées au Canada, aux États-Unis, en Australie et au Royaume-Uni.

## 2.3.3 Cordier by InVivo – promouvoir les vins français en France et à l'international

**227 M€**  
de chiffre  
d'affaires

**455**  
collaborateurs

**9**  
pays  
d'implantation

Créée en 2015, la branche vin du groupe InVivo est aujourd'hui le n° 3 français du secteur. Sa mission est de contribuer au succès des vins et spiritueux français à travers le monde tout en valorisant une viticulture durable et responsable.

Cordier est présent sur toute la filière vin, de l'élaboration à la consommation en passant par la distribution internationale, avec ses 2 pôles Sudvin SAS et Cordier SAS.

## 2.4 Retail

**1,3 Md€**  
de chiffre  
d'affaires

**5 398**  
collaborateurs

**4**  
pays  
d'implantation

**9**  
enseignes

**1 682**  
points  
de vente

Acteur majeur de la distribution responsable et durable, TERACTION a à cœur de répondre à ces enjeux tout en valorisant le travail des filières de production engagées dans la transition agricole à travers ses 2 métiers : la jardinerie/animalerie et l'alimentaire.

### Jardinerie/animalerie

Spécialiste du végétal et de l'animalerie, Avec 1 545 magasins répartis sur l'ensemble du territoire, et 19 hors France, TERACTION rend accessibles à tous

les bienfaits de la nature et du jardinage grâce à ses enseignes Jardiland, Gamm vert, Delbard et Jardinerie du Terroir.

### Distribution alimentaire

Le second métier du réseau TERACTION est celui de la distribution alimentaire qui est représenté par plusieurs enseignes (Boulangerie Louise, Grand Marché La Marnière, Frais d'Ici, Bio&Co) ayant en commun des engagements de qualité, de durabilité et de traçabilité.

## 2.5 Pôle innovation

Depuis 2018, le Groupe InVivo développe ses propres produits digitaux, au service de la **promotion d'une agriculture régénérative et durable au sein de ses filières**. Parmi ceux-ci :

- **Enseigne.com**, plateforme omnicanale multi-enseignes utilisée par Jardiland et Gamm vert ;
- **Farmi**, connecte 17 000 agriculteurs en France et 5 000 en Europe, avec des outils digitaux pour faciliter la gestion des exploitations ;
- **Maïté (Malt Artificial Intelligence)**, l'IA qui optimise la performance des malteries. Elle prend en compte des paramètres environnementaux, économiques, agronomiques, pour accompagner la transition vers une production de malt plus durable ;
- **Aladin.farm**, plateforme agricole d'achat de biens et services, un nouveau modèle d'approvisionnement entièrement digital et omnicanal. Elle permet à 52 000 agriculteurs et 10 000 techniciens de commander ce dont ils ont besoin pour en disposer le plus rapidement possible ;
- **Be Api** est un réseau de coopératives qui développe des solutions innovantes d'agriculture de précision, intégrées et clé en main, avec une expertise de plus de 10 ans dans le zonage, la cartographie, le conseil et la modulation intra-parcellaire ;
- Deux programmes d'expérimentations et de démonstrateurs : le réseau de **Fermes LEADER, composé de 30 coopératives ainsi que leurs agriculteurs adhérents**, permet de déployer les solutions digitales auprès des agriculteurs, et **Openfield**, événement bi-annuel permettant de présenter sur près de 20 hectares les dernières avancées agronomiques ;
- **InVivo Quest**, ce programme intervient notamment sur les deux volets suivants :
  - l'open innovation,
  - l'intrapreneuriat ;
- Le **CRIS, Centre de Recherche et d'Innovation Scientifique** d'InVivo, qui a vocation à développer des innovations avec et pour les métiers, notamment pour mieux valoriser les produits et co-produits disponibles dans les filières du groupe (agriculture, agro-alimentaire).

## 2.6 Le fonds de dotation InVivo Foundation

Fonds de dotation citoyen et prospectif, il est chargé d'explorer des solutions d'intérêt général pour développer une agriculture et une alimentation respectueuse du vivant.

Il a accompagné une vingtaine de projets, associations ou programmes de « recherche-action » depuis sa création en 2016, par du financement ou du mécénat de compétences.

Il soutient ces projets selon 3 axes :

- aider les agriculteurs à mieux vivre de leur métier ;
- porter de nouvelles solutions d'alimentation durable ;
- prendre soin des ressources naturelles ;

InVivo Foundation s'appuie sur un Conseil d'administration composé de huit personnes, dont deux membres du Conseil d'administration d'InVivo, deux membres de la Direction générale du groupe, trois salariés et une personnalité qualifiée. Il est présidé par Philippe Mangin, ancien Président de l'Union InVivo.



# 3. Démarche RSE

3.1	« Impulser un impact positif », une stratégie RSE solide et cohérente . . . . .	22
3.2	Un engagement de longue date exposé par quelques exemples . . . . .	23
3.3	Un prêt à critères RSE pour accompagner notre engagement . . . . .	23





## 3.1 « Impulser un impact positif », une stratégie RSE solide et cohérente

Les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire doivent relever des défis majeurs et durables, impactant leur chaîne de valeur et impliquant tous leurs acteurs et parties prenantes. Gros émetteurs de gaz à effet de serre, ces secteurs sont étroitement liés aux terroirs dont les matières premières sont issues, mais également à la biodiversité et à la qualité de leurs sols.

Ils doivent aussi répondre aux préoccupations des consommateurs, toujours plus informés et engagés. Les attentes envers la filière agroalimentaire continuent d'être fortes, que ce soit en matière de disponibilité, d'accessibilité, de qualité et d'impact, tant social qu'environnemental.

Il revient donc aux grands acteurs tels qu'InVivo de relever ces défis et de poursuivre le développement de solutions innovantes pour les secteurs agricoles et agroalimentaires, au bénéfice de tous.

Telle est l'ambition du Groupe, qu'il concrétise par une politique RSE et une feuille de route détaillée à l'horizon 2030, engageant toutes ses activités et les acteurs de son écosystème autour d'un mot d'ordre : **Impulser un impact positif**.

Cette feuille de route s'organise autour de 3 grands axes et 6 engagements, qui nous guident pour impulser cet impact positif :

- Au sein de nos opérations :

- réduire nos émissions de gaz à effet de serre au moyen d'un Plan climat en vue de respecter l'Accord de Paris,
- déployer un Plan Ressource sur l'eau, les déchets, la biodiversité et valoriser les co-produits et l'éco-conception ;
- Par nos offres :
  - innover pour développer des produits et des services à impact positif, respectueux des hommes et femmes et de l'environnement et les rendre accessibles au plus grand nombre,
  - développer des filières responsables, durables, productives et compétitives, qui contribuent à améliorer les revenus et la qualité de vie des agriculteurs ;
- Pour et par nos parties-prenantes :
  - faire de nos collaborateurs les premiers ambassadeurs de nos transformations, veiller à leur assurer de bonnes conditions de travail, le tout en sécurité,
  - faire du dialogue avec nos parties prenantes un levier de développement responsable, avec nos fournisseurs et prestataires, notre écosystème, s'impliquer en France et à l'international pour la reconnaissance et la valorisation de nos partenaires agriculteurs.



## 3.2 Un engagement de longue date exposé par quelques exemples

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Adhésion au Global Compact			X								
InVivo devient membre de l'Association Pour une Agriculture Du Vivant					X						
InVivo rejoint la coalition OP2B							X				
InVivo intègre EpE				X							
InVivo rejoint orée		X									
Vers la Société à mission					Livre Blanc	Consulta- tion des parties prenantes sur la stra- tégie et la raison d'être	Adoption dans les statuts Groupe		Premier rapport de mission du Groupe	Adoption dans les statuts de TERACT	
Analyse de matérialité							11 961 réponses				Double matérialité
Création de la Direction RSE	X										
Formalisation de la stratégie RSE		X						Mise à jour			
Création du Comité RSE au sein du CA				X							
Création d'InVivo Foundation			X								
Laboratoires d'innovation	CRIS (fondé en 2008)		Plateforme ACI	Challenge annuel InVivo Quest			Fermes LEADER	TERRA 360°		Openfield	
Trajectoire carbone			BEGES Scope 1 et 2 (Soufflet)			Premier bilan carbone Scope 3			Validation de la trajectoire Malterie SBTi	Validation de la trajectoire Groupe par SBTi	
Code de conduite					Formali- sation						Refonte
Politique Santé Sécurité							X		Mise à jour		
Lancement de la démarche filières durables Semons du sens							X				
Politique Achats Responsables et sa charte fournisseurs										X	

## 3.3 Un prêt à critères RSE pour accompagner notre engagement

Dans sa stratégie 2030, le Groupe a réaffirmé le rôle de la RSE comme pilier central de la croissance durable de tous ses métiers, et comme moteur d'innovation pour concevoir, dans la durée, des offres ayant un impact positif sur l'environnement, sur la société et sur l'économie, dans chacun de ses secteurs.

Cette démarche a été reprise dans le cadre du prêt bancaire souscrit pour le rachat du groupe Soufflet sous la forme d'un « *Sustainability Linked Loan* », dont une proportion du taux d'intérêt est conditionné à l'atteinte de 3 objectifs :

- la baisse des émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2);

- la réduction de moitié du taux des accidents du travail ;
- et l'augmentation du chiffre d'affaires réalisé avec des Offres à Impact Positif (OIP).

Loin de constituer une contrainte, ce triple engagement constitue un facteur accélérateur de l'appropriation et de la mobilisation de tous nos collaborateurs pour la mise en œuvre de notre politique RSE.

Depuis l'exercice 2023/2024, les personnels éligibles à une part de rémunération variable voient 10 % de celle-ci indexée sur les trois indicateurs du SLL, et d'autres objectifs RSE opérationnels librement fixés en échanges avec le responsable RSE métier.

# 4. Identification des enjeux RSE et feuille de route

4.1	Identifier nos enjeux RSE pour mieux y répondre . . . . .	26
4.2	Feuille de route. . . . .	28



## 4.1 Identifier nos enjeux RSE pour mieux y répondre

L'analyse de matérialité conduite en 2019 par le Groupe a fait apparaître 12 enjeux principaux pour InVivo à l'égard de ses parties prenantes. Ces enjeux ont ensuite fait l'objet d'une analyse des risques, ceux-ci représentant autant de zones d'opportunités pour les activités d'InVivo, et de priorités prises ou à prendre en compte dans sa politique RSE. Suite à l'acquisition du Groupe Soufflet, cette évaluation de la matérialité a été enrichie par les enjeux spécifiques au périmètre Soufflet, également définis par une analyse de matérialité menée en 2020 avec l'aide du Cabinet Deloitte.

Cette analyse de matérialité avait impliqué :

- des parties prenantes internes (responsables Qualité Sécurité Environnement et responsables métiers), qui ont procédé à une analyse des risques ;
- un large éventail de parties prenantes externes (agences de notation, bureaux d'études, universités, écoles, organismes de formation, banques et assurances, clients, fournisseurs, ONG et associations, partenaires, syndicats et interprofessions) ;
- des collaborateurs.

Ils ont été invités à désigner les enjeux prioritaires du groupe et à indiquer leur perception de la performance du groupe pour chacun d'eux. Des entretiens individuels ont enrichi les travaux.

Lors de l'achat de Soufflet par InVivo, la comparaison des analyses de matérialité n'ayant fait apparaître aucune différence significative, la nouvelle politique RSE groupe et la DPEF conjointe de 2022/2023 ont pu s'appuyer sur cette analyse de matérialité.

En 2023/2024, InVivo a conduit un important travail d'analyse de ses enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en préparation de l'application de la

Directive européenne 2022/2464 Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), à laquelle il sera soumis pour l'exercice 2025/2026.

Cet exercice est en cours à la date de publication de la DPEF 2023/2024. Il est mené selon le principe de double matérialité, qui consiste à identifier les enjeux les plus importants ou pertinents, dits « matériels », en lien avec son activité, selon deux angles :

- d'une part, les impacts positifs ou négatifs qu'elle provoque ou peut provoquer sur la société (matérialité d'impact) ;
- d'autre part, les risques ou opportunités liés aux enjeux ESG qu'elle subit (matérialité financière).

Cette analyse est conduite selon les standards européens de reporting de durabilité (ESRS) édictés par la Commission européenne en 2023. Elle vise deux objectifs :

- elle détermine le contenu du futur rapport de durabilité du Groupe, puisque celui-ci ne devra fournir de l'information que sur les enjeux identifiés comme matériels ;
- au-delà de cet enjeu de conformité, cette analyse détaillée permet au Groupe de mieux appréhender les enjeux RSE émergents ou de long terme, d'ajuster sa stratégie, et de nourrir sa cartographie des risques du Groupe, afin de mieux les anticiper et les gérer.

Pour l'exercice 2023/2024, le tableau de la Section 4.2 Feuille de route montre l'articulation entre les enjeux ESG prioritaires du Groupe, les impacts, risques et opportunités principaux, leur prise en compte sous forme de politiques, de plans d'action et d'indicateurs. Il sera enrichi des travaux en cours d'analyse de double matérialité.



## 4.2 Feuille de route

Enjeu	Sous-enjeu	Impacts	Risques pour InVivo
<b>Environnement</b> 	<b>Changement climatique</b>	Les secteurs agricole et agroalimentaire sont de gros émetteurs de gaz à effet de serre.	Le secteur agricole et agroalimentaire est très dépendant de nombreuses ressources impactées par le changement climatique. Il doit répondre aux attentes de ses parties prenantes pour limiter son impact et s'adapter au changement climatique.
	<b>Utilisation raisonnée et préservation des ressources, économie circulaire</b>	Le Groupe utilise de grandes quantités d'eau et de matières premières. Ses processus génèrent des déchets et co-produits.	Le Groupe est dépendant de la disponibilité des ressources et le traitement des déchets est coûteux.
	<b>Préservation des sols et des écosystèmes</b>	Risque d'appauvrissement, artificialisation et pollution des sols imputables aux activités du Groupe et de sa chaîne de valeur.	Les activités du Groupe sont en grande partie dépendantes de la fertilité des sols.
	<b>Protection et régénération de la biodiversité</b>	Contribution à la destruction de la biodiversité et des écosystèmes par les activités et la chaîne de valeur.	Les activités du Groupe sont en grande partie dépendantes de la biodiversité.

Opportunités pour InVivo	Politiques/plans d'action	Indicateurs clés	Section de la DPEF
<p>Le Groupe développe et diffuse un ensemble de solutions qui favorisent la réduction des émissions et la séquestration du carbone dans les sols, qui permettent à ses clients et aux agriculteurs de réduire leur impact climatique et d'assurer leur transition vers un monde bas carbone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trajectoire de réduction des émissions de GES en ligne avec l'Accord de Paris et validée par la SBTi</li> <li>Plan de transition (sobriété énergétique, énergies renouvelables, transport, offres bas-carbone, agriculture régénérative)</li> <li>Adaptation au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de GES Scopes 1, 2 et 3</li> </ul>	<p>5.1.1 Accompagner la transition climatique de nos filières</p>
<p>Les plans de sobriété permettent de réduire le risque de dépendance aux ressources. La valorisation et la gestion des déchets et des co-produits génèrent des revenus et réduisent les coûts de traitement. L'éco-conception et le développement de la circularité des produits et des services est source d'innovation et de développement de l'activité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de sobriété hydrique</li> <li>Gestion des déchets et valorisation des co-produits</li> <li>Innovation et éco-conception</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation d'eau en valeur absolue</li> <li>Part des déchets valorisés</li> </ul>	<p>5.1.2. Optimiser les ressources et favoriser l'économie circulaire</p>
<p>Les actions volontaristes du Groupe auprès des filières permettent de déployer des solutions de protection et de régénération des sols.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les pratiques d'agroécologie à plus large échelle, notamment à l'aide de pilotes et d'outils digitaux</li> <li>Piloter les exploitations avec l'agriculture de précision</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'agriculteurs engagés en agroécologie</li> <li>Tonnage collecté de matières premières agricoles issues de productions durables</li> <li>Volume de vin acheté issu de production durable</li> </ul>	<p>5.1.3. Préserver les sols et les écosystèmes</p>
<p>Protection de la biodiversité, à travers le développement d'offres et de filières respectueuses de l'environnement, le développement de l'intégrité écologique des sites, la promotion de l'alimentation « bio », la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse corrélé au développement des biocontrôles, la diversité des cultures et l'extension des offres de couverts végétaux multi-espèces.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer la biodiversité et jouer un rôle d'éclaireur</li> <li>Développer des Offres à impact positif présentant des bénéfices pour la biodiversité</li> </ul>		<p>5.1.4. Protéger et régénérer la biodiversité</p>

Enjeu	Sous-enjeu	Impacts	Risques pour InVivo
<b>Social</b> 	<b>Attractivité, engagement des collaborateurs</b>	Une marque employeur forte et différenciante renforce l'engagement et la satisfaction des collaborateurs, et leur qualité de vie au travail.	Si l'attractivité du Groupe et l'engagement des collaborateurs baissaient, cela aurait des répercussions sur leur productivité, le climat social et l'absentéisme, et sur la qualité de service rendue aux clients.
	<b>Santé et sécurité</b>	L'environnement de travail a un impact sur la santé mentale et physique des collaborateurs.	Si l'environnement de travail ne permettait pas d'assurer des conditions de sécurité satisfaisantes, cela engendrerait des désorganisations, une perte d'attractivité, voire des sanctions financières ou juridiques.
	<b>Développement des talents et des compétences</b>	Le bien-être et l'employabilité des collaborateurs est amélioré par le développement et la gestion des compétences.	Une insatisfaction des collaborateurs en matière de formation conduirait à une perte d'attractivité et une hausse du turn-over. Le manque de compétences pourrait affecter la qualité des produits et services et la capacité d'innovation du Groupe.
	<b>Qualité de vie au travail</b>	Un environnement de travail stable, agréable et attractif, le respect de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle et la flexibilité dans l'organisation du travail contribuent à la qualité de vie au travail des collaborateurs.	Un manque d'attention sur l'enjeu de qualité de vie au travail pourrait conduire à une moindre attractivité et à désengagement des collaborateurs.
	<b>Diversité, équité, inclusion, respect des droits humains</b>	La promotion de la diversité et d'une culture de la mixité et l'inclusion de tous, de la parité entre les femmes et les hommes, des principes de non-discrimination et d'égalité des chances, la prévention des risques de discrimination et de harcèlement protègent les conditions de vie des collaborateurs.	Ne pas prendre en compte les questions de diversité, d'équité et d'inclusion dégraderait la réputation du Groupe et conduirait à une perte de confiance dans la stratégie. Cela pourrait mener à des sanctions.
	<b>Dialogue social</b>	Un dialogue social de qualité contribue à de bonnes conditions de travail.	Un dialogue social dégradé pourrait conduire à perturber les activités et aller jusqu'à des litiges.

Opportunités pour InVivo	Politiques/plans d'action	Indicateurs clés	Section de la DPEF
La marque employeur est attachée au développement des valeurs et de la culture d'entreprise, et à la démarche de Société à mission.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de la marque employeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de turn-over</li> </ul>	5.2.3. Développer l'engagement de nos collaborateurs
Protection de la santé et la sécurité physique et mentale des employés sur le lieu de travail, en particulier sur les sites industriels, réduction du nombre d'accidents et d'incidents, formation et sensibilisation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique All Safe Together</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt</li> <li>• Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt</li> </ul>	5.2.5. Assurer la santé et la sécurité de tous
La performance globale du Groupe est améliorée par une gestion efficace des talents et des compétences.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de formation et de développement des compétences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % des effectifs ayant bénéficié d'une formation</li> <li>• Nombre d'heures de formation par employé formé</li> </ul>	5.2.6. Accompagner les collaborateurs dans leur développement professionnel
L'amélioration du bien-être des collaborateurs génère des gains de performances dans toutes leurs dimensions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche de qualité de vie au travail, accord sur les Nouvelles organisations du travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % de collaborateurs éligibles ayant bénéficié du télétravail</li> </ul>	5.2.7. Favoriser la qualité de vie au travail de nos collaborateurs
Un environnement inclusif et équitable renforce l'engagement des collaborateurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes</li> <li>• Inclusion des collaborateurs en situation de handicap</li> <li>• Intégration des jeunes grâce à l'apprentissage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % de femmes parmi les effectifs</li> <li>• % de femmes parmi les effectifs cadres</li> <li>• % de femmes parmi les effectifs dirigeants</li> <li>• % des collaborateurs en situation de handicap</li> </ul>	5.2.8. Favoriser et promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion
Animation du dialogue social à tous les niveaux, conformément aux réglementations locales, maintien de relations ouvertes et transparentes avec les syndicats et les représentants des employés, respect des conventions collectives relatives à la liberté d'association, mise en place d'accords collectifs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation du dialogue social</li> <li>• Accords collectifs</li> <li>• Conventions collectives</li> </ul>		5.2.4. Organiser un dialogue social de qualité

Enjeu	Sous-enjeu	Impacts	Risques pour InVivo
<b>Sociétal</b> 	<b>Clients et consommateurs – Offre à impact positif</b>	Le déploiement d'une Offre à impact positif donne accès à des produits et services qui ont des répercussions positives sur la santé des personnes et sur l'environnement.	Le Groupe doit investir pour continuer à proposer une offre à impact positif compétitive et répondant aux attentes du marché. Ces offres sont souvent dépendantes de nouvelles technologies dont il faut prouver l'efficacité.
	<b>Santé et sécurité des consommateurs</b>	La qualité des produits et services du Groupe ne doivent pas dégrader la santé mentale et physique des consommateurs. Le Groupe promeut des produits alimentaires aux qualités sanitaires irréprochables et aux qualités nutritionnelles sans cesse améliorées.	La qualité et l'innocuité des produits et services du Groupe lors de leur utilisation par les consommateurs est un préalable à son activité, en particulier en ce qui concerne l'offre alimentaire.
	<b>Chaîne de valeur – Offre de produits et services adaptés aux besoins des acteurs des filières</b>	Le soutien aux agriculteurs, la contribution du Groupe au dynamisme des filières contribue à l'attractivité des métiers agricoles et à la compétitivité des filières.	Si le Groupe n'était pas en mesure de proposer des produits et services adaptés aux besoins de ses filières, notamment des agriculteurs et des coopératives, il fragiliserait son modèle d'affaires.
	<b>Communautés affectées – Ancrage dans les territoires Contribution à la recherche</b>	Le Groupe crée des emplois et contribue à lutter contre la désertification des territoires, souvent ruraux, dans lesquels il est établi. Le Groupe contribue à la recherche pour faire progresser les connaissances dans ses domaines.	Si le Groupe ne s'impliquait pas dans la vie des territoires et prenait mal en compte leurs besoins et attentes, il pourrait perdre en réputation, ou voir son droit à exercer perturbé.

Opportunités pour InVivo	Politiques/plans d'action	Indicateurs clés	Section de la DPEF
L'Offre à impact positif procure un avantage concurrentiel, permet de diversifier les produits et de fidéliser une clientèle sensible aux engagements du Groupe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'un ensemble de dispositifs pour favoriser l'innovation et sa mise en œuvre</li> <li>• Développement et promotion d'une offre large et compétitive à impact positif. La rendre accessible au plus grand nombre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % du chiffre d'affaires global du Groupe généré par nos Offres à Impact Positif</li> <li>• % du chiffre d'affaires du périmètre considéré généré par nos Offres à Impact Positif</li> </ul>	5.3.1. Innover pour développer des Offres à impact positif
Le Groupe opère une surveillance constante de la conformité des produits et services vendus.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention et atténuation des risques potentiels pour la santé et la sécurité des consommateurs et des utilisateurs finaux liés à la qualité et à la composition des produits et services proposés</li> </ul>		5.3.2. Assurer la santé et la sécurité des consommateurs
La stabilité du modèle d'affaires repose sur la mise en place de filières durables, dynamiques et compétitives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche Semons du sens</li> <li>• Valorisation des pratiques durables Soutien technique</li> <li>• Soutien à l'installation de jeunes agriculteurs</li> <li>• Soutien des filières locales notamment par la formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche de filières durables par l'action d'InVivo</li> </ul>	5.3.3. Développer des produits et services adaptés aux besoins de nos filières
Le Groupe veille à l'acceptabilité de ses opérations et au développement de relations de qualité avec l'ensemble des acteurs locaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication dans les initiatives locales</li> <li>• Contribution à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée</li> </ul>		5.3.4. Renforcer notre ancrage dans les territoires

Enjeu	Sous-enjeu	Impacts	Risques pour InVivo
<b>Conduite des affaires</b> 	<b>Éthique, conduite d'entreprise, dispositif d'alerte</b>	<p>Les dispositifs éthiques contribuent à la protection contre les discriminations et la violence sur le lieu de travail, ainsi qu'à la protection des lanceurs d'alerte.</p>	<p>Un non-respect des règles éthiques, déontologiques et de conformité pourrait aller jusqu'à des litiges ou sanctions, et à une perte de réputation.</p>
	<b>Achats responsables</b>	<p>Une des ambitions du programme d'achats responsables est de promouvoir les pratiques durables dans la chaîne de valeur du Groupe, de soutenir les petits fournisseurs et de contribuer au développement du tissu économique.</p>	<p>Le Groupe doit maintenir ses exigences envers ses fournisseurs en matière de respect des droits humains, conditions de travail et respect de l'environnement, cela peut amener des relations conflictuelles en cas de non-respect de ces exigences. Des controverses liées à la chaîne d'approvisionnement pourraient avoir des répercussions négatives sur la réputation.</p>
	<b>Bien-être des animaux</b>	<p>Les animaux vendus dans les réseaux des jardineries et animaleries pourraient ne pas vivre dans de bonnes conditions si le Groupe ne faisait pas tout son possible pour leur assurer de bonnes conditions d'élevage.</p>	<p>Le Groupe s'exposerait à des risques d'image ou de sanctions s'il ne veillait pas au bien-être des animaux qu'il vend dans ses animaleries et jardineries.</p>

Opportunités pour InVivo	Politiques/plans d'action	Indicateurs clés	Section de la DPEF
Le Groupe dispose d'un ensemble de dispositifs visant à promouvoir l'éthique des affaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement d'une culture et d'un dispositif éthique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % de collaborateurs formés au nouveau code d'éthique</li> </ul>	5.4.1. La conduite des affaires
Le Groupe recherche des relations équilibrées avec ses fournisseurs et ses sous-traitants, et soutient leurs initiatives d'amélioration de leurs démarches RSE. Le Groupe multiplie les approches partenariales pour ses relations commerciales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique d'achats responsables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part des fournisseurs des catégories prioritaires ayant signé la Charte RSE</li> <li>• % de chiffre d'affaires ouvert par l'évaluation RSE/chiffre d'affaires global du périmètre</li> <li>• % de fournisseurs (CA &gt; 150K€) ayant fait l'objet d'une évaluation RSE</li> </ul>	5.4.3. Les achats responsables
Le Groupe a une politique de certification de ses magasins et d'audit de ses fournisseurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduire les activités selon les pratiques respectueuses du bien-être animal (déploiement d'un référentiel bien-être animal et audits fournisseurs)</li> </ul>		5.4.4. Le bien-être animal dans les jardinerie-animaleries

# 5. Politiques et plans d'action

5.1	Impulser un impact positif pour l'environnement . . . .	38
5.2	Générer un impact positif pour nos collaborateurs . . . .	55
5.3	Promouvoir un impact positif dans nos filières, notre écosystème, pour les agriculteurs et pour les consommateurs . . . . .	65
5.4	Respecter nos valeurs et nos principes éthiques. . . . .	76



## 5.1 Impulser un impact positif pour l'environnement

### 5.1.1 Accompagner la transition climatique de nos filières

#### 5.1.1.1 Contexte et enjeux

Le secteur agricole et agroalimentaire est à la fois un fort contributeur aux émissions de gaz à effet de serre, et très dépendant de nombreuses ressources impactées par le changement climatique. En 2019, les activités agricoles et la déforestation étaient responsables de 22 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale<sup>(1)</sup>. Cependant, l'agriculture possède un potentiel significatif de séquestration du carbone grâce à la biomasse. L'initiative 4 pour 1 000 initiée par la France lors de la COP21 estime que si le taux de matière organique des sols augmentait de 4 % chaque année, il permettrait de limiter considérablement l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Dans le même temps, le secteur doit répondre aux engagements de ses clients et aux aspirations des consommateurs à modifier leurs modes de vie. Il doit également s'adapter aux conséquences du changement climatique pour ses propres opérations, et accompagner la capacité d'adaptation des exploitations agricoles.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est une priorité de la feuille de route environnementale d'InVivo. Elle impacte l'ensemble de ses activités : ses choix énergétiques, son offre produits, ses achats, sa chaîne logistique et la gestion des déchets et des co-produits. Son plan de transition porte déjà ses fruits dans ces différents domaines.

InVivo s'assure dans le même temps que ses engagements climatiques ne portent pas atteinte à d'autres enjeux environnementaux, dans une approche holistique qui demande de longue date un important effort d'innovation. Celle-ci constitue la force et l'ADN du Groupe, lui permettant d'être parmi les entreprises les plus à même d'être un vecteur de solutions mobilisables par ses parties prenantes, notamment les agriculteurs.

#### 5.1.1.2 Politique climatique

Le Groupe InVivo est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de lutte contre le changement climatique. Il aspire à être un acteur majeur de cet objectif commun, aux côtés d'autres acteurs internationaux. Il se positionne comme un des leaders engagés à contribuer à la trajectoire de l'Accord de Paris.

Pour donner un cadre à cet engagement, InVivo group a déposé sa trajectoire auprès de la SBTi (*Science-Based Targets initiative*), qui l'a validée en 2023. Cette trajectoire fixe les ambitions suivantes pour la période 2020/2030 :

- réduire de **46,2 % ses émissions directes (Scopes 1 et 2)** en valeur absolue, ce qui correspond à une trajectoire 1,5°C ;
- réduire de **27,5 % ses émissions du Scope 3 en valeur absolue**, ce qui correspond à une trajectoire « Well-below 2°C ».

Cependant, le périmètre du groupe InVivo a fortement évolué depuis 2019. Il est d'ores et déjà mobilisé pour

soumettre une nouvelle trajectoire rebasée d'ici le prochain exercice, prenant notamment en compte les acquisitions et cessions réalisées.

Cette nouvelle trajectoire intègrera aussi un changement méthodologique majeur : le calcul d'une trajectoire spécifique aux émissions liées aux activités agricoles, selon l'**approche FLAG**<sup>(2)</sup> développée par la SBTi et publiée en septembre 2022. Cette méthodologie permettra de mieux valoriser les solutions émanant des activités agricoles du Groupe et de sa chaîne de valeur. Les travaux s'étendent sur l'ensemble de l'année 2024, ils ont d'ores et déjà permis d'affiner le bilan carbone avec de nouveaux facteurs d'émissions grâce à la captation de nouvelles données agricoles.

Pour atteindre cet objectif à l'horizon 2030 et son objectif long terme de contribuer à l'effort global de neutralité carbone en 2050, le Groupe a construit une **feuille de route de décarbonation** mise en œuvre sans attendre par chacun de ses métiers.

(1) Source : 6<sup>e</sup> rapport du GIEC – 2023 – page 10.

(2) FLAG : Forestry, Land and Agriculture.

Malteries Soufflet a par ailleurs déposé et fait valider par la SBTi sa propre trajectoire de décarbonation en 2023 (1,5°C) et a reconduit son évaluation par le CDP<sup>(1)</sup> avec une note B.



Ses engagements comprennent :

- la réduction de **42 %** des émissions liée à la consommation d'énergie des bâtiments et des machines (Scopes 1 et 2);
- la réduction de **52 %** des émissions liées à l'achat et au transport d'orge et à la distribution de malt, par tonne de malt vendue (Scope 3).

### 5.1.1.3 Bilan carbone

Le Groupe InVivo dispose d'un bilan carbone sur les Scopes 1,2 et 3 réalisé avec la participation du cabinet spécialisé ECO ACT, sur l'ensemble du périmètre Union InVivo, pour l'exercice 2022/2023. Ce bilan carbone constitue la référence sur laquelle est calculée la trajectoire 2022/2030.

Le total des émissions Scope 1, 2 et 3 pour l'exercice 2022/2023 s'élève à 12 millions de tCO<sub>2</sub>eq pour l'Union InVivo et 11,9 millions de tCO<sub>2</sub>eq pour InVivo Group. En 2023/2024, le Groupe a mis à jour son bilan carbone sur les Scopes 1 et 2.

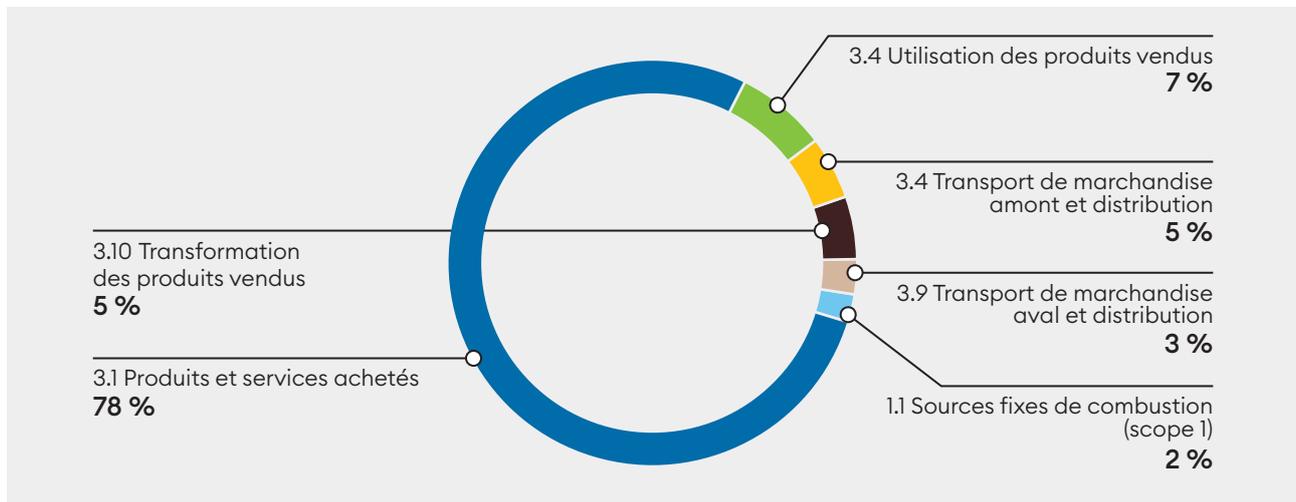
La filiale Malteries Soufflet a mis à jour son bilan carbone sur les Scopes 1, 2 et 3 pour l'exercice 2023/2024 et a également intégré les émissions des Scopes 1 et 2 des malteries de la Société United Malt Group (UMG), acquise à l'automne 2023.

#### Bilan carbone 2022/2023

Tableau 1 : Émissions de GES Union InVivo par Scope (hors UMG)

Scope	tCO <sub>2</sub> eq	En %
Scope 1	245 332	2 %
Scope 2	99 058	0,8 %
Scope 3	11 716 917	97,2 %
<b>Total</b>	<b>12 061 307</b>	<b>100,0 %</b>

#### Graphique 1 : Détail des émissions de GES par sources d'émissions



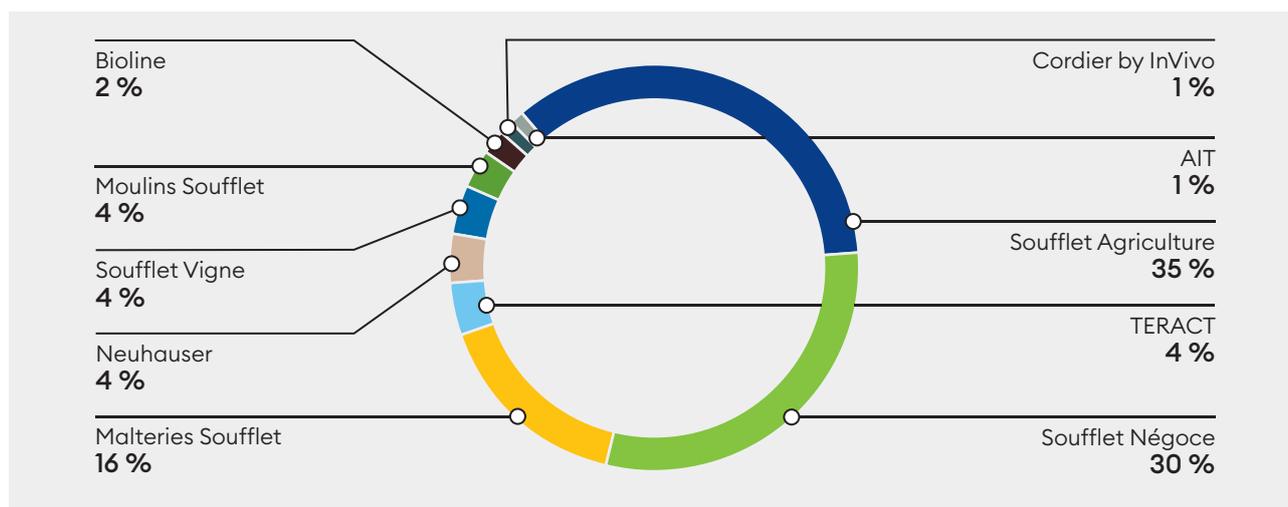
Les catégories du GHG Protocol dont le pourcentage est inférieur à 1% ne sont pas représentées sur le graphique.

(1) Le CDP anciennement appelée « Carbon Disclosure Project » est une organisation qui collecte et publie les données sur l'impact environnemental des entreprises. Elle attribue des scores « Level of Engagement » allant de A à D.

Tableau et graphique 2 : Répartition des émissions de GES des Scopes 1, 2 et 3 par métier

Métiers	tCO <sub>2</sub> eq	En %
Soufflet Agriculture	4 241 604	35,2 %
Soufflet Négoce	3 568 470	29,6 %
Malteries Soufflet	1 972 920	16,4 %
TERACT	525 230	4,4 %
Neuhauser	489 529	4,0 %
Moulins Soufflet	447 591	3,7 %
Soufflet Vigne	386 303	3,2 %
Bioline	225 595	1,9 %
Cordier by InVivo	121 259	1,0 %
Ingrédients	66 220	0,6 %
<b>Total général</b>	<b>12 044 722<sup>(a)</sup></b>	<b>100,0 %</b>

a) Les gaz à effet de serre de la Holding n'apparaissent pas dans cette répartition justifiant l'écart avec le tableau de synthèse qui désigne le total des émissions à 12 061 307 tCO<sub>2</sub>eq.



Le Scope 3 représente l'essentiel des émissions du Groupe (97%). En termes de postes, les achats sont la principale source d'émissions (76%), largement du fait des achats de matières premières agricoles et d'engrais par Soufflet Agriculture (35%). Le négoce (30%) et Malteries Soufflet (17%) sont les métiers les plus émetteurs de gaz à effet de serre, du fait de leurs liens avec la production de matières premières agricoles.

Les émissions du Scope 3 ont baissé de 2 millions de tCO<sub>2</sub>eq depuis l'exercice 2019/2020. Ce résultat s'explique en grande partie par des améliorations méthodologiques :

- d'une part, un moindre recours à des approximations, car les métiers ont amélioré leur processus de collecte de données réelles ;
- d'autre part, essentiellement dans les filières Semons du sens chez Soufflet Agriculture, par l'utilisation de facteurs d'émissions plus précis et réels pour mesurer l'empreinte des matières premières d'origine agricole. Cette méthodologie permet de refléter au plus près les progrès agronomiques réalisés dans les filières, contrairement aux facteurs d'émissions standards utilisés en agriculture.

## Bilan carbone 2023/2024, intégrant les nouveaux périmètres (Boulangerie Louise & UMG) – Scopes 1 et 2

**Tableau 3 : Bilan carbone – Scopes 1 et 2, groupe InVivo**

(tCO <sub>2</sub> eq)	2023/2024	2023/2024 à périmètre constant	2022/2023	Évolution à périmètre constant
Scope 1	398 491	239 830	246 792	- 3 %
Scope 2	130 027	90 946	100 735	- 10 %
Scopes 1 et 2	528 518	330 776	347 527	- 5 %

**Tableau 4 : Bilan carbone – Scope 1 et 2, groupe InVivo – Répartition par métier**

(tCO <sub>2</sub> eq)	2023/2024	2022/2023
Malteries Soufflet	244 354	274 030
UMG	197 742	NC
Meunerie	13 577	11 525
Boulangerie	26 630	24 275
Négoce	1 214	534
Agriculture	20 965	17 485
Ingrédients	260	226
Biotechnologies	1 262	1 463
Restauration Rapide	0	341
Vigne	810	763
Holding	820	559
Retail	9 383	7 349
Bioline (Logistiques)	5 438	3 008
Bioline (Agrosciences)	3 248	3 103
Bioline (Phyteurop)	720	1 154
Bioline (Semence)	284	244
Bioline (Fertiline)	156	108
Cordier	1 654	1 359
<b>Total</b>	<b>528 517</b>	<b>347 527</b>

À périmètre constant, les émissions des Scopes 1 et 2 ont été réduites de 5 % par rapport à l'exercice 2022/2023.

À périmètre comparable, la consommation d'électricité a augmenté de 5 % et la consommation de gaz a baissé de 3 %. L'évolution du mix énergétique est le principal facteur explicatif de la baisse des émissions, ainsi que des changements de facteurs d'émissions.

Le périmètre de consolidation comprend cette année le réseau Boulangerie Louise et deux moulins supplémentaires, dont l'effet est mineur, ainsi que la consolidation d'UMG, qui entraîne à lui seul une hausse des émissions de 198 KtCO<sub>2</sub>eq en valeur absolue.

**Tableau 5 : Émissions de gaz à effet de serre Malteries Soufflet + UMG**

(tCO <sub>2</sub> eq)	2023/2024 (Malteries S + UMG)	2023/2024 à Malterie Soufflet hors UMG	2022/2023 Malteries S. hors UMG	Évolution à périmètre constant (Malteries S. hors UMG)
Scope 1	343 025	184 364	196 553	- 6 %
Scope 2	99 071	59 990	77 477	- 23 %
<b>Total Scope 1 &amp; 2<sup>(a)</sup></b>	<b>442 096</b>	<b>244 354</b>	<b>274 030</b>	<b>- 11 %</b>
Scope 3 – Achat de matières premières <sup>(a)</sup>	ND	1 085 541	1 056 760	+ 3 %
Scope 3 – Fret amont <sup>(a)</sup>	ND	55 993	79 230	- 34 %
Scope 3 – Fret aval <sup>(a)</sup>	ND	84 332	95 482	- 12 %
Scope 3 – Autres émissions	ND	379 048	369 711	+ 3 %
<b>Total Scope 3</b>	<b>ND</b>	<b>1 604 914</b>	<b>1 601 244</b>	<b>0 %</b>

(a) Périmètre d'engagement SBTi.

Les émissions de GES des Scopes 1 et 2 de Malteries Soufflet (hors UMG) ont été réduites de 15 % par rapport à l'année de référence 2019/2020, grâce aux actions de substitution d'énergies fossiles et à l'optimisation des processus des malteries. Le résultat s'explique également par la mise à jour des facteurs d'émission liés à la consommation d'électricité (évolution du mix énergétique des différents pays, qui sont des facteurs exogènes).

Le résultat reste équivalent à l'année précédente concernant l'intensité carbone du Scope 3 (exprimée en tCO<sub>2</sub>eq/T de malt), sur le périmètre achat d'orge et transport amont et aval, avec une réduction de -7% depuis 2019/2020. La légère réduction du volume des matières premières agricoles achetées est impactée par des évolutions sur les facteurs d'émission (variation moyenne de +55% par rapport à 2022/2023). En plus des efforts réalisés en France dans le cadre du projet FRET 21, les émissions liées au fret amont et aval ont évolué favorablement grâce à une meilleure précision des données d'activité par rapport à l'année précédente.

### 5.1.1.4 Plan de transition climatique

Le plan de transition climatique du groupe InVivo est au cœur de son modèle économique et de sa politique « Impulser un impact positif ». À travers ses propres opérations, par ses offres et en mobilisant ses parties prenantes, le Groupe agit sur ses principaux leviers de décarbonation : la sobriété énergétique, les évolutions du mix énergétique, le recours aux énergies renouvelables, le transport, les offres bas-carbone et la valorisation des solutions agricoles pour capter le carbone.

#### Levier d'action #1 – Déployer le plan de sobriété et d'efficacité énergétique

L'énergie consommée dans nos sites, essentiellement d'origine fossile, pèse pour plus de 96% des émissions directes des activités du Groupe (Scopes 1 & 2). La réduction de la consommation énergétique, ainsi que le recours accru à des énergies renouvelables, sont donc des leviers essentiels de la stratégie carbone. Ils répondent aussi à la demande des clients pour contribuer à leur propre trajectoire, et diminuent l'exposition du Groupe à la volatilité croissante des prix de l'énergie.

La gestion de l'énergie est coordonnée au niveau Groupe par le **Comité Énergie Groupe**. Celui-ci centralise mensuellement la consommation d'énergie de l'ensemble des métiers afin d'assurer un pilotage précis du programme. Il accompagne les métiers dans la construction de leurs plans d'action.

**Tableau 6 : Consommation d'énergie (hors UMG)**

(kWh)	2023/2024	2022/2023	Évolution
Consommation d'électricité	641 248 103	610 209 596	+ 5 %
Consommation de gaz	1 173 072 802	1 206 243 523	- 3 %

Chaque métier élabore, sur la base de diagnostics préalables, ses propres plans d'action adaptés à ses enjeux. La plupart des métiers assurent l'efficacité de leur démarche *via* une certification ISO 50 001. Dans tous les processus, les conditions de pilotage se sont nettement améliorées grâce à des relevés plus fréquents et à des technologies plus performantes.

Quelques exemples d'actions initiées dans nos métiers :

- le **Négoce** a réduit de 20 % sa consommation de gaz par tonne d'eau évaporée dans ses silos par rapport à 2022, et de 57 % par rapport à 2019. Ces résultats sont liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique du séchage de maïs dans son site de Socomac La Pallice ;
- depuis 2023, **Malteries Soufflet** utilise l'intelligence artificielle pour modéliser le processus de transformation de l'orge en malt. Elle cumule les conditions météorologiques, les caractéristiques des grains et les spécifications attendues du malt pour optimiser les processus industriels. Ce programme est en cours de déploiement après un test réussi ;
- les pratiques ont été revues dans toutes les usines de **Neuhauser** (boulangerie industrielle), que ce soit dans l'usage des fours de cuisson, la revue de leurs performances ou dans la remontée en température des chambres froides, passées de -23° à -20°C, dans des conditions qui préservent toujours parfaitement la qualité des produits ;
- **Moulins Soufflet** poursuit son ambition de décarbonation à travers son process d'étuvage, pour lequel des réductions significatives des énergies fossiles ont été amorcées sur les sites de Rouen et Pornic, améliorant ainsi leur performance énergétique de 14 % et 23 % respectivement. Moulins Soufflet vise à généraliser ces efforts en y associant ses clients ;
- dans l'activité **Ingrédients**, les actions de sobriété énergétique ont porté sur l'optimisation du fonctionnement des équipements, le remplacement d'équipements énergivores et le changement de pratiques.

### Levier d'action #2 – Recourir aux énergies renouvelables et contribuer à leur production

Largement déployée chez Malteries Soufflet, qui utilise de longue date des chaudières biomasse, des pompes à chaleur ou la récupération de chaleur, l'énergie renouvelable ou bas carbone est une thématique majeure

dans le Groupe. Elle est traitée selon trois angles, illustrés par les initiatives suivantes :

### L'utilisation d'énergies renouvelables au sein des entités

En matière d'utilisation d'énergies vertes, le Groupe poursuit ses efforts et ceux-ci portent leurs fruits. Ainsi, à périmètre constant, il est passé de 10,1% à 11,3% d'approvisionnement en énergies bas carbone sur l'exercice.

Le Groupe recherche les opportunités d'action. À titre d'exemple :

- au niveau Groupe, Episens, InVivo Agriculture, Bioline, Cordier et la holding explorent des **solutions d'auto-consommation** *via* des projets d'installations photovoltaïques. Ils ont lancé un appel d'offre groupé en ce sens ;
- 100 % de l'électricité de la **malterie de Taubaté**, au Brésil, provient d'éoliennes terrestres. Cette électricité est certifiée neutre en carbone *via* le dispositif « International Renewable Energy Certificates standard » (I-RECs) ;
- la **malterie d'Addis-Abeba**, en Ethiopie, utilise, elle aussi, depuis son installation en 2021, 100 % d'énergie verte provenant de barrages hydro-électriques ;
- la **malterie d'Hodonice**, en République Tchèque, a installé des panneaux photovoltaïques depuis mars 2023<sup>(1)</sup>, permettant d'augmenter la part d'énergie renouvelable du site ;
- **Cordier by InVivo**, notre filiale viti-vinicole, se donne l'objectif de produire 10 % de sa consommation électrique en énergies renouvelables d'ici 2030. Pour cela, elle a engagé un partenariat sur 20 ans avec Idex, expert en production énergétique locale. Idex a équipé et assure la maintenance des panneaux photovoltaïques sur les ombrières du parking de Trilles (34), et est en cours d'installation de panneaux photovoltaïques sur la zone de stockage externe et sur une prairie de Cubzac-les-Ponts (33) ;
- par ailleurs, le Groupe favorise l'achat d'énergie verte par le biais de **contrats d'approvisionnement en électricité renouvelable**, de type PPA<sup>(2)</sup>. Ces contrats garantissent l'origine décarbonée de l'énergie utilisée dans les processus. Il est projeté que ces contrats permettront un approvisionnement de 15 % des besoins d'approvisionnement électrique de Malteries Soufflet France en 2026.

(1) <https://www.malteries-soufflet.com/implantations/republique-tcheque>  
 (2) PPA : Power Purchase Agreement.

### L'accompagnement des agriculteurs pour optimiser la méthanisation

Au sein de **Bioline, Semences de France** a lancé en 2023 la gamme de semences **Méthaplus**<sup>(1)</sup>, qui vise à améliorer le potentiel de méthanisation des productions, en augmentant leur taux de matière sèche, tout en limitant l'impact sur les sols. Les gammes développées à base de céréales à paille hybrides et de légumineuses sont implantées en intercultures et ne viennent pas en concurrence avec des cultures à destination de l'alimentation humaine. L'ajout de légumineuses assure une restitution d'azote aux cultures suivantes et augmente le potentiel de biodiversité. Les nombreux tests effectués au champ et en laboratoire ont démontré le fort potentiel méthanogène des cultures sélectionnées, et l'ensemble des bénéfices pour la santé des sols et la biodiversité.

### La valorisation des productions bas-carbone des agriculteurs

En 2023/2024, **Soufflet Agriculture** a initié la collecte des **orges bas carbone** pour la filière malt. La collecte s'élève à 3 360 tonnes.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, pour alimenter la filière Bio-carburants, **Soufflet Agriculture** encourage la production de colza, de blé et de tournesol **bas carbone** en accompagnant les agriculteurs. En 2023/2024, Soufflet Agriculture a ainsi commercialisé 32 000 tonnes de colza et 7 000 tonnes de tournesol pour cette filière, ce qui correspond à une réduction d'émissions de gaz à effet de serre de plus de 46 000 tCO<sub>2</sub>eq.

Par ailleurs, Soufflet Agriculture commercialise 360 000 tonnes de « **biocarburants** »<sup>(2)</sup> via sa filiale Soufflet carburant.

**Soufflet Négoce by InVivo** qualifie aussi des volumes et leur assure des débouchés. En 2023/2024, les volumes commercialisés en « **bas carbone** » ont représenté 141 000 tonnes de colza, 8 000 tonnes de tournesol, 1 000 tonnes de blé, pour une économie totale de 176 000 tCO<sub>2</sub>eq.

Par ailleurs, le Négoce commercialise 849 000 tonnes de matières premières « **durables Biocarburants** ».

### BeApi<sup>(3)</sup>, un levier robuste pour la décarbonation des matières premières agricoles

**BeApi** est une offre de services complète qui comprend un diagnostic de sols et un outil digital permettant de piloter avec précision le besoin en azote des cultures, à l'échelle intra-parcellaire. La production et l'utilisation d'engrais azotés représentant la majeure partie des émissions de GES des cultures, le dispositif permet de réduire leur utilisation et les interventions au plus juste (la bonne dose d'azote au bon endroit assurant la juste nutrition de la plante), tout en optimisant la fertilité des sols et la performance économique de l'exploitation.

### Levier d'action #3 – Réduire les émissions du transport et de la logistique

Bien qu'il se place significativement en deçà des achats de matières premières, le transport représente tout de même 7% des émissions du Groupe. Plusieurs de nos métiers ont mis en place des solutions de décarbonation, souvent combinées.

#### Remplacer la route par le transport ferroviaire, maritime ou fluvial

Chaque fois que la solution est pertinente, le transport massifié (ferroviaire, maritime ou fluvial) est privilégié. Sur de la moyenne ou longue distance, il s'avère très performant dans les schémas logistiques des matières premières telles que les céréales ou le malt. Ainsi, chaque année, InVivo affrète environ 550 trains complets à destination de ses silos portuaires et sites industriels, notamment les malteries. Concernant les transports fluviaux, le Groupe représente environ un tiers du trafic céréalier sur l'Axe Seine à destination de Rouen.

#### Recourir aux carburants alternatifs

##### Pour les trains de fret

En 2023, le Groupe a finalisé avec son logisticien ferroviaire Europorte<sup>(4)</sup> le programme de remplacement du gazole non routier, habituellement utilisé par ses locomotives, par Oleo100, un carburant 100% d'origine végétale de type B100. Celui-ci est issu de graines de colza françaises. Les 100 trains affrétés chaque année par Europorte pour InVivo, principalement pour les besoins de Malteries Soufflet, circulent sur des lignes capillaires non électrifiées. Malgré cela, la solution Oleo100 permet de réduire de 60 à 80% leurs émissions de GES par rapport au gazole, sans modification substantielle des équipements.

##### Pour le transport routier

Pour **Soufflet Transport**, réduire ses émissions est un enjeu clé. Comme pour le fret ferroviaire, la filiale s'équipe pour permettre progressivement à sa flotte de camions de rouler avec des biocarburants.

Dans cette optique, en octobre 2023, le site de Nogent sur Seine a été équipé d'une première cuve Oleo100 d'une capacité de 50 000 litres. Les premiers camions adaptés, équipés de motorisations B100 compatibles, ont été livrés en décembre 2023. Le positionnement d'une nouvelle cuve sur un autre site est en étude pour les prochaines années, avec pour objectif l'investissement dans de nouvelle motorisation B100.

Sur l'exercice 2024/2025, Soufflet Transport étudie la probabilité d'adopter le carburant HVO pour une partie de sa flotte interne, avec un gain d'émissions de 90% par rapport au gazole routier.

(1) <https://www.semencesdefrance.com/methaplus/>

(2) Collectes de colzas et tournesols exclusivement cultivés et vendus pour la filière biocarburants.

(3) <https://beapi.tech/>

(4) <https://www.InVivo-group.com/sites/default/files/documents/2023-03/CP-InVivo-europorte-saipol.pdf>

## Rejoindre le programme FRET 21<sup>(1)</sup>

Malteries Soufflet s'est engagé dès l'exercice 2019/2020 dans le programme national FRET 21, avec des résultats éloquentes : une réduction de 9,2% des émissions de GES pour une progression de 2,6% des volumes transportés. Malteries Soufflet a reconduit son engagement dans ce programme pour le cycle 2023/2026 avec l'objectif de réduire encore de 5% les émissions liées au fret sur le périmètre France. Pour l'exercice 2023/2024, le partenariat avec Europorte a permis le transport de 72 000 tonnes d'orge à destination de la malterie de Strasbourg. Cela représente plus de 415 tCO<sub>2</sub>eq évitées. Cette initiative réussie inspire d'autres métiers du Groupe, qui en évaluent la faisabilité. Ils analysent quatre axes : le taux de remplissage, la distance parcourue, les moyens de transport et la sélection des transporteurs, sur base de critères environnementaux.

## Favoriser la mobilité bas carbone

Les différents métiers incitent à l'usage de mobilités douces par les salariés sur les sites où cela fait sens, par exemple, certains sites proposent des primes pour le covoiturage et le remboursement des kilomètres pour les salariés venant travailler en vélo.

Dans le réseau Jardiland de TERACT, en un an 31 magasins ont déjà été équipés de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Le programme de développement se poursuit grâce à un partenariat avec le prestataire spécialisé Electra.

## Levier d'action #4 – Valoriser les efforts des agriculteurs par les crédits carbone : Carbon Tester<sup>(2)</sup>, Carbon Extract<sup>(3)</sup>, et Carbon & Co<sup>(4)</sup>

La méthodologie Label bas-carbone<sup>(5)</sup> reconnue par le Ministère de l'Environnement français permet de valoriser les projets de réduction et de séquestration du carbone par des crédits carbone. La méthodologie de calcul reconnue par l'État Français, à laquelle a contribué la filiale de Bioline Agrosolutions, a été validée pour les grandes cultures en 2021. Agrosolutions a également développé l'outil de diagnostic et de suivi des projets pour concrétiser la démarche, **Carbon Extract**. Il permet de réaliser un bilan carbone complet de l'exploitation, de simuler le projet de transition, et de calculer son potentiel en crédits carbone. À fin juin 2024, une centaine de diagnostics initiaux et une centaine de mises à jour ont ainsi fiabilisé les données des plans de transition. Les agriculteurs peuvent bénéficier de revenus complémentaires si les crédits carbone sont vendus. En moyenne, 0,8 crédits carbone peuvent être valorisés par hectare.

En novembre 2023, Bioline Solutions a lancé l'outil de diagnostic carbone « express » en ligne **CarbonTester**. En 15 minutes, il permet de réaliser le bilan carbone simplifié de l'exploitation et de calculer le potentiel de crédits carbone en utilisant 10 leviers issus directement de la méthode Label bas-carbone.

Afin de favoriser la commercialisation des crédits carbone générés par ces projets de transition, InVivo a créé **Carbon&Co** en 2022. La filiale mutualise des plans de transition initiés par des agriculteurs, pour agréger les crédits carbone qui en sont issus à destination des financeurs (des sociétés souhaitant contribuer de manière volontaire à la neutralité carbone globale). En 2024, Carbon&Co a par exemple fait labelliser un projet regroupant 16 exploitations agricoles, soit 2 562 hectares de grandes cultures, pour un potentiel de réduction d'émissions de 7 288 tCO<sub>2</sub>eq. Point essentiel, Carbon&Co s'assure de la juste rémunération de l'agriculteur, en fonction du coût réel et des spécificités du projet.

Depuis son lancement, Carbon&Co a permis de labelliser 52 000 tCO<sub>2</sub>eq, dont plus de 10 000 vendus sur l'exercice 2023-2024.

## Levier d'action #5 – Développer des offres bas-carbone : quelques exemples avec Grafite<sup>(6)</sup>, CLIMCARE<sup>(7)</sup> et Nexen<sup>(8)</sup>

Les offres bas-carbone développées par les filiales d'InVivo répondent aux attentes de ses clients et aux exigences de décarbonation des filières. (voir également en pages 70 à 73).

Depuis 2018, **Grafite** développe les marchés des matières premières bas-carbone. Ses équipes qualifient et certifient des productions de blé, de colza ou de tournesol à faibles émissions, puis valorisent les efforts des agriculteurs par le versement d'une prime. Elles accompagnent aujourd'hui plus de 40 coopératives et ont valorisé 150 200 tonnes en 2023/2024, faisant de Grafite un des leaders européens du secteur. Le colza et le tournesol sont par exemple bien valorisés dans la filière biocarburants en Allemagne.

Depuis la récolte 2023, Malteries Soufflet propose à ses clients brasseurs une offre de malt bas carbone, **CLIMCARE**, qui répond à leurs propres engagements de décarbonation, en contribuant à réduire l'empreinte carbone liée à la production de l'orge (qui représente près de 20% de l'empreinte carbone d'une bière). CLIMCARE s'appuie sur le savoir-faire de Soufflet agriculture, qui contribue également au développement de fertilisants moins émissifs.

(1) FRET21 est une initiative française soutenue par le ministère de la Transition écologique et solidaire, l'ADEME et l'Association professionnelle des chargeurs. Les entreprises volontaires s'engagent à mieux intégrer l'impact des transports dans leur stratégie de développement durable, par des actions concrètes et mesurables, sur les 4 axes cités ci-dessus.

(2) <https://smag.tech/nos-logiciels/carbon-tester/>

(3) <https://monbilan-carbonextract.com/accueil>

(4) <https://www.carbonandco.fr/>

(5) <https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/>

(6) <https://www.invivo-group.com/fr/actualites/avec-grafite-le-groupe-invivo-renforce-sa-position-sur-le-marche-du-bas-carbone>

(7) <https://www.malteries-soufflet.com/nos-engagements/offre-a-impact-positif/climcare-la-premiere-gamme-bas-carbone>

(8) <https://www.nexen-engrais.com/decouvrez-nexen/>

Par exemple, l'engrais **NEXEN**, développé par Fertiline (filiale de Bioline by InVivo), diminue significativement les émissions d'ammoniac dans l'air<sup>(1)</sup> grâce à l'utilisation d'un inhibiteur dérivé du phosphore, qui évite les pertes d'azote dans l'environnement, augmentant ainsi sa disponibilité pour les plantes. Il est recommandé dans le Guide des bonnes pratiques agricoles édité par l'ADEME<sup>(2)</sup> pour l'amélioration de la qualité de l'air.

### Levier d'action #6 Contribuer à la production d'engrais azotés bas-carbone à grande échelle au sein de FertigHy

Pour œuvrer efficacement et durablement à la décarbonation de l'amont agricole, dont les deux tiers des émissions de gaz à effet de serre sont issus de la production et de l'épandage des engrais, il convient d'opérer une réelle transition vers des engrais décarbonés. Pour pallier le manque d'offres dans ce domaine, InVivo s'est donc associé avec 5 investisseurs principaux pour créer FertigHy, un projet de 1,3 milliards d'euros qui produira à grande échelle des engrais abordables et à faible teneur en carbone pour les agriculteurs européens.

Le ministre français de l'Industrie, fort soutient de ce projet qui renforce la souveraineté alimentaire européenne, a annoncé en mai 2024 l'implantation d'une première usine en France, dans la Somme, opérationnelle d'ici 2030. Elle devrait assurer la production annuelle de 500 000 tonnes d'engrais azoté décarboné par an, soit 15% de la consommation française. Ces engrais seront produits avec de l'hydrogène issu de l'électrolyse de l'eau, en remplacement du gaz naturel. Le procédé ne rejette pas de CO<sub>2</sub>, et bénéficiera de l'énergie électrique faiblement carbonée fournie en France.

Au-delà de son investissement dans le consortium, InVivo apportera son soutien au projet en tant qu'acheteur et distributeur d'engrais à 300 000 agriculteurs, à travers ses coopératives adhérentes.

### Levier d'action #7 – Développer l'agriculture régénérative ou de conservation des sols, dite agroécologie

Le Groupe InVivo retient le principe de développer des solutions à impact positif pour toutes les pratiques d'agriculture. Parmi celles-ci, il soutient les pratiques agroécologiques pour leur intérêt à combiner l'amélioration de la fertilité des sols, la biodiversité et la biodisponibilité de l'eau. L'agriculture régénérative est reconnue pour sa contribution à lutter contre le changement climatique en favorisant la captation du CO<sub>2</sub> dans le sol et le vivant, tout en favorisant la biodiversité. Ce mode d'agriculture s'appuie sur trois pratiques-clés :

- la limitation voire la suppression du labour ;
- la couverture permanente des sols par des couverts végétaux.

L'augmentation de la diversité des cultures, dont la pratique de l'agroforesterie est une voie complémentaire recommandée.

### L'accompagnement de nos équipes et des agriculteurs

Les pratiques agroécologiques intéressent un nombre croissant d'agriculteurs, pour lesquels Soufflet Agriculture développe un accompagnement en France et à l'international. Dans les pays où Soufflet Agriculture n'est pas implanté, l'accompagnement est réalisé par le service agronomique de Soufflet Malt :

- des **formations** dispensées sur les thématiques de la fertilité des sols, l'auto-diagnostic de l'exploitation, le machinisme ou l'association des cultures. Elles ont réuni cette année une vingtaine d'agriculteurs et 6 techniciens de terrain pendant 5 jours en présentiel, et sont complétées par des webinaires et une plateforme de cours en ligne ;
- des **expérimentations sur le terrain**, avec un réseau de 25 sites dans lesquels les agriculteurs ont testé des mélanges de couverts végétaux. Ils présentent l'avantage de favoriser la biodiversité, de limiter l'érosion des sols, de conserver l'humidité et de capter le carbone, en ne laissant jamais les sols nus. Ces différents critères ont été analysés, et 150 agriculteurs ont participé à des animations lors de visite des sites ;
- Soufflet Agriculture développe aussi une **plateforme dédiée au screening variétal**. Cette année, des dizaines de variétés de moutardes ont été testées sur une centaine de microparcelles, ainsi qu'une quarantaine de mélanges ;
- des **comparaisons** de résultats d'analyses de sols entre laboratoires, afin de mieux comprendre les résultats et sélectionner les laboratoires les plus fiables ;
- en Roumanie, depuis 2022, Malteries Soufflet a initié un **projet pour développer la culture de l'orge** en partenariat avec l'association des brasseurs et le ministère de l'Agriculture et du développement rural, en y associant Soufflet Agriculture. Le programme a pour objectif de :
  - réduire la dépendance aux importations de matières premières en favorisant la culture de l'orge locale,
  - donner aux agriculteurs les connaissances nécessaires pour comprendre les nuances de cette culture de « niche »,
  - démontrer les avantages financiers de l'intégration de l'orge de brasserie dans leurs pratiques agricoles,
  - introduire des techniques agronomiques permettant de réduire l'impact environnemental.

En parallèle, les expérimentations de Bioline dans la **plateforme OPENFIELD** portent en partie sur les pratiques agroécologiques (voir aussi pages 67). Elles permettent par exemple de distinguer les intrants ayant les meilleurs atouts pour répondre aux enjeux de l'agriculture régénérative, sur des rotations complètes.

(1) La fertilisation azotée dans la production de blé, par exemple, est responsable de 80% des émissions de GES.

(2) ADEMA : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

## Des filières en agroécologie développées à l'échelle des filières

### À l'échelle nationale

**Soufflet Agriculture et Moulins Soufflet** s'associent pour alimenter des filières agroécologiques. Après avoir mis en place deux filières d'approvisionnement en blé pour une production de farine agroécologique à destination de PASQUIER et CERELIA (volumes de 12 000 tonnes sur la récolte 2023), d'autres filières se concrétisent. Soufflet Agriculture est également engagée dans la filière maïs Sols Vivants permettant aux agriculteurs des régions concernées de valoriser les maïs produits selon les pratiques d'agriculture régénérative.

Dans la **filière viticole**, Cordier by InVivo s'engage également dans le développement de la viticulture régénérative, au sein de son programme Terra 360. Il travaille, avec ses partenaires viticulteurs et InVivo FOUNDATION, sur la restauration des sols, la diversité des cultures, la réduction des intrants et la protection de la biodiversité. Le projet a pour objectif de prouver, grâce à

des données scientifiques, les apports de l'agroécologie en viticulture. 30 viticulteurs pionniers ont expérimenté la démarche cette année.

### Une nouvelle approche à l'échelle de la rotation culturale pour assurer des débouchés multi-filières

En parallèle, Soufflet Agriculture, Lesieur et Saipol (filiales d'Avril) ont travaillé plus d'un an en vue d'atteindre un accord commercial concernant la commercialisation de graines de colza et de tournesol cultivées en agriculture régénératrice.

Dès la récolte 2024, ce partenariat contribuera à alimenter une partie des besoins en graines de la marque Lesieur, ainsi qu'une partie des besoins de Saipol pour la production de biocarburants bas carbone. Le contrat de commercialisation pluriannuel couvre la période des récoltes 2024 à 2027. Il engagera donc également Soufflet Agriculture et les agriculteurs partenaires s'engageant dans une démarche d'agriculture régénératrice à l'échelle des rotations culturales, pour les accompagner et leur assurer des débouchés sécurisés et privilégiés.

## 5.1.1.5 L'adaptation au changement climatique

### Levier d'action #1 – Développer des solutions pour les agriculteurs

Les effets du changement climatique sont déjà sensibles et les agriculteurs sont au premier plan pour en subir les effets : gel tardif, absence ou excès de précipitation, vents violents, températures caniculaires, etc. Aussi, l'accompagnement des différentes entités du Groupe tient compte de ces effets, et de leur probable accentuation dans le temps, dans son offre de produits et services : le Groupe a une sensibilité forte à développer des solutions pour le maintien d'une agriculture performante et durable.

À titre d'exemples :

- développer la résilience des variétés et des semences proposées notamment en travaillant les associations d'espèces<sup>(1)</sup> ;
- multiplier les essais agronomiques en mesure de démontrer un meilleur compromis possible entre rendement, qualité, et résilience, conduite optimale des cultures, meilleures associations, etc. ;
- poursuivre le développement des biocontrôles et biostimulants et en étudier toujours mieux les résultats dans un but d'optimiser la performance ;
- renforcer la place des outils digitaux pour une aide à la décision de plus en plus précise, et diminuer la charge de travail des agriculteurs tout en augmentant l'impact positif des pratiques ;

- assurer la continuité des travaux de recherche en partenariats avec les organisations reconnues pour leur expertise. Les deux objectifs en la matière sont d'augmenter les connaissances globales et de leur trouver les meilleures applications possibles ;
- améliorer en continu la capacité du Groupe à analyser les données à toutes les échelles, pour affiner les solutions auxquelles il contribue.

### Levier d'action #2 – L'adaptation aux effets du changement climatique au sein de nos activités

À l'échelle du Groupe, InVivo a commencé une étude internationale qui lui permet d'identifier les sites et les activités les plus exposés aux risques liés au changement climatique, dans une trajectoire +4°C.

La cartographie des sites, tenant compte de leur zone géographique, comprend l'analyse des risques en matière :

- d'accès à l'eau ;
- d'inondation en lien avec la montée des eaux.

Cette étude permettra d'identifier les sites les plus à risque, pour lesquels des plans d'action seront élaborés puis mis en œuvre pour réduire le risque global. Dans un deuxième temps, la réflexion portera sur l'accès aux ressources agricoles nécessaires pour assurer la pérennité des activités.

(1) Maltseries Soufflet s'engage auprès de différents partenaires dans ses pays d'implantation pour travailler sur la sélection variétale et ainsi s'assurer de la disponibilité d'orge répondant aux attentes de ses clients brasseurs et distillateurs.

## 5.1.2 Optimiser les ressources et favoriser l'économie circulaire

### 5.1.2.1 Contexte et enjeux

Le développement durable du Groupe repose en grande partie sur l'accès aux ressources naturelles telles que l'eau et les matières premières agricoles. Nos activités utilisent, au niveau mondial, près de 15 millions de mètres cubes d'eau par an. Dans les perspectives actuelles, la disponibilité de ces ressources pourrait devenir plus contrainte, en raison notamment du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité, de la croissance de la population mondiale et de son niveau de vie. L'usage et la préservation de l'eau, mais aussi de toutes les ressources nécessaires à son activité, sont au cœur des préoccupations d'InVivo.

Par ailleurs, les processus du Groupe génèrent des déchets et des co-produits de fabrication, qu'il s'emploie à minimiser. La particularité des co-produits est d'être en grande partie valorisables, car ce sont des déchets organiques, tels que le son, les radicules d'orge, l'alcool issu de l'élaboration des vins désalcoolisés, les boues de station d'épuration, les rebus de fabrication des moulins ou des boulangeries industrielles, etc. Leur valorisation présente un double avantage : elle permet de produire de l'énergie ou d'autres ressources utilisables, dans une approche d'économie circulaire, tout en générant des revenus pour InVivo et en réduisant leur coût de traitement. Ainsi la vente des co-produits fait partie intégrante du modèle économique des différents métiers.

### 5.1.2.2 Politiques et engagements

InVivo s'engage à limiter son empreinte environnementale, en favorisant une approche d'économie circulaire. Convaincu que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit, InVivo a déployé des lignes directrices qui visent à **valoriser 100 % de ses déchets, y compris les co-produits issus de ses activités industrielles.**

Ce plan, dans une dynamique d'économie circulaire, implique une optimisation continue de ses processus, pour maîtriser et réduire l'usage de ses ressources, en favoriser la réutilisation, le recyclage ou la régénération, et lutter contre le gaspillage.

InVivo déploie également un plan de sobriété hydrique dans toutes ses activités, accompagné d'objectifs précis dans ses métiers les plus consommateurs d'eau en valeur absolue :

- chez **Malteries Soufflet**, -30 % de consommation d'eau par tonne de malt produite d'ici 2030, par rapport à 2020 ;
- chez **TERACT**, réduction de 10 % de la consommation d'eau des magasins intégrés entre 2022/2023 et 2030.

### 5.1.2.3 Gouvernance

Le « **Comité Environnement** » créé en 2020 pilote le sujet avec l'ensemble des activités du groupe InVivo. Il fédère les responsables Environnement des différents métiers et fonctionne en coopération avec le **Comité industriel Groupe** qui fédère les directions industrielles des différents métiers. Le Comité Environnement travaille, entre autres, à la mise en œuvre d'une politique commune en matière de gestion et de valorisation des déchets, qu'ils soient industriels ou organiques. Cette politique s'appuie sur une collecte de données de plus en plus fiable, que ce soit en termes de volumes collectés que de destination finale des déchets triés.

Le Groupe a créé, début 2023, un « **Comité Eau** » réunissant au moins un référent par activité, pour travailler sur 3 axes :

- la maîtrise de notre approvisionnement en eau ;
- la juste utilisation de l'eau dans nos métiers ;
- et la restitution de l'eau au milieu.

Le Comité eau rend compte au responsable Environnement du Groupe, placé sous l'autorité de la Direction industrielle. Un Water manager Groupe est venu renforcer l'équipe sur l'exercice 2023/2024.

Les premiers travaux du comité ont consisté à uniformiser au niveau Groupe :

- les plans de comptage au sein des activités les plus consommatrices d'eau ;
- le déploiement d'un plan sécheresse ;
- une analyse des processus des activités, afin d'identifier des axes d'amélioration. Le recyclage et la réutilisation de l'eau sont notamment au cœur des réflexions.

En 2023, **Ingrédients**, filiale du pôle blé Episens, a mis en place des rendez-vous trimestriels « Environnement » sur tous ses sites pour piloter les résultats énergie, eau et déchets et animer les plans d'action.

## 5.1.2.4 Performances

Le taux global de valorisation des déchets s'élève à 89 % (équivalent à l'année précédente).

La consommation d'eau du Groupe s'élève à 10 012 012 m<sup>3</sup>. Hors incorporation d'UMG, la consommation a diminué de 3,2 % par rapport à l'exercice précédent.

13 382 001 m<sup>3</sup> sont attribuables à Malteries Soufflet, intégrant UMG. À périmètre constant, par rapport à l'exercice 2019/2020, Malteries Soufflet a amélioré son intensité en eau par tonne de malt produite de 6,6 %. Sa consommation d'eau a baissé de 4,4 % en valeur absolue sur la même période.

## 5.1.2.5 Plans d'action

### Levier d'action #1 – Optimiser la gestion de l'eau

La gestion de l'eau et son rôle dans les pratiques agronomiques sont au cœur des **réflexions de filières**. Elles se concrétisent à travers la démarche Semons du sens, et par la sensibilisation des équipes à ce sujet (webinaires, support de formation, fresque de l'eau... ). Un groupe de travail spécifique a ainsi été mis en place, notamment au bénéfice des filières Semons du sens. Son but est de partager l'expertise du groupe InVivo auprès des parties prenantes des filières. Il a notamment présenté les avancées de la filière orge/malt/bière en matière de gestion de l'eau dans le cadre de la Malt Academy.

Dans les opérations, afin d'identifier les leviers d'action les plus efficaces, l'accent a été mis dans un premier temps sur le **suivi détaillé des consommations** d'eau. Chez TERACT, le déploiement de compteurs d'eau individuels dans les jardineries intégrées se poursuit, ainsi que la mise en place de systèmes d'arrosage automatisés et guidés par les stations météo locales.

Dans les sites de production de Malteries Soufflet, ce comptage étant déjà déployé, les équipes techniques ont concentré leurs efforts sur l'étape la plus consommatrice d'eau, la trempage. Elles ont pu évaluer et valider l'efficacité de nouvelles technologies telles que la Washing Screw, qui permet de réduire de 20 % la consommation d'eau en réduisant la phase de trempage, ou l'osmose inverse qui purifie l'eau grâce à un procédé de filtration membranaire sous pression utilisé en Australie à Geelong et en Écosse à Inverness et Witham. Malteries Soufflet a aussi déposé un brevet pour sa technologie Multisteeep qui permet de réduire la quantité d'eau utilisée lors des phases de trempes, déployé avec succès en Ethiopie et à Rouen (France). La technologie Optisteeep vient compléter l'arsenal d'innovations techniques mises en place chez Malteries Soufflet. Elle permet de recycler l'eau de trempage sans risque sanitaire. Testé avec succès à Rouen et à Heidelberg, le système continue à être déployé sur plusieurs sites, avec l'objectif de réduire les consommations de 20 à 30 % en moyenne sur les sites concernés. La malterie de Pocatello (US) est équipée également de cette technologie.

### Levier d'action #2 – Réduire, réutiliser, recycler nos déchets et nos co-produits

Le déploiement d'outils de mesure fiables, tels que TRINOV ou les plateformes de suivi des prestataires, permet de renforcer le suivi des plans d'action visant à réduire les volumes de déchets dans tous les métiers.

InVivo distingue les déchets d'activité (carton, plastiques, bidons, bois, métal... ), qui font l'objet de traitements souvent réglementés (comme l'obligation de tri fixée par le décret 7 flux en France), des co-produits issus de ses activités industrielles. Ces derniers sont considérés comme des ressources, précieuses pour le modèle économique du Groupe. Ainsi :

- les sons issus de la filière blé, les radicules provenant de la germination de l'orge, les rebus de production de Neuhauser, ou les farines de rinçage utilisées par Moulin Soufflet ou les poussières de silos, sont valorisés à 100 %. Ils sont méthanisés, transformés en alimentation animale ou utilisés pour la production d'énergie et ou de levains ;
- l'alcool extrait des vins désalcoolisés chez Cordier sert à fabriquer des spiritueux de notre gamme Tuxedo ;
- la pulpe de betterave est utilisée dans la fabrication d'enzymes par Soufflet Biotechnologies ;
- les invendus des jardineries et des boulangeries de TERACT sont valorisés sous forme de colis Too Good To Go.

100 % de nos co-produits sont ainsi valorisés.

Dans chaque métier, des plans déchets visent à en finir avec l'enfouissement.

Chez Malteries Soufflet, plus de 50 % des collaborateurs concernés par la gestion des déchets ont reçu une sensibilisation et entre 2022 et 2024, 100 % des sites industriels ont réalisé un diagnostic déchets et défini un plan d'action pour améliorer leur taux de valorisation.

Aux États-Unis, The Country Malt Group en partenariat avec les centres de distribution à Vancouver, Washington, la Hopworks Urban Brewery et Vancouver Plastics, ont développé un programme de collecte et recyclage des sacs de malt usagés. Les installations de recyclage traitent les sacs pour les recycler dans de futurs articles, y compris de nouveaux sacs de malt. En 2024, 10 brasseurs ont participé au programme pour une collecte totale d'environ 3 800 sacs recyclés.

Par ailleurs, les entreprises du pôle agriculture d'InVivo sensibilisent les agriculteurs et proposent des collectes de produits d'agrofournitures tels que les emballages vides et les plastiques agricoles et d'élevage au travers d'ADIVALOR. Cette structure, dont InVivo est actionnaire, mutualise les déchets des filières agricoles françaises pour les gérer proprement. Soufflet Agriculture collecte ainsi près de 1 400 tonnes de déchets par an, déposées par les agriculteurs, qu'ils soient ses partenaires ou non. À l'échelle nationale, 90 % des déchets sont collectés et 80 % d'entre eux sont recyclés.

L'engagement de Soufflet Agriculture se traduit aussi par des opérations exceptionnelles telles que la collecte d'EPIU (Équipements de Protection Individuelles Usagées) et la collecte de manchons de vigne hors périmètre ADIVALOR, afin de trouver des solutions concrètes pour les agriculteurs.

Dans ce cadre, des actions de communication et de sensibilisation diversifiées et innovantes sont mises en place telles que des brochures, des interventions lors de salons ou plateformes au contact des agriculteurs et les réseaux sociaux.

### Levier d'action #3 – Innover en éco-conception

L'ensemble des leviers de l'éco-conception s'inscrivent dans les pratiques industrielles du Groupe, pour lesquelles il a la maîtrise des intrants et des processus. En ce qui concerne les achats hors matières premières agricoles, un des axes prioritaires est d'intégrer l'éco-conception dans les discussions avec nos partenaires. Ainsi :

- chez **Episens** la nouvelle responsable emballage travaille à leur réingénierie ;

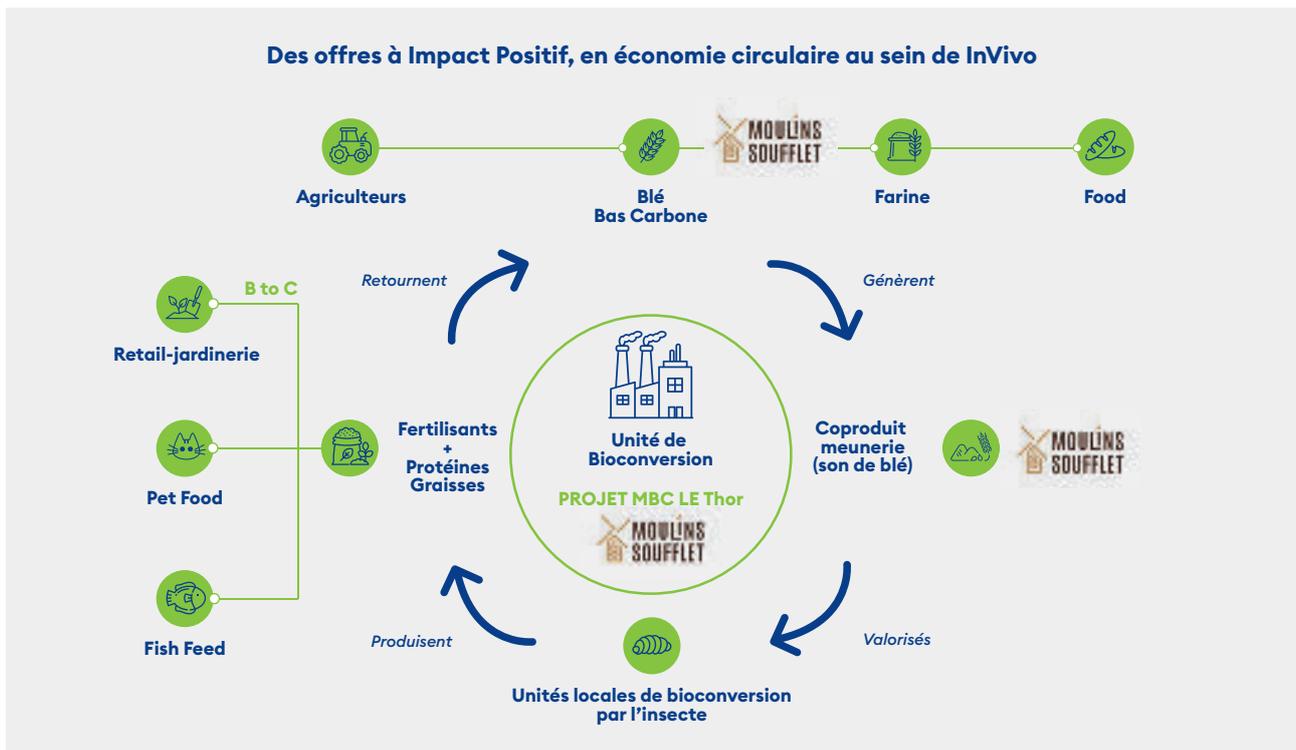
- chez **Cordier** les efforts portent sur la réduction du poids des emballages et sur le développement de la première bouteille de vin effervescent ré-employable ;
- TERACT** intègre les principes de l'éco-conception pour tous ses produits à marques propres. Il travaille à construire un référentiel de notation RSE avec l'AFNOR bâti sur une analyse du cycle de vie. Ses critères portent sur l'origine de fabrication, les conditions de production, la qualité de la composition, l'emballage et l'impact de l'usage.

Le centre de recherche interne au Groupe, le **CRIS**, est particulièrement engagé dans le déploiement de l'économie circulaire. Il mène, de manière transversale, des projets exploratoires pour caractériser les co-produits et évaluer leur potentiel sous forme de matière brute, de matière fractionnée, d'extrait ou de matière fermentée.

### La bioconversion, un cercle vertueux

Dans une approche 100 % économie circulaire et locale, les co-produits du moulin de Thor (sons de blé) rentrent dans un processus de bioconversion par l'insecte pour produire des amendements organiques décarbonés utilisés dans la culture de blé. Le son nourrit les insectes, qui produisent les déjections qui retourneront dans le cycle comme amendement.

Ainsi, en région Sud, la bioconversion a permis de fertiliser 15 ha de blés de printemps, qui ont produit 50 à 100 tonnes de farine produite par le moulin.



## 5.1.3 Préserver les sols et les écosystèmes

### 5.1.3.1 Contexte et enjeux

La préservation des sols et des écosystèmes joue un grand rôle dans la pérennité des activités d'InVivo : des sols épuisés conduisent à la diminution des rendements agricoles et augmentent les coûts de production, tandis que des sols préservés ou régénérés contribuent mieux au stockage du carbone et à la qualité des productions agricoles.

InVivo porte l'ambition de répondre à cet enjeu par un ensemble de dispositifs, qui sont autant d'opportunités pour ses activités comme pour ses partenaires agriculteurs : des expérimentations agronomiques, de la recherche et du

partage d'innovations, un soutien aux filières durables, des outils digitaux...

InVivo ouvre la voie vers un nouveau modèle agricole plus compétitif et résilient, qui contribue à améliorer la qualité de vie et le revenu des agriculteurs. Fédérant les métiers de l'agriculture, elle répond aux enjeux de souveraineté alimentaire et aux attentes des consommateurs, sans opposer les modes de production. Elle inscrit les producteurs dans une logique d'amélioration continue, mesurable et vérifiable.

### 5.1.3.2 Politiques et engagements

Les ambitions du Groupe se concrétisent à travers plusieurs actions :

À travers sa démarche **Semons du sens**, le groupe InVivo développe des filières durables et participe au déploiement de pratiques agronomiques respectueuses du sol. Grâce à l'expertise du groupe InVivo tout au long de la chaîne agroalimentaire, de la semence jusqu'à l'ingrédient et au produit fini, de l'agriculteur jusqu'au consommateur, les filières agricoles durables Semons du sens contribuent à accélérer la transition agricole et alimentaire avec réalisme et ambition, en mobilisant l'expertise agronomique et scientifique ainsi que l'écosystème de solutions et services auquel contribuent activement les métiers du groupe InVivo. L'application des cahiers des charges mis en place au sein des filières durables Semons du sens par les agriculteurs partenaires sont contrôlés par des organismes tiers indépendants.

La santé des sols en viticulture est l'un des 4 thèmes de **Terra360, la démarche RSE de Cordier**. Afin de soutenir les initiatives durables des viticulteurs, Cordier encourage le changement de pratiques agronomiques afin de préserver les terroirs, le patrimoine des viticulteurs et garantir durablement la qualité des sols et des raisins. Cordier encourage par exemple la mise en place de couverts végétaux pour régénérer les sols et apporter de la matière organique.

### 5.1.3.3 Performances

Tonnage collecté<sup>(1)</sup> de matières premières agricoles issues de productions durables (blé, orge, colza, tournesol, légumineuses, maïs) : 1, 2 million de tonnes, dont près de 200 000 tonnes de blés durables en France et près de 900 000 tonnes d'orges sous certifications durables en France et à l'international.

Tonnes de blé durable achetées par Moulins Soufflet : plus de **481 000 tonnes**, soit une multiplication par 20 en 14 ans (vs récolte 2009).

Volume de vin acheté issu de production durable : **225 927 hectolitres** (labels HVE et Bio), soit 63% des achats de Cordier. Les achats auprès des coopératives de l'Union InVivo représentent **182 202 hectolitres** soit plus de 51%.

Les achats aux coopératives certifiées par l'association Vignerons engagés (AGAMY, Vendeole, Saint Maurice de Cazevieille, Dom Brial) s'élèvent à **54 491 hectolitres** soit 15% du total des achats de l'exercice.

(1) Par Soufflet Agriculture.

### 5.1.3.4 Plans d'action

#### Levier d'action #1 – Déployer des pratiques agronomiques innovantes pour des sols en bonne santé

Pour créer des itinéraires techniques innovants, rémunérateurs pour l'agriculteur et en mesure de répondre aux enjeux environnementaux, InVivo déploie une **offre globale de solutions et de services** durables et innovants. Il détient un savoir-faire reconnu en la matière, pour accompagner les agriculteurs sur toute la chaîne de valeur.

En particulier, pour mesurer la performance des pratiques agroécologiques, InVivo s'appuie sur un certain nombre d'outils de pilotage à même de préciser l'état de fertilité des sols et l'ensemble de leurs qualités physique, chimique et biologique.

L'enjeu réside aussi dans la capacité du Groupe à diffuser largement ces offres éprouvées.

Par exemple :

- les offres de conseil (Be Api pour les agriculteurs, Vitivalor pour les viticulteurs... ) ;
- les outils d'aide à la décision (Fami, Aladin.farm... ) ;
- les plateformes d'expérimentation agronomique (Agrinovex, Openfield, A.C.I... ) ;
- le réseau **Fermes LEADER**<sup>(1)</sup> permet aux agriculteurs et aux coopératives de rejoindre gratuitement un dispositif qui identifie les solutions AgTech et innovations disponibles sur le marché ou en développement pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux. Ces solutions sont testées sur le terrain afin d'évaluer le parcours utilisateur et cultiver ainsi l'adoption des nouvelles technologies par les acteurs du monde agricole. De nombreux essais portent sur la santé des sols, la gestion de l'eau ou encore la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les dernières connaissances en la matière, par exemple la détection des adventices par drone, ou un laboratoire portatif d'analyse de sol.

Sur la campagne 2023/2024, 27 projets AgTech et d'innovation ont été menés, impliquant 10 coopératives du réseau. L'ensemble des résultats et retours utilisateurs de ces différents projets ont pu être partagés aux 30 coopératives du Réseau Fermes LEADER lors des trois Comités de Pilotage qui ont eu lieu au cours de la campagne ;

- la **gamme I-SOL**<sup>(2)</sup> de Semences de France regroupe l'ensemble des semences destinés à l'intercultures. L'intercultures est la saison entre la récolte d'été et un semis de printemps, soit 4 mois. Ces cultures affichent plusieurs bénéfices : couvrir les sols pour éviter l'érosion, favoriser la biodiversité du sol et de la faune (refuge et nourriture), absorber et restituer des éléments nutritifs de base comme l'azote, le phosphore et le potassium. La gamme I-sol permet aussi de capter le carbone de l'air et de le restituer au sol sous forme de matière organique, éléments essentiels à la stabilité et la vie du sol ;
- les outils de mesure du stockage de carbone dans les sols **Carbon'Extract**<sup>(3)</sup> et **Carbon Tester**<sup>(4)</sup> ;
- la **sensibilisation** des parties prenantes, à travers les 8 cycles de webinaires 2024 de la Malt Academy de **Malteries Soufflet**. Les sujets traités lors de ces webinaires ont été l'agroécologie, l'agriculture régénérative, le climat et le carbone, l'eau et la biodiversité.

Par ailleurs, Bioline et Soufflet Agriculture s'impliquent largement dans de nombreux travaux de recherche visant le déploiement de filières durables. À ce titre, InVivo accompagne l'association **Pour une agriculture du vivant**<sup>(5)</sup> (PADV) dont il est membre depuis 2018. Cette association a pour raison d'être le développement de l'agroécologie, en démontrant l'ensemble de ses bénéfices.

Il a notamment contribué au sein de PADV à la création de **l'indice de régénération**, conçu comme une boussole agronomique en accès libre pour les agriculteurs. L'indice permet de mesurer de manière objective la maturité de l'exploitation sur 8 axes fondamentaux pour la régénération du sol et de l'écosystème, par exemple la biodiversité, le travail du sol ou la gestion phytosanitaire. Sous l'impulsion de Soufflet Agriculture, 35 exploitations ont mesuré leur indice de régénération (IR), avec une note moyenne de 74/100.

#### Levier d'action #2 Piloter les exploitations avec l'agriculture de précision

Les compétences d'InVivo en matière de technologies digitales sont également très reconnues et contribuent à mieux préserver les sols. Par exemple, le logiciel de gestion de parcelles **SMAG farmers**<sup>(5)</sup>, connecté à la solution digitale de pulvérisation Hygo, permet de réduire les doses d'intrants en choisissant le créneau météo et la technique de pulvérisation optimaux, tout en collectant les données réglementaires.

(1) <https://reseau.fermesleader.com/>

(2) <https://www.semencesdefrance.com/isol-interculture/couverts-grandes-cultures/>

(3) <https://monbilan-carbonextract.com/accueil>

(4) <https://smag.tech/nos-logiciels/carbon-tester/>

(5) <https://agricultureduvivant.org/>

Autre innovation, la solution **Carbon'N**, développée par Be Api, s'appuie sur le traitement de données satellitaires pour améliorer la performance économique et environnementale des productions. Elle permet par exemple aux agriculteurs d'accéder à un suivi intra-parcellaire précis de la biomasse créée par les couverts, de l'azote libéré pour la culture suivante ou encore du carbone stocké dans le sol.

**Soufflet Vigne** développe depuis 10 ans un service d'aide à la réduction de l'utilisation de produits de protection des plantes issus de la chimie de synthèse. Ce service unique en France se nomme OPT'IFT (OPTimisation des Indices de Fréquence de Traitement). Il a permis de réduire l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) de

26 % en moyenne. Ce service se base sur des observations parcellaires de précision et l'utilisation d'outils d'aide à la décision digitaux, connectés à un réseau de 180 stations météo dont Soufflet Vigne est propriétaire.

L'écosystème **Farmi**<sup>(1)</sup>, doté d'une application mobile et d'une plateforme e-commerce, développé par Soufflet Agriculture, accompagne au quotidien les agriculteurs. Cet écosystème digital, déployé en France et dans les pays d'implantation de Soufflet Agriculture, propose une aide dans les choix agronomiques, techniques, financiers et environnementaux : achat d'approvisionnements et de services, vente et collecte des productions, météo de précision, surveillance des maladies, actualités agricoles, échange entre agriculteurs...

## 5.1.4 Protéger et régénérer la biodiversité

### 5.1.4.1 Contexte et enjeux

L'importance croissante de la biodiversité pour renforcer la résilience agricole et, au-delà, pour soutenir les équilibres des systèmes planétaires est désormais largement reconnue. Cependant, évaluer de manière tangible l'impact et les dépendances de nos filières à

l'érosion de la biodiversité demeure une tâche complexe et multidimensionnelle, qui doit se penser du gène au paysage, dans les sols, au-dessus des sols et dans sa dimension écosystémique.

### 5.1.4.2 Politiques et engagements

L'Union InVivo et ses filiales sont très conscientes de cet enjeu et sont mobilisées pour mieux connaître l'effet de leurs activités et de leurs solutions en faveur de la biodiversité. L'acquisition de ces connaissances vise à démontrer de manière tangible les effets :

- de nos Offres à impact positif ;
- de nos impacts directs ;

- des stratégies RSE mises en place au niveau du groupe InVivo et des métiers ;
- et de leur concrétisation à travers les filières agricoles, par la démarche Semons du sens.

Une politique traitant de l'enjeu biodiversité est en préparation. L'ambition d'InVivo est d'en assurer le déploiement courant 2025.

(1) <https://www.farmi.com/>

### 5.1.4.3 Plans d'action

#### Levier d'action #1 – Évaluer la biodiversité : un rôle d'éclairer

Les initiatives du Groupe visent à enrichir les connaissances selon trois axes :

- l'évaluation de la biodiversité et de l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité ;
- les services écosystémiques, services rendus par la biodiversité ;
- les conditions qui permettent de lever les freins vers l'adoption de pratiques favorables à la biodiversité.

Ainsi, le **projet scientifique de grande ampleur APPRIVOISE<sup>(1)</sup>**, financé par porté par Arvalis<sup>(2)</sup> avec l'appui d'Agrosolutions, SMAG, l'Acta<sup>(3)</sup> et la coopérative SCARA, a pour but de déployer et faire reconnaître des indicateurs de biodiversité en milieu agricole pouvant être intégrés dans les outils d'aide à la décision des agriculteurs. L'ambition est de leur permettre de prendre ces paramètres en compte dans leurs pratiques, grâce aux meilleures connaissances actuelles des liens entre pratiques agricoles, paysage et biodiversité. Le projet, lancé en octobre 2023 pour 3 ans, se focalise sur la biodiversité ordinaire, vers de terre, carabes, abeilles..., qui apportent les principaux services tels que la pollinisation, la régulation des ravageurs et la fertilité des sols. Les résultats devraient être disponibles en 2026.

Les équipes de Fermes LEADER portent également le projet scientifique CoCoBees<sup>(4)</sup>, en partenariat avec l'ITSAP<sup>(5)</sup>, trois coopératives agricoles (CAC68, EMC2, 110 Bourgogne) et le lycée agricole La Brosse d'Auxerre, ainsi que d'autres partenaires comme Agrinovex et SMAG. Doté d'une dimension collaborative forte, CoCoBees vise à construire d'ici à 2026, un indicateur de santé des abeilles sauvage et domestiques et à développer des modules techniques recensant des solutions favorables aux abeilles, afin de les préserver.

Le fonds de dotation **InVivo FOUNDATION** soutient plusieurs projets de pointe pour soutenir la connaissance sur l'évaluation de la biodiversité en milieu agricole. Il permet de documenter les conditions propices au déploiement de pratiques favorables et les leviers les plus efficaces de restauration de la biodiversité. Ainsi, le fonds de dotation soutient la création et le développement de la première plateforme digitale pour la gestion des données de biodiversité déployable à grande échelle dans le monde, **EveryCounts**.

En parallèle, Cordier développe son programme **TERRA 360<sup>(6)</sup>** dans les vignobles pour améliorer les pratiques favorables à la vie microbienne des sols, notamment l'enherbement entre les rangs de vigne, accompagné par **InVivo FOUNDATION**. Il réalise également les diagnostics biodiversité dans certains vignobles produisant la Cuvée Mythique.

Ces différents projets et ces nouvelles connaissances acquises sur la biodiversité nourrissent notamment les engagements des filières durables Semons du sens.

#### Levier d'action #2 Nos Offres à impact positif pour valoriser les actions en faveur de la biodiversité

Les Offres à impact positif (OIP) ont pour vocation de transformer l'offre de nos métiers. Elles peuvent, parmi les enjeux pris en compte, présenter des bénéfices pour la biodiversité, souvent interdépendante avec les enjeux climat, eau et fertilité des sols.

Parmi les OIP liées à l'enjeu biodiversité, on peut souligner le **biocontrôle** au sein de **Bioline Agrosociences<sup>(7)</sup>** proposées comme alternative aux solutions de protection des plantes issues de la chimie de synthèse. Également, la lutte contre la pyrale du maïs grâce à un **épandage de trichogrammes par drone**, contribue directement à la préservation de la biodiversité. Moulins Soufflet et Soufflet Agriculture ont développé des **semences de blés en mélange<sup>(8)</sup>** pour favoriser la capacité de la diversité biologique à assurer une meilleure régularité des rendements.

#### Levier d'action #3 Les initiatives de nos métiers pour préserver la biodiversité locale

À titre d'exemples,

- les Malteries Soufflet ont mis en place des ruches sur le site de Brazey en Plaine, les équipes du Laboratoire Central ont fabriqué des nichoirs pour oiseaux, la filiale brésilienne a contribué à la préservation de l'aire d'intérêt écologique « Pedra Branca » participant en tant que membre du conseil pour préserver les sources d'eau, en Écosse des fermes pilotes ont mesuré la biodiversité avec l'aide de l'intelligence artificielle (Chirrup), et sur le site de Beloeil des nichoirs à hirondelles sont présents pour favoriser la présence de ces oiseaux dans la zone protégée ;

(1) Le projet APPRIVOISE (« S'approprier des indicateurs de biodiversité au regard des services écosystémiques attendus ») est financé par le ministère chargé de l'Agriculture via le Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural (CASDAR) géré par FranceAgriMer.

(2) Institut du végétal.

(3) Association de coordination technique agricole.

(4) Le projet CoCoBees (« Co-construire et partager la connaissance, le conseil aux agriculteurs et les pratiques agricoles en faveur des abeilles basés sur des indicateurs de la santé des abeilles domestiques ») est financé par le ministère chargé de l'Agriculture via le Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural (CASDAR) géré par FranceAgriMer.

(5) Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation.

(6) <https://www.cordier.com/terra-360/>

(7) <https://www.biolineagrosociences.com/fr>

(8) <https://www.semencesdefrance.com/isol-interculture/>

- autour des jardineries de TERACTION, l'éco-pâturage est volontiers pratiqué pour la tonte des espaces verts lorsque le site le permet. Par ailleurs, TERACTION a entrepris un important travail de cartographie de ses sites afin de mesurer plus précisément leur impact potentiel sur des zones à risque pour la biodiversité ou des aires protégées ;
- de même sur les sites de Moulins Soufflet, les initiatives d'installation de ruches et d'écopâturage se développent.

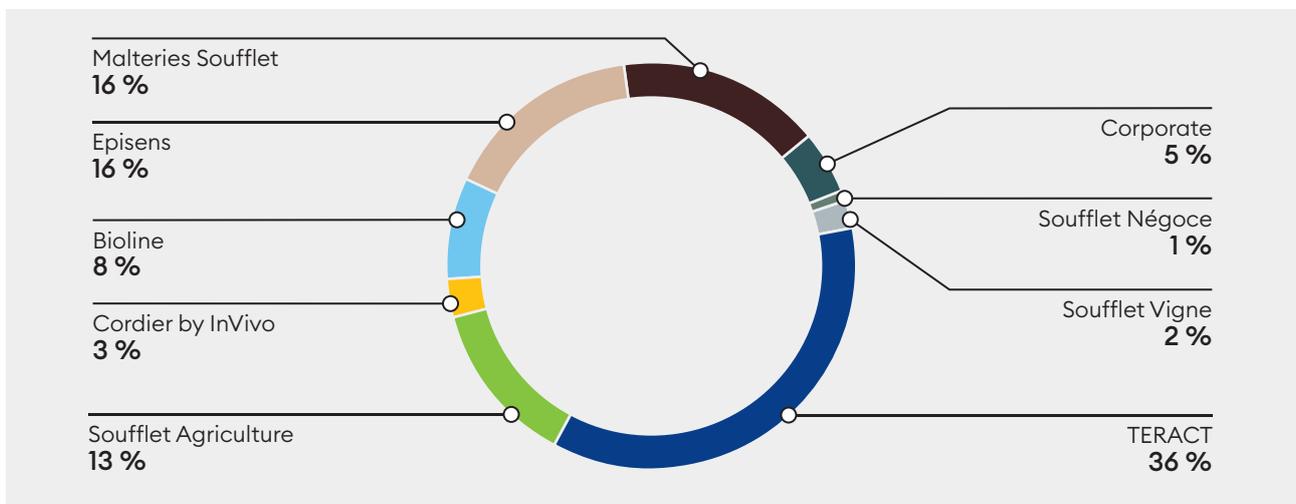
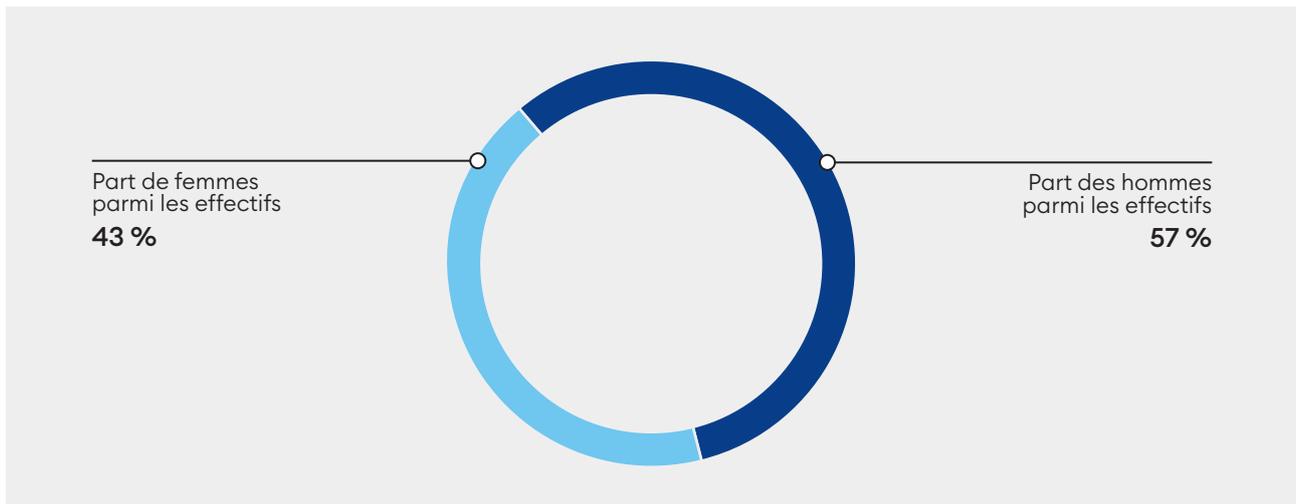
## 5.2 Générer un impact positif pour nos collaborateurs

### 5.2.1 Panorama de nos collaborateurs

Au 30 juin 2024, InVivo compte 14 959 collaborateurs, soit 10,65% de plus que sur l'exercice précédent. Cette évolution provient essentiellement de l'élargissement de

notre périmètre de *reporting*. À périmètre équivalent les effectifs ont baissé de 1,99%.

Le taux de turn-over<sup>(1)</sup> a été de 18%.



(1) Mode de calcul : ((nombre d'entrées + nombre de sorties de la période)/2)/Effectif présent début de période (CDI, hors mutations).

## 5.2.2 Gouvernance et organisation des ressources humaines

Afin de bâtir une culture commune et de mobiliser tous nos métiers autour de nos engagements, l'organisation des ressources humaines est coordonnée par le Directeur général en charge des ressources humaines, de la communication et des projets stratégiques. Il est membre du Comité exécutif et supervise l'ensemble des politiques Groupe, en s'appuyant sur les Directions des ressources humaines de chaque métier.

Cette structure organisationnelle permet de préserver l'agilité nécessaire au niveau opérationnel, au plus près des équipes et des managers, tout en s'assurant de l'implémentation des orientations stratégiques et des programmes globaux, tels que la politique de santé-sécurité *All Safe Together* ou le socle de protection sociale.

## 5.2.3 Développer l'engagement de nos collaborateurs

L'engagement des collaborateurs est une des pierres angulaires du projet d'entreprise. Afin d'assurer les missions du Groupe, de nourrir sa capacité à innover et à s'adapter à un monde en transition, InVivo veille à attirer et fidéliser les meilleurs talents. Son positionnement différenciant de Société à mission lui permet de développer une marque employeur attractive et cohérente.

Sa marque employeur, dévoilée en mars 2024, est le fruit d'un travail collaboratif impliquant étroitement une quarantaine de collaborateurs. Ils ont contribué à des entretiens approfondis et à de nombreux ateliers. Le fruit de leurs réflexions a permis de capter l'essence du Groupe et de ses valeurs, la confiance, l'esprit d'équipe, la responsabilité et l'engagement, à travers la campagne « Révélez votre champ des possibles ».

Seize ambassadeurs sont devenus les visages de cette marque employeur, qui reflète la pluralité des métiers et des parcours professionnels offerts par le Groupe. Actifs sur les réseaux sociaux, ils témoignent aussi, par exemple, de la possibilité de concilier leur carrière avec un engagement sportif ou associatif.

Par ailleurs l'accord d'intéressement 2023-24 contient dorénavant une formule simplifiée, compréhensible par tous et faisant un lien direct entre rémunération des collaborateurs et performance du Groupe, et ce, au service du projet stratégique « Grandir Ensemble 2024/2027 ».

Il contient une mesure de solidarité intéressant tous les salariés en cas d'atteinte des objectifs Groupe, avec un tiers de l'enveloppe distribuée sans plafonnement métier. Il couvre également dorénavant l'ensemble des périmètres du Groupe et plus de 90 % des collaborateurs français.

Autre nouveauté : un bonus extra-financier<sup>(1)</sup> a été défini au travers des indicateurs et objectifs RSE Groupe suivants :

- le taux de fréquence des accidents du travail ;
- les émissions de gaz à effet de serre ;
- les offres à impact positif.

L'enveloppe d'intéressement augmentera si ces objectifs RSE fixés sont atteints ou dépassés. Dans le cas contraire, elle restera inchangée.

(1) <https://www.invivo-group.com/sites/default/files/documents/2023-12/CP-Accord-Interessement-2023/2024-DEF2.pdf>



Les 16 ambassadeurs de la marque employeur.

## 5.2.4 Organiser un dialogue social de qualité

Le dialogue social est organisé au sein d'instances représentatives qui sont des lieux de concertation privilégiés entre la Direction et les représentants du personnel :

- les CSE, instances de négociation auxquels participent les 495 élus, au siège ou dans les métiers ;
- des Comités de groupe, qui permettent deux fois par an de présenter la stratégie du Groupe ;
- et un Forum social annuel réunissant l'ensemble des élus pour approfondir un ou plusieurs thèmes d'actualité.

Également, cinq représentants du personnel siègent au Conseil d'administration de l'Union InVivo.

Par ailleurs, les 1500 managers du Groupe occupent une place centrale pour sensibiliser les équipes aux orientations stratégiques. Ils sont réunis une ou deux fois par mois à l'occasion de sessions TIM (Team InVivo managers) animées par le Directeur général en charge des ressources humaines, pour évoquer les sujets d'actualité, et apporter des éclairages variés, dont la RSE. Chaque session est suivie en moyenne par 300 managers qui peuvent interagir lors de la visio-conférence. Elle est enregistrée pour ceux qui n'ont pu être présents.

Hors France, le dialogue social s'effectue selon les mêmes orientations, en s'adaptant aux règles locales.

## 5.2.5 Assurer la santé et la sécurité de tous

### 5.2.5.1 Contexte et enjeux

Ancrée dans les missions d'InVivo, la politique de santé-sécurité *All Safe Together*, vise à garantir un environnement de travail sûr et sain pour tous nos collaborateurs. Elle offre des solutions spécifiques

s'adaptant à la diversité de nos métiers, qu'il s'agisse de l'industrie, du commerce ou des métiers tertiaires, en s'appuyant sur un socle commun.

### 5.2.5.2 Politique et engagements

Parce que la sécurité rime à la fois avec le bien-être des salariés et l'excellence opérationnelle, elle revêt à nos yeux une importance stratégique, et justifie l'un de nos engagements phares : **réduire de moitié notre taux de fréquence d'accidents du travail avec arrêts d'ici 2030, par rapport à 2020.**

Cet engagement s'accompagne de la rédaction et de la diffusion de la **Charte santé-sécurité**<sup>(1)</sup>, signée par toutes les entités du Groupe fin 2023, qui présente les 9 règles d'or communes à tous les métiers.

### 5.2.5.3 Performances

**16,17**  
Taux de  
fréquence des  
accidents du  
travail avec  
arrêt à périmètre  
constant

**15,3**  
Taux de  
fréquence des  
accidents du  
travail avec arrêt  
incluant UMG  
et Boulangerie  
Louise

**0,85**  
Taux de gravité  
des accidents  
du travail à  
périmètre  
constant

**0,79**  
Taux de gravité  
des accidents  
du travail  
incluant UMG  
et Boulangeries  
Louise

(1) [https://www.linkedin.com/posts/groupe-invivo\\_allsafetogether-activity-7134912794436481025-sgE6/?originalSubdomain=fr](https://www.linkedin.com/posts/groupe-invivo_allsafetogether-activity-7134912794436481025-sgE6/?originalSubdomain=fr)

## 5.2.5.4 Plans d'action

### Levier d'action #1 – Un important dispositif de sensibilisation à l'échelle du Groupe

La Semaine de la Santé et Sécurité, en juin 2024, a été introduite par un webinaire de la Direction générale auprès de l'ensemble des collaborateurs francophones. Elle a été l'occasion de déployer à grande échelle les 9 règles d'or. Les équipes ont pu participer à des animations, organisées tant sur les sites industriels que dans les bureaux ou les points de vente. La charte et les règles d'or continueront à être l'objet d'une communication et d'actions de prévention soutenues sur les prochains exercices, sur les sites, afin de renforcer l'adhésion et l'application de ces principes fondamentaux par tous les collaborateurs et l'ensemble des intervenants au sein des sites du groupe InVivo.



### LES 9 RÉGLES D'OR SANTÉ ET SÉCURITÉ GROUPE



### Levier d'action #2 – Déploiement des actions de prévention

La charte *All Safe Together* précise les 6 actions de prévention communes à déployer dans les métiers : l'évaluation des risques, le management de tous les événements, les visites de sécurité, les rituels et la communication terrain, les audits et le suivi des plans d'actions. Guidé par une trajectoire commune, chaque métier a progressé sur l'exercice dans le déploiement de ses plans d'actions pour faire progresser la culture santé et sécurité.

- **Cordier, Soufflet Agriculture, Ingrédients et Bioline** ont renforcé l'implication des managers dans la pratique de visites constructives, dans l'analyse des causes des accidents du travail et des presqu'accidents ;
- **Soufflet Agriculture et Moulins Soufflet** ont embauché un responsable sécurité et s'assurent de la mise en place de protocoles et de mesures visant à garantir un environnement de travail sûr et sécurisé ;
- **Bioline** a institué le *reporting* des accidents du travail auprès des Directions, et créé des Comités mensuels de sécurité au niveau du COMEX ;
- **Moulins Soufflet** a programmé plus de 1 295 heures de formations sur l'année 2024. Chaque site est parrainé par un membre du CODIR ;
- **Ingrédients** déploie une feuille de route Qualité de vie au travail et risques psychosociaux ;
- **Négoce** a institué un comité de Direction sécurité mensuel qui gère tous les aspects de la sécurité. Un suivi rigoureux des entreprises extérieures a été mis en place compte tenu des travaux qui ont été effectués cette année dans les silos portuaires ;
- **Neuhauser** a été accompagné par un cabinet spécialisé pour accélérer la diffusion d'une culture de la sécurité ;
- **Malteries Soufflet** a consolidé sa stratégie santé et sécurité au travail en établissant une feuille de route sécurité à l'horizon 2030. Son déploiement a conduit à des résultats positifs avec notamment une réduction de 25% du taux de fréquence des accidents du travail par rapport à l'année précédente. Il a renforcé la présence opérationnelle sécurité sur ses sites en mettant en place des Ingénieurs Santé et Sécurité en France par exemple ;
- **Soufflet Vigne** a poursuivi sa démarche de prévention avec notamment une campagne de sensibilisation à la sécurité routière, la mise en jour des évaluations des risques dans les magasins et la remontée des situations à risques.

Les actions ont également porté sur les équipements et les processus identifiés comme plus accidentogènes. Ainsi :

- **Malteries Soufflet** a investi dans de nouvelles chaînes d'ensachage, réduisant le port de charges grâce à l'automatisation. Il a instauré des coachings briefings sécurité à destination des managers des sites industriels et amélioré l'intégration et la formation des collaborateurs, notamment à leur arrivée ;
- **TERACT** a institué la démarche 5S pour améliorer au quotidien l'organisation et le rangement des entrepôts, cause fréquente d'accidents ;
- **Soufflet Agriculture** a travaillé sur les plans de circulation des sites, l'affichage des consignes de sécurité, et le port du gilet haute visibilité. Il a amélioré ses analyses d'accidents afin de mieux comprendre les causes profondes et les circonstances de chaque incident, situation dangereuse et presqu'accident significatif.

## 5.2.6 Accompagner les collaborateurs dans leur développement professionnel

### 5.2.6.1 Contexte et enjeux

L'accompagnement de l'évolution de carrière et des compétences est un levier important d'engagement et de fidélisation des collaborateurs. La montée en compétence des salariés est aussi nécessaire pour s'adapter aux besoins et aux moyens spécifiques des métiers ou des

sites. Elle permet de répondre et d'anticiper les attentes des parties prenantes, qu'il s'agisse des agriculteurs, des consommateurs ou des clients industriels. Cette approche garantit que le Groupe reste à la pointe des évolutions du marché et des besoins de ses partenaires.

### 5.2.6.2 Politiques et engagements

La politique de formation et de développement des compétences est coordonnée au niveau des filiales. Cette approche permet d'adapter l'offre de formation et la gestion des carrières au plus près des besoins des activités et des collaborateurs.

L'offre de formation se compose :

- d'un socle de formations obligatoires, telles que l'éthique et la sécurité, qui ont été des axes prioritaires du Groupe sur l'exercice ;
- de renforcement de compétences transverses, telles que le management, le numérique, le commercial ;

- d'acquisition de compétences techniques spécifiques, surtout lorsque les compétences sont rares en formation initiale et indispensables à la continuité de l'activité, telles que celles nécessaires aux métiers de la malterie, de la boulangerie chez TERACTION ou de la recherche agronomique pour les techniciens agricoles d'Episens.

Cette offre respecte le principe d'égalité de l'accès à la formation, en étant vigilant sur le respect des délais de convocation, à l'égard des temps partiels, sur le choix de lieux de formation proche du domicile, et en déployant des systèmes de e-learning.

### 5.2.6.3 Performances

**71 %**  
des effectifs ont  
bénéficié d'une  
formation sur  
l'année civile 2023  
(86 % en 2022)

**21 heures**  
de formation par  
collaborateur formé  
(14h en 2022/2023)

### 5.2.6.4 Plans d'action

#### Levier d'action #1 – Des plateformes de formation adaptées aux usages actuels

InVivo s'attache à permettre des opportunités d'apprentissage régulières et flexibles. Ainsi, les catalogues de formations des différents métiers sont organisés pour faciliter l'accès des collaborateurs aussi bien aux sessions de formation présentielle qu'au e-learning ou aux formats hybrides. Au niveau du Groupe, le partenariat noué avec Openclassrooms a permis de déployer le e-learning et la culture apprenante.

Au niveau des métiers, le Campus Nature & talents de TERACTION, ouvert à tous les collaborateurs comme aux franchisés, continue d'élargir l'éventail des formations proposées, intégrant notamment un volet RSE qui rencontre un intérêt croissant.

Malteries Soufflet France, dans le cadre du plan de formation 2024, déploie auprès de l'ensemble de ses managers l'atelier « Fresque du Climat » afin de les sensibiliser aux enjeux de demain et donner du sens à la stratégie d'entreprise. Ce même exercice a été réalisé par le CODIR en 2023.

## Levier d'action #2 – Des formations certifiantes

Le Groupe développe l'offre de formations certifiantes pour ses collaborateurs, avec deux objectifs :

- combler le déficit de profils indispensables à l'activité ;
- offrir à ses collaborateurs des opportunités de carrière en attestant de leur maîtrise de compétences spécifiques.

Dans cette optique, **TERACT** a accueilli en septembre 2023 la première promotion d'étudiants de son Centre de Formation d'Apprentis (CFA), ouvert également à ses partenaires franchisés Gamm vert, Jardiland et Boulangerie Louise. Trois formations ont été déployées en priorité : CAP boulanger, Conseiller de vente et manager d'unité marchande, du niveau CAP à Bac +2.

**Moulins Soufflet** a lancé sur la campagne 2023/2024 deux Certificats de qualification professionnelle (CQP) en partenariat avec l'Alqual sur la qualification « Conducteur d'Installation et Transformation des Grains option Meunerie Semoulerie » dédiée aux conducteurs de moulin.

Ce parcours qualifiant sera renouvelé auprès de 3 nouveaux conducteurs et tuteurs entreprise, pour la rentrée 2024.

**Soufflet Agriculture** propose aussi 2 parcours certifiants de 8 mois dont 150 heures théoriques, qui accélèrent la montée en compétences des nouveaux embauchés par les collaborateurs expérimentés, sur les thèmes « gestion d'un silo » et « commerce agricole ».

En Australie, **Barret Burston Malt** propose aux collaborateurs une formation certifiante « General Malting Certification » décernée par l'IBD (Institute of Brewing & Distilling). 2 collaborateurs ont été formés en 2024.

## Levier d'action #3 – Des programmes spécifiques « Managers à impact positif »

À titre d'exemple, les 250 managers d'Episens ont débuté en septembre 2023 leur parcours certifiant de 10 jours « Managers à impact positif ». Il comprenait des sessions dédiées à la compréhension des enjeux de la transition agricole et alimentaire, au rôle du manager dans la stratégie, à la posture managériale et au management agile.

Chez TERACT, l'ensemble des 700 managers a suivi une formation étendue sur deux ans, traitant des quatre thèmes Managers par nature : responsable, fédérateur, coach et agile. Depuis 2023, les nouveaux managers suivent tous la formation « Bienvenue Managers par nature » et déploient les rituels managériaux mis en place dans l'ensemble des magasins.

## Levier d'action #5 – Des formations en tutorat chez Neuhauser

Neuhauser a institué un parcours d'intégration sous forme de tutorat individuel afin de faciliter la montée en compétence des nouveaux arrivants. Ce dispositif est également utilisé pour les recrutements en alternance ou de contrats de professionnalisation, en formation interne. Son efficacité est reconnue, car il favorise l'acquisition de compétences multiples, en formalisant les attendus de chaque poste. Depuis sa mise en place en 2020, il a permis d'intégrer 648 participants dans leurs nouvelles fonctions, grâce au travail de 398 tuteurs, formés au préalable à cette mission de transmission.

## 5.2.7 Favoriser la qualité de vie au travail de nos collaborateurs

### 5.2.7.1 Contexte et enjeux

La qualité et les conditions de vie au travail sont des éléments majeurs d'engagement, de productivité et de motivation des équipes. Une approche favorisant

une culture positive, durable, et axée sur les personnes, bénéficie à la fois aux collaborateurs et à l'entreprise elle-même.

### 5.2.7.2 Politiques et engagements

La démarche du Groupe consiste à créer des environnements de travail dans lesquels les individus peuvent s'épanouir, où le sens du travail et du collectif est renforcé, et respectueux de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Il déploie ces initiatives à travers des accords négociés avec les représentants du personnel au niveau du groupe InVivo ou de ses métiers, des projets transverses (tels que la marque employeur par exemple) ou encore des enquêtes internes menées afin de s'assurer de leur adéquation avec les attentes des collaborateurs.

Sur le périmètre corporate, une douzaine d'accords sociaux ou avenants ont été discutés et pour certains signés sur l'exercice. Toute le périmètre Soufflet a par exemple pu être intégré à l'accord de prévoyance du groupe InVivo. 2025 sera l'occasion de négocier deux accords sociaux clés pour nos enjeux matériels de sécurité et d'inclusion : l'un sur la prévention des risques psychosociaux, l'autre sur le handicap.

Une commission logement au niveau du Groupe existe depuis juin 2023, ainsi qu'un fonds de solidarité issu de l'accord prévoyance Groupe, depuis janvier 2023.

D'autre part sur l'exercice il a été mis en place au bénéfice de tous les collaborateurs en France un accès à du conseil juridique, une cellule d'assistance psychologique et d'accompagnement social.

### 5.2.7.3 Performances

**82 %**  
des collaborateurs éligibles ont  
bénéficié du télétravail en 2023/2024

#### Levier d'action #1 – La démarche de qualité de vie au travail déployée au quotidien

L'accord sur les Nouvelles Organisations du Travail (NOT), signé en 2020, a posé les bases d'une organisation plus flexible, plus résiliente et plus performante. Il instaurait la possibilité de télétravailler à 50 ou 60 % pour les salariés dont le poste le permet, et qui le souhaitaient. En 2024, cet accord a été déployé sous forme de décisions unilatérales ou d'accord d'entreprise dans les périmètres Soufflet historique. Ainsi, en 2024, 82 % des collaborateurs éligibles au sein du Groupe ont pu bénéficier du télétravail.

Afin d'adapter le programme de qualité de vie au travail au plus près des attentes des collaborateurs, **Malteries Soufflet** met en œuvre chaque année une enquête d'engagement de grande ampleur, en France et à l'international. Un grand nombre de salariés ont pu s'exprimer à travers une réunion d'expression ouverte et une enquête digitale sur les sujets sécurité, bien-être, environnement de travail, communication et relations sociales. Les enseignements issus de l'enquête vont guider les équipes locales à développer des plans d'action les plus adaptés aux attentes. Par exemple, au Brésil les collaborateurs bénéficient d'un programme mensuel d'initiatives centrées sur le bien-être et la santé.

Dans cette même dynamique, Bairds Malt (Écosse) propose aux collaborateurs une formation de secouriste en santé mentale, ainsi qu'un abonnement à la plateforme « Wellbeing Hub » (MetLife).

Barret Burston Malt (Australia) a mis en place la démarche « R U Ok morning teas ». Les thés du matin R U Ok ont été organisés pour poser la question simple mais importante « R U Okay? » (Comment ça va?) et encourager les conversations visant à aider les gens à se sentir soutenus et connectés. Une formation sur le harcèlement et la discrimination en milieu de travail a été dispensée à tous les employés des sites australiens.

Une enquête « Voice of the Employee » et des séances de feedback ont été organisées sur tous les sites en Écosse, Australie et Amérique du Nord.

La culture d'entreprise de **TERACT** met en avant la qualité de vie au travail, dans un métier où la plupart des collaborateurs sont soumis à de grandes amplitudes horaires ou à des obligations de travailler le week-end. Ainsi, au sein du réseau Jardiland, 100 % des magasins

appliquent à présent le principe du « Week-end off », chaque collaborateur ayant la possibilité de bénéficier d'au moins un week-end libre par mois. L'accent est également mis sur la formation des managers avec le programme « Managers par nature », qu'ont suivi l'ensemble des 700 managers du Groupe et déployé pour tout nouveau manager depuis 2023. Ils peuvent également partager leurs pratiques au sein de la Communauté des Managers par nature, lancée en 2024.

Dans un esprit de qualité de vie au travail, **Cordier** organise tous les trimestres une journée du personnel ayant vocation à faire découvrir les différents services et corps de métiers du site. Il organise également une journée famille chaque année, pour un moment de partage et d'activités.

**InVivo Digital Factory** organise également tous les mois des « Carpe Days » permettant aux collaborateurs de se retrouver autour d'un moment convivial, ainsi que des réunions de brainstorming et d'échange sur les projets en cours.

La coopération avec le **partenaire de prévention santé FIZYOU**, active depuis 2021, monte en maturité. Les salariés bénéficient d'un ensemble de prestations liées à l'amélioration de leur condition physique, avec des ateliers de sensibilisation, accessibles selon les cas en présentiel ou en ligne, avec des fiches pratiques, des programmes complets et personnalisés de remise en forme et des webinaires.

À Nogent-sur Seine, un partenariat avec la crèche Rigolo a pour objectifs, d'une part aider les salariés de Nogent dans leur recherche de garde d'enfant, d'autre part attirer des familles au sein de cette petite ville de l'Aube en y facilitant les services utiles.

Enfin, de nombreux collaborateurs du Groupe en Afrique étant de jeunes parents, les métiers s'attachent à les soutenir pour pallier les difficultés locales d'accès à l'enseignement. Ainsi, **Malteries Soufflet Ethiopie** prend en charge les frais de scolarité des enfants de collaborateurs de la maternelle au collège, ainsi que des primes pour l'hébergement et d'autres bénéfices formalisés dans l'accord collectif. **Bioline Agrosociences Africa**, la filiale kenyane de Bioline Agrosociences, leur propose des bourses de l'école primaire au lycée.

## 5.2.8 Favoriser et promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion

### 5.2.8.1 Contexte et enjeux

Les enjeux d'inclusion, d'équité et de diversité constituent des enjeux matériels pour le Groupe. En particulier, en ce qui concerne les embauches et le déroulé de carrière, toute forme de discrimination est formellement proscrite.

La dimension internationale du Groupe impose cependant d'adapter la notion d'inclusion et de respecter les droits fondamentaux en suivant les réglementations nationales.

### 5.2.8.2 Politiques et engagements

Le Groupe veille à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'inclusion et la diversité sous toutes ses formes. L'objectif est de créer une culture inclusive et non-discriminatoire. Elle permet de donner

accès à tous nos collaborateurs à la formation et à un déroulé de carrière satisfaisant où seules les compétences prévalent.

### 5.2.8.3 Performances

**43 %**  
de femmes  
parmi  
les effectifs

**42 %**  
de femmes  
parmi  
les effectifs  
cadres

**22 %**  
de femmes  
parmi  
les effectifs  
dirigeants

**3 %**  
des  
collaborateurs  
en situation  
de handicap

#### Plans d'action

##### Levier d'action #1 – La promotion de l'égalité professionnelle femmes-hommes

Signé en 2015, réactualisé en 2022 sur le périmètre France, l'accord visant à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes repose sur quatre dispositions phares :

- **L'égalité professionnelle et la rémunération**

Chaque pôle d'activité suit les indicateurs permettant d'assurer l'équité des rémunérations, ce qui permet un pilotage de la question au plus près des réalités locales. Les équipes traitent en particulier les conditions de rémunération des salariés en congé familial et au retour de ces congés.

- **La conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle**

Le Groupe promeut en particulier le partage des responsabilités familiales, avec la mise en place de l'allongement rémunéré du congé de maternité, le don de jours de repos en cas de nécessité de santé pour un proche, le renforcement du télétravail et la mise en place de règles élémentaires de gestion des réunions (horaires, amplitude horaire etc.).

- **Les conditions d'accès à l'emploi**

L'accent est mis sur la sensibilisation des managers recruteurs aux biais inconscients qu'ils pourraient développer, dans le but de prévenir les discriminations. Elle permet d'améliorer les méthodes de recrutement, la rédaction des annonces etc.

- **La formation et la promotion professionnelle**

Les managers sont formés aux problématiques d'égalité professionnelle et à la non-discrimination.

Également, le programme de diffusion du nouveau Code de conduite a permis de rappeler aux collaborateurs l'existence d'un dispositif d'alerte leur permettant de signaler tout comportement non approprié. Les coordonnées du dispositif d'alerte sont accessibles à toute partie prenante interne ou externe.

Enfin, aux États-Unis et au Canada, pour chaque sac de malt Pink Boots Malt acheté, un don est fait au fonds de bourses d'études de la Pink Boots Society pour soutenir leur mission d'aider, inspirer et encourager les femmes et les individus non-binaires dans le secteur brassicole et distillation.

## Levier d'action #2 – Favoriser l'inclusion professionnelle des collaborateurs en situation de handicap

Le Groupe s'attache à promouvoir l'inclusion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. En particulier, il veille à accompagner les personnes en situation de handicap qui le souhaitent dans leurs démarches administratives pour la reconnaissance de leur statut. Les conditions de travail sont adaptées en cas de besoin aux nécessités du poste et de la personne.

À titre d'exemple **TERACT** a formalisé en 2024 une démarche handicap complète, qu'il déploiera progressivement. Il a mis en place un comité de pilotage Diversité, et nommé une chargée de mission Handicap. Il participe aux duodays dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées. 63 collaborateurs de TERACT ont ainsi accueilli à cette occasion des personnes en situation de handicap.

Au travers de ses partenariats, **Soufflet Agriculture** mène une politique active pour favoriser la communication sur la situation de handicap, son acceptation, sa reconnaissance et sa prise en compte dans la situation de travail pour favoriser le maintien dans l'emploi des salariés concernés.

Au Brésil, **Bioline** déploie son plan « inclusion & diversité » en partenariat avec l'Association locale NURAP, au bénéfice de jeunes des quartiers les plus défavorisés de São Paulo. L'ambition est d'accueillir en continu 3 à 5 collaborateurs, stagiaires, alternants ou salariés, issus de ce programme.

## Levier d'action #3 – Intégrer des jeunes en cours de formation et grâce à l'alternance

Il est dans la culture du Groupe de contribuer à l'expérience professionnelle des jeunes en formation. Pour ce faire, le Groupe et ses filiales entretiennent des relations privilégiées avec les écoles et universités, notamment celles dont la raison d'être est de former à l'agriculture et l'agronomie. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Groupe comptait plus de 438 jeunes en contrat d'alternance (apprentissage ou professionnalisation).

Par exemple, **Moulins Soufflet** encourage de longue date l'accueil d'apprentis au sein de ses équipes. Dans les métiers de la meunerie, 5% des salariés, soit 25 apprentis, ont pu bénéficier de contrats en alternance leur permettant de combiner enseignement théorique et stage pratique. Chez **Soufflet Agriculture**, les stagiaires et apprentis représentent plus de 80 jeunes sur l'exercice, 20% d'entre eux sont embauchés à la suite de leur contrat étudiant.

En Écosse, **Bairds Malt** propose un programme de formation continue (trainee program) en production d'une durée de 18 mois. Les stagiaires se voient confier des responsabilités dès le premier jour et acquièrent un aperçu de nombreux aspects de l'entreprise, passant environ 6 mois sur différents sites, tout en apprenant l'art de fabriquer du malt de haute qualité. Chaque année, **Bairds Malt** accueille 2 nouveaux stagiaires.

## 5.3 Promouvoir un impact positif dans nos filières, notre écosystème, pour les agriculteurs et pour les consommateurs

### 5.3.1 Innover pour développer des Offres à impact positif

#### 5.3.1.1 Contexte et enjeux

Dès 2018, le groupe InVivo s'est interrogé sur les possibilités d'associer les enjeux économiques aux enjeux environnementaux et sociétaux. Il a ainsi posé le concept d'Offre à impact positif comme levier majeur de son développement. Ainsi, la démarche a-t-elle pris de l'ampleur à compter de 2020 et est désormais un des piliers de la politique RSE Groupe.

Sa définition repose sur les principes suivants :

Dans le respect de la raison d'être du Groupe, les Offres à Impact Positif cherchent à co-construire des produits, services et circuits de distribution éco-conçus, innovants et responsables, en cohérence avec les principes de l'agriculture régénératrice, au bénéfice des agriculteurs comme des consommateurs.

Le concept d'Offre à impact positif (OIP) répond à un ensemble de critères déclinés dans tous les métiers :

1. Une Offre à impact positif est une offre qui prend en compte ses impacts sociétaux, économiques et environnementaux, tout au long de la chaîne de valeur, depuis sa conception jusqu'à son utilisation par le client final ;

2. Une OIP doit contribuer à **au moins l'un des quatre enjeux environnementaux** suivants, sans avoir d'impact négatif sur les trois autres :

- contribuer à la neutralité carbone,
- favoriser la biodiversité,
- régénérer les sols,
- optimiser les intrants.

3. Une OIP doit contribuer **à un enjeu socio-économique** : diversifier ou augmenter les revenus des agriculteurs, et/ou agir au bénéfice des consommateurs. Sur ce dernier point, les critères sont spécifiques aux métiers (nutrition, santé, *sourcing* responsable... ).

La robustesse des méthodes a reçu l'approbation de KPMG et des travaux sont en cours, en lien avec le département d'Audit Interne Groupe, afin de construire une démarche d'audit indépendante permettant de veiller à la conformité méthodologique de chaque périmètre.

Cette démarche est placée sous la gouvernance du Groupe, puis est déclinée dans les métiers pour prendre en compte leurs spécificités. Elle est construite selon les principes de l'amélioration continue.

#### 5.3.1.2 Politiques et engagements

Les métiers du Groupe contribuent à l'objectif commun à l'horizon 2030 :

- 50 % du chiffre d'affaires en Offres à impact positif ;
- 100 % des innovations seront des Offres à impact positif.

### 5.3.1.3 Performances

**25 %**  
du chiffre d'affaires  
global du Groupe  
généralisé par nos Offres  
à Impact Positif

**39 %**  
du chiffre d'affaires du  
périmètre considéré<sup>(1)</sup>  
généralisé par nos Offres  
à Impact Positif

#### Un ensemble de dispositifs pour favoriser la recherche fondamentale et sur le terrain

Ces dispositifs enrichissent les démarches propres du Groupe pour expérimenter et déployer les solutions et les technologies à impact positif de demain. Ils permettent de renforcer la capacité d'anticipation et d'innovation du Groupe, des valeurs et principes fondamentaux inscrits dans son ADN.

#### Le CRIS, pôle de recherche en biotechnologies du Groupe

Créé en 2008 à Nogent-sur-Seine, le CRIS (Centre de recherche et d'Innovation Scientifique) regroupe un panel d'experts en biotechnologies. Ils mènent des projets de R&D répondant notamment aux objectifs RSE du groupe InVivo et portant principalement sur la valorisation des co-produits. Ils disposent d'équipements de pointe, tels que le criblage des micro-organismes à très haut débit, les procédés biotechnologiques de fermentation sur substrat solide et d'éco-extraction enzymatique. Le centre a également développé depuis 15 ans des savoir-faire en analytique (enzymes, métabolites, actifs) et caractérisation (biologie moléculaire, panel sensoriel expert).

Ces dernières années, les métiers du Groupe ont notamment financé des projets de R&D portant sur :

- un extrait végétal développé à partir de co-produits de malteries. Les équipes du CRIS ont démontré qu'il stimulait la croissance des racines, renforçait la résistance des plantes au stress, améliorait l'absorption des nutriments et favorisait la santé globale des cultures. Un dossier d'homologation est déposé ;
- le remplacement d'ingrédients alimentaires (colorants, arômes... ) par des ingrédients plus naturels, locaux et obtenus par des procédés plus écologiques ;
- l'évaluation de biosolutions pour l'agriculture, améliorant la santé des sols et réduisant la dépendance aux intrants chimiques ;

- la substitution d'actifs classiques présents dans les cosmétiques par des extraits de co-produits issus de filières responsables et tracées.

#### Le Pôle Innovation, une ressource à destination des métiers, des collaborateurs et des clients

Cette équipe transverse travaille sur des projets innovants de toute envergure visant à améliorer l'excellence opérationnelle des équipes ou à proposer de nouveaux services dédiés, durables, et apportant une véritable valeur aux professionnels des filières agricoles (Intelligence Artificielle, blockchain, exosquelettes...). Sa mission consiste à détecter et piloter des opportunités pour contribuer à la transformation du Groupe et de l'ensemble de ses métiers.

L'équipe innovation collabore étroitement avec la Digital Factory pour le passage à l'échelle des sujets nécessitant des constitutions d'équipes dédiées. La Digital Factory est par exemple à l'initiative de la plateforme Aladin.farm, qu'elle a développé avec et pour les coopératives partenaires. Le projet MAITE<sup>(2)</sup> (Plateforme d'intelligence Artificielle pour la malterie), initié par l'équipe Innovation et Malteries Soufflet, bénéficie ainsi d'une structure dédiée au sein de la Digital Factory pour en assurer le développement et le déploiement sur l'ensemble des sites industriels.

Sur l'exercice, les équipes Innovation (2 Chefs de Projets) ont accompagné les collaborateurs dans l'utilisation des nouvelles technologies, telles que :

- l'Intelligence artificielle (avec la création d'un outil sécurisé interne) et permettant d'optimiser les recettes de production chez Malteries Soufflet ;
- l'intelligence artificielle générative pour l'enrichissement de données pour le e-commerce chez TERACTION ;
- l'usage de lunettes connectées pour les opérations de maintenance sur les sites industriels. Elles permettent de renforcer la sécurité et de rendre des compétences clés plus accessibles ;
- la blockchain, qui a passé un cap dans la filière Responsable de la bière 1664, avec plus de 200 000 connections sur l'application dédiée à la traçabilité.

(1) Pour certains métiers, la notion d'offre à impact positif n'est pas applicable ou restreinte à l'offre en marques propres (Cordier, TERACTION). Hors UMG.

(2) <https://www.malteries-soufflet.com/expertises/rd-innovation/maite-lintelligence-artificielle-au-service-du-malt>

### InVivo Quest, programme d'open innovation et d'intrapreneuriat du groupe InVivo

InVivo Quest<sup>(1)</sup> a été créé en 2017 sous la forme d'un challenge annuel ouvert aux startups de l'agroalimentaire, dans l'objectif d'identifier celles pouvant accélérer la transition du secteur.

InVivo Quest est désormais un outil de *sourcing* très international de solutions ou de technologies. Il est basé sur la sélection initiale de startups qui sont challengées lors de sessions par des experts métiers. Les 5 workshops organisés en 2023 ont concerné une cinquantaine de sociétés, de toutes nationalités.

Cette sélection peut aboutir à une proposition de test en fonction de leur intérêt, notamment pour relever les défis de l'adaptation aux effets du changement climatique, de la réduction des consommations en eau et en énergie, de la logistique et stockage dans l'agriculture ou encore de l'approvisionnement local pour le *retail*.

### Le réseau des Fermes LEADER

Créé en 2017, Fermes LEADER<sup>(2)</sup> a pour mission d'accompagner les coopératives et leurs agriculteurs adhérents dans l'adoption et le déploiement des innovations et solutions AgTech.

Le réseau comprend 30 coopératives ainsi que leurs agriculteurs adhérents. Il est construit pour faciliter les échanges entre les acteurs de l'agriculture et les entreprises AgTech, avec pour préoccupation centrale les besoins des agriculteurs. Les agriculteurs volontaires peuvent ainsi tester les innovations sur leur exploitation. Le réseau axe ses actions sur :

- l'identification des besoins des utilisateurs (agriculteurs, distributeurs agricoles) ;
- le *sourcing* et la qualification des meilleures innovations (des start-ups ou grands groupes) ;
- l'accompagnement au déploiement des nouvelles technologies pour développer les pratiques innovantes ;

- l'accompagnement de l'usage sur le terrain et le recueil des retours des utilisateurs (qualitatifs et quantitatifs).

### Deux dispositifs d'innovation agricole

#### OPENFIELD, la plateforme d'essais à ciel ouvert de la 3<sup>e</sup> voie de l'agriculture

Sur environ 13 hectares à Milly-La-Forêt en Île-de-France, ce « salon » en plein air réunit tous les deux ans des participants du monde agricole. Il permet de présenter des essais agronomiques portant sur 15 cultures, suivies par 18 indicateurs de pilotage portant sur l'air, l'eau et le sol.

Par ailleurs, 1143 données sont collectées chaque mois, et publiées en accès libre sur le site internet de la plateforme<sup>(3)</sup>.

4 thématiques clés sont explorées :

- l'agriculture bas-carbone ;
- la réduction des intrants de synthèse ;
- l'agriculture de conservation des sols ;
- l'agriculture conventionnelle raisonnée.

Pour sa 2<sup>e</sup> édition, en juin 2023, l'événement a réuni 651 visiteurs sur la plateforme Openfield.

#### Le service A.C.I de Soufflet Agriculture, pour diffuser l'innovation auprès des agriculteurs

Le service A.C.I. (Agronomie Conseils Innovation) a pour mission de diffuser l'innovation en agriculture. L'équipe propose, après les avoir testées et expérimentées, les dernières technologies et outils d'aide à la décision destinés aux agriculteurs. Chaque année, A.C.I. conduit 23 000 micro-parcelles d'expérimentation et propose une large gamme de services : diagnostic d'exploitation, analyses de sol, recherche de débouchés innovants etc. Les services facilitent l'adoption de conduites agronomiques telles que l'agriculture de conservation des sols, l'utilisation de biocontrôles, l'usage de l'application FARMi, de capteurs connectés, etc.

(1) <https://www.invivoglobalquest.com/>

(2) <https://reseau.fermesleader.com/>

(3) <https://www.openfield-3va.com/>

### 5.3.1.4 Plans d'action

#### Levier d'action #1 – Donner accès à des produits alimentaires au profil nutritionnel ou à l'impact global amélioré

Les consommateurs portent une attention croissante à leur alimentation, et sont prêts à adopter de nouvelles habitudes de consommation s'ils en perçoivent les bénéfices. De nombreuses filiales du Groupe ont développé des innovations en ce sens :

- **Neuhauser** et **Ingrédients** sont très engagés dans la démarche d'offre **Clean Label**. Le Clean label désigne une démarche volontaire déployée par les industriels de l'agro-alimentaire. Elle vise par exemple à proposer des aliments exempts d'additifs artificiels, les pesticides, les polluants ou encore les nano-particules, pour proposer des produits plus sains et plus respectueux de leur environnement. À ce titre, Neuhauser poursuit la revue de ses recettes : substitution d'émulsifiants alimentaires, réduction du sel et du sucre, utilisation de chocolat certifié Rainforest alliance ou d'huile de palme RSPO<sup>(1)</sup>. Mais surtout, il a déjà décidé, depuis plusieurs années, d'avoir un recours exclusif à des farines Semons du sens, provenant de filières agricoles plus durables. Elles sont toutes définies par des cahiers des charges mettant en avant des exigences de bonnes pratiques agroécologiques, dont le respect est contrôlé par des audits tierce partie.

En particulier, Neuhauser a pu démontrer que le pain pouvait contenir moins de sel sans baisse de sa consommation. En conséquence de cette expérience réussie, la réglementation elle-même a évolué à l'automne 2023. Neuhauser a fait la démonstration qu'une démarche volontaire, portée par des acteurs clés, induit la possibilité de massifier des Offres à impacts positifs au sein de toute une profession ;

- dans la même idée, **AIT Ingrédients** a développé une gamme « switch easy » permettant de supprimer facilement des additifs dans les produits du Groupe ou chez les clients. Il a également développé des solutions de panification Clean label, sans conservateurs. **Moulins Soufflet** met également à disposition sa gamme MELIOR de préparation prête à l'emploi, dont 90 % des produits sont désormais Clean Label ;
- par ailleurs, **Cordier** a élargi son offre de vins à faible teneur en alcool – une expertise qu'il déploie depuis 30 ans – avec la gamme Low matter What. Avec une teneur alcoolique de 6 %, ces vins sont également moins caloriques (40 kcal par 100 ml, contre 79 kcal dans un vin plus fort en alcool à 13 %), et répondent à une envie de consommation plus responsable ;

- le travail des agriculteurs engagés dans la démarche Semons du sens, ainsi que celui des **Moulins Soufflet**, est mis à l'honneur à travers le partenariat initié entre **Episens** et Jean-François Fayolle, Meilleur ouvrier de France boulanger. Ce partenariat vise à renouveler l'offre en boulangerie, et à inspirer un modèle de « boulangerie responsable » grâce à un accompagnement des artisans indépendants et des temps forts émaillant l'année. Au cours de l'exercice 2022/2023, deux sessions de formation ont été dispensées. Avec la participation de plus de 20 clients boulangers partenaires, ces formations ont permis de valoriser et de travailler la gamme de farines Baguépi Farine Responsable issue de la filière blé Responsable Semons du sens tout en employant des techniques de panification et de fermentation traditionnelles à base de levain et poolish « home-made » ;
- le site de Colombelles d'**Ingrédients**, spécialisé dans la fabrication d'enzymes et de levains, a engagé une démarche de certification à la démarche CRC<sup>(2)</sup> pour sa production de levains de blé et de seigle. La soumission du dossier est prévue pour septembre 2024. La certification CRC<sup>®</sup> bénéficie depuis 1999 d'une Certification de Conformité Produit, signe distinctif de qualité délivré par le Ministère de l'Agriculture et contrôlé par Bureau Veritas Certification. Les pouvoirs publics reconnaissent par cette certification que les exigences définies dans le référentiel CRC<sup>®</sup> apportent une valeur ajoutée par rapport aux pratiques courantes.

#### Levier d'action #2 – Donner accès à des produits éco-responsables

Les travaux du Groupe portent sur l'ensemble de la chaîne de valeur, afin de favoriser l'émergence de produits ayant un impact moindre sur l'environnement, tout en répondant aux attentes des consommateurs. Ainsi, à titre d'exemple :

- le cadre juridique de l'affichage environnemental des produits est encore en construction. Néanmoins, les métiers **Moulins Soufflet**, **Neuhauser** et **TERACT** ont pratiqué plusieurs tests sur des propositions d'affichage environnemental comme le Planet Score. Sûr de la valeur de ses démarches filières, le Groupe sera volontaire pour déployer la transparence de l'information aux consommateurs ;
- **Bioline** a conçu un affichage des intrants agricoles, indicateur de leur valeur environnementale et sociétale, One Score<sup>(3)</sup>. Il évalue leur impact sur les enjeux d'alimentation, d'environnement et de travail de l'agriculteur. Il s'adresse aux parties prenantes agricoles et agroalimentaires : fournisseurs d'intrants et services agricoles, agriculteurs, coopératives, industriels agroalimentaires ;

(1) RSPO : Roundtable on Sustainable Palm Oil.

(2) CRC : Culture raisonnée contrôlée.

(3) <https://www.onescore.fr/>

- **Malteries Soufflet** poursuit le déploiement d'une filière exclusive pour la marque 1664, utilisant des orges bas carbone. Afin de garantir le respect du cahier des charges exigeant, toutes les pratiques culturales, les opérations de maltage et de brassage sont tracées par une technologie Blockchain, Transparency<sup>(1)</sup>, qui permet au consommateur de prendre connaissance de l'origine de l'orge et du malt de sa bière grâce à un QR code. Pour la collecte 2023, la filière Orge Responsable Tracée, co-construite pour la bière 1664, a fédéré 120 agriculteurs (45 en 2022, l'objectif étant d'atteindre le nombre de 250 agriculteurs en 2026), pour un total de 20 000 tonnes d'orges collectées. Depuis le début de l'année, la bière 1664 Blonde est brassée avec 50 % de malts durables issus de la filière Orge Responsable Tracée ;
- **Malteries Soufflet** s'approvisionne en orges certifiées SAI en République Tchèque, Roumanie, Serbie et Bulgarie pour sa production de malt locale. Cela se traduit par un contrat d'orge SAI entre 2024 et 2026 ;
- en Australie, **Cryer Malt** (division craft de Barret Burston Malt), a conclu un partenariat exclusif avec Voyager Craft Malt pour la fabrication du « Dexter Malt » à partir d'orge durable certifiée 100 % australienne ;
- **TERACT** a entrepris l'identification et la caractérisation de son Offre à impact positif pour le réseau de Boulangerie Louise, qu'il pourra ensuite déployer selon les critères du Groupe. Les critères intègrent notamment la performance nutritionnelle, la qualité des recettes, le *sourcing* des produits et l'impact des emballages (recyclabilité, intégration de matières recyclées... ) ;
- l'utilisation de bouteilles allégées constitue un des axes principaux d'action de **Cordier et Soufflet Vigne** ;
- **Bioline** accompagne les agriculteurs dans la production de cultures agricoles durables permettant l'éco conception de produits finis, notamment au travers d'outils d'aide à la décision comme BeApi qui permet de réduire l'emploi de la fertilisation azotée au plus juste des besoins du sol et de la plante. Les outils Carbon Tester et Carbon Extract permettent également au monde agricole de mesurer son impact carbone depuis le champ jusqu'à la première transformation agricole.

## 5.3.2 Assurer la santé et la sécurité des consommateurs

Assurer la qualité et la sécurité alimentaire des produits est un préalable absolu dans tous les métiers du Groupe. InVivo aspire à instaurer une culture de la sécurité alimentaire solide et efficace, intégrée à tous les aspects de ses activités. Cette culture se fonde sur la prévention et l'évaluation des risques, la responsabilité individuelle de chaque collaborateur et l'amélioration continue.

Elle s'appuie notamment sur le déploiement de plusieurs actions :

- les **certifications IFS, BRC et FSSC 22000**, référentiels reconnus pour garantir une gestion optimale de la qualité et la sécurité des acteurs agroalimentaires ;
- les audits Hygiène Propreté Sécurité, portés par le service d'audits interne du Groupe, qui fixe notation et plans d'action de chaque site audité ;
- Malteries Soufflet a mis en place une démarche robuste fondée sur les fondamentaux de l'HACCP et utilise un organisme tiers pour valider annuellement la bonne application de ces principes sur des sites industriels.

Par ailleurs, le Groupe met l'accent sur la fiabilité de ses engagements et la transparence de l'information qu'il délivre à ses clients et aux consommateurs.

Pour cela, il a fréquemment recours aux technologies blockchain, qui permettent d'assurer le plus haut niveau de confiance dans la traçabilité des données.

Largement éprouvée dans le cadre de sa filière d'orge bas carbone, la blockchain est également utilisée par :

- **Moulins Soufflet**, qui commercialise depuis 2021 dans l'enseigne LIDL la première farine blockchainnée française, « Farine du Terroir ». En plus de garantir une traçabilité complète accessible au consommateur *via* la Blockchain, cette farine de blé est issue d'une filière durable et est certifiée Label Rouge ;
- **Cordier**, qui valorise ainsi le travail des vignerons et œnologues ayant œuvré au succès de sa Cuvée mythique, dans le Languedoc ;
- **Bioline**, qui garantit la conformité aux exigences réglementaires de divers pays des produits phytosanitaires produits par sa filiale Phyteurop, et qui permet ainsi à ses clients de lutter contre la contrefaçon ;
- **SMAG Agreo seeds**, qui propose une solution de traçabilité pour les semenciers ;
- **Malteries Soufflet** propose depuis 3 ans le service Transparency à ses clients pour valoriser l'origine et la traçabilité de ses malts ainsi que la qualité de ses filières agricoles.

(1) <https://www.coexya.eu/en/our-offer/transparency/>

## 5.3.3 Développer des produits et services adaptés aux besoins de nos filières

### 5.3.3.1 Contexte et enjeux

Les filières agricoles et agroalimentaires seront dans les années à venir soumises à des aléas croissants, qui pourront mettre en péril leur pérennité et la compétitivité

de l'agriculture française. Riche de son large ancrage dans ses filières, InVivo s'est donné l'ambition de les soutenir, aussi bien sur le plan économique que technique.

### 5.3.3.2 Politiques et engagements

Le Groupe s'engage à développer des produits et services adaptés aux besoins de ses filières et de l'ensemble de ses parties prenantes en particulier les coopératives de l'Union InVivo. Pour ce faire, le Groupe pratique un dialogue ouvert, transparent et structuré, et instaure un climat de confiance réciproque avec ses partenaires. Cette approche permet de prendre en compte leurs retours et suggestions dans une démarche d'amélioration continue.

Le Groupe contribue également à l'attractivité du métier d'agriculteur. Instaurer des mesures d'accompagnement aux jeunes agriculteurs, et assurer le soutien à la digitalisation du métier d'agriculteur font partie des actions menées pour contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs.

### 5.3.3.3 Performances

.....

**15 562**  
agriculteurs engagés dans  
la démarche de filière durable Semons  
du sens<sup>(1)</sup> par l'action d'InVivo

.....

(1) <https://www.semonsduens.fr/>



### 5.3.3.4 Plans d'action

#### Levier d'action #1 – Protéger et valoriser l'implication des agriculteurs vers des pratiques plus résilientes

Il est établi que l'agriculture offre une partie des solutions pour l'amélioration de la santé des sols, la captation de carbone, la biodiversité... ; dans le même temps, les agriculteurs sont exposés à un risque de paupérisation, compte tenu de leur place en amont de la chaîne de valeur et de la dimension cyclique de leur activité, malgré leur fonction nourricière.

Aussi, InVivo défend la part de valeur qu'ils devront recevoir en contrepartie de leurs efforts pour l'environnement et le bien commun que constituent le climat, le sol, l'eau, la biodiversité. En ce sens, InVivo inscrit cette exigence dans la démarche Semons du sens. Il reste toujours vigilant à contribuer à la diversification et l'amélioration des revenus des agriculteurs, grâce notamment aux Offres à Impact positif.

À titre d'exemple, les équipes de **Grafite**<sup>(1)</sup>, au sein de Soufflet Négoce by InVivo, ont pour mission d'aider et d'accompagner les coopératives et les agriculteurs dans l'adoption de pratiques bas carbone, dans la qualification et la certification des produits, puis dans la commercialisation et la valorisation des productions à faibles émissions obtenues (colza, tournesol, blé), *via* le versement d'une prime. Les agriculteurs ayant des productions d'oléagineux à faible empreinte carbone touchent une prime supplémentaire dépendant des conditions de marché, qui valorise leurs efforts en matière de réduction de carbone. Grafite a ainsi valorisé 150 200 tonnes de productions en 2023/2024. Les volumes commercialisés en « durable Biocarburants » ont par ailleurs représenté un total de 849 000 tonnes.

Par ailleurs, le Groupe a rejoint en 2024 l'initiative reconnue SAI (Sustainable Agriculture Initiative Platform), qui promeut l'agriculture durable à l'échelle internationale.

Dans ce cadre, le **Négoce, Soufflet Agriculture et Malteries Soufflet** participent activement à la mise en marché d'orges de brasserie « durables ». Il répond ainsi à la demande de ses clients malteurs et brasseurs, partout dans le monde.

En Écosse, Bairds Malt et ScotGrain Agriculture ont formalisé un partenariat avec le producteur de whisky Chivas Brothers (filiale de Pernod Ricard) pour créer un programme pilote pour favoriser l'amélioration des exploitations agricoles et pérenniser les sources de revenus des agriculteurs. Ce programme, baptisé « Dalmunach Growers Pilot Group », et composé de 8 agriculteurs lors du premier essai, s'étendra sur un période de 3 à 5 ans avec l'objectif de réduire les émissions GES, améliorer la santé des sols et la biodiversité par la mise en œuvre des nouvelles techniques de fertilisation, le déploiement de couverts végétaux ou encore de bandes de cultures fleuries.

#### Levier d'action #2 – Apporter un soutien technique pour réduire les risques

Les équipes d'InVivo s'impliquent auprès de tous les acteurs des filières pour réduire les risques liés à l'innovation et à l'adaptation aux transitions en cours.

- ainsi, le **pôle agriculture** procure un ensemble de services aux agriculteurs qui concourent à réduire les risques des exploitants. Ils permettent de :
    - fabiliser la réussite des cultures et à réduire l'exposition aux produits de synthèse,
    - faciliter la commercialisation des productions (notamment par des plateformes digitales de vente en ligne),
    - et à optimiser l'utilisation des intrants, un des principaux postes de charges de l'exploitation ;
  - l'offre « **Colz'Avenir**<sup>(2)</sup> » a été créée pour soutenir la filière française du colza et apporter une nouvelle solution pour mener à bien la culture de colza. Cette offre innovante repose sur le principe suivant : Soufflet Agriculture partage avec ses clients le risque de retournement du colza en cas de mauvaise levée ou d'aléas en végétation du semis jusqu'à la sortie d'hiver. Soufflet Agriculture prend en charge une partie des montants investis, en contrepartie l'agriculteur doit respecter le cahier des charges de production établie par le service Agronomie Conseils Innovation de Soufflet Agriculture. 38 000 hectares ont été couverts en 2023/2024. L'offre Colz'avenir a pour but de fournir aux agriculteurs un accompagnement et des services de qualité.
- La compagnie d'assurance Atekka, issue du programme d'intrapreneuriat d'InVivo, accompagne les agriculteurs dans la gestion de leurs risques avec une gamme complète de contrats spécialement conçus pour la filière agricole et agroalimentaire ;
- Soufflet Vigne, *via* sa filiale de conseils dédiés aux viticulteurs **VITIVALOR**<sup>(3)</sup>, et **Cordier**, sont partenaires de la démarche Vignerons engagés, le label RSE de la filière vin. Le label permet aux vignerons de s'appuyer sur un collectif engagé, innovant et porteur de sens. Il permet de faire reconnaître en France et à l'international leurs bonnes pratiques environnementales et sociétales ;
  - l'application mobile **Smag Farmer**, en centralisant les données agricoles et économiques de l'exploitation, facilite les montages des dossiers de demande de financement et autres accès aux démarches filières mieux valorisées. **Smag trace**<sup>(4)</sup> permet d'extraire les indicateurs à produire pour obtenir un label ou une certification (HVE...) pour simplifier leur obtention.

(1) <https://www.invivo-group.com/fr/actualites/avec-grafite-le-groupe-invivo-renforce-sa-position-sur-le-marche-du-bas-carbone>

(2) <https://www.terre-net.fr/colza/article/180512/la-nouvelle-offre-de-soufflet-pour-soutenir-la-production-francaise-de-colza>

(3) <https://www.vitivalor.com/vitrine/about>

(4) <https://smag.tech/smag-trace/>

Elle est à présent interconnectée avec **aladin.com**, marketplace des coopératives françaises. Accessible 24h/24, 7j/7, aladin.com offre un éventail complet de services data et d'outils digitaux aux agriculteurs, techniciens des coopératives et agro fournisseurs. Elle est utilisée par 24 coopératives, représentant 60 000 agriculteurs, et la vente en ligne des 25 000 articles référencés (engrais, semences, santé du végétal, nutrition du végétal, conservation des fourrages, palissage et équipement vigno-arboriculture, et élevage) atteint plus de 280 M€ ;

- **SoilTeq**<sup>(1)</sup> a été créé en 2015 par Soufflet Agriculture dans ses pays d'implantation d'Europe de l'Est et notamment en République Tchèque. Il s'agit d'un club agronomique regroupant des agriculteurs pour échanger informations et bonnes pratiques sur l'agriculture régénérative et les accompagner dans sa mise en œuvre. Le dispositif propose du conseil technique individualisé en ferme, des conférences, des journées techniques en plateforme aux champs sur les thèmes des semis et intercultures. 27 agriculteurs ont ainsi participé à un voyage découverte en France cette année.

### Levier d'action #3 – Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs

En vingt ans, le nombre de vocations agricoles a chuté de 35 %. Le phénomène est nettement plus important chez les moins de quarante ans. Dans le cadre de son action pour aider au développement d'une agriculture forte et rémunérée à sa juste valeur, **Soufflet Agriculture** propose depuis plusieurs années aux jeunes agriculteurs qui s'installent un accompagnement personnalisé, en matière financière, de conseils et de services, sur 3 campagnes agricoles. Cette offre comprend notamment des conditions spécifiques sur certains achats ou services (prix réduits, voire gratuité) et des facilités de paiement. Sur l'exercice 2023/2024, Soufflet Agriculture a accompagné 102 nouveaux jeunes agriculteurs.

Sur le plan technique, **Bioline** a développé un portefeuille d'interventions RSE Inside, sous forme de salons, conférences, ateliers, etc., qui s'adresse à l'ensemble des coopératives et des agriculteurs.

Par ailleurs, environ 50 % de la production française de céréales étant exportée, chaque région du territoire est concernée par l'exportation, à des degrés divers selon la géographie. L'activité du Négoce participe donc fortement à la remontée de valeur dans les territoires ruraux, en leur assurant des débouchés.

### Levier d'action #4 – Soutenir les filières locales par la formation

Soufflet West Africa, la filiale d'InVivo créée par les divisions **Ingrédients** et **Soufflet Négoce** by InVivo, a ouvert en janvier 2023 un centre de formation professionnelle en Côte d'Ivoire, en partenariat avec les principaux meuniers du pays.

« **L'Académie du pain** »<sup>(2)</sup> propose des formations initiales et de perfectionnement en boulangerie et en viennoiserie-pâtisserie, sanctionnées par la délivrance d'un certificat de qualification professionnelle. En 2024, 191 apprentis ont été formés, dont 26 % de femmes. Le taux d'insertion et d'emploi est proche de 100 %. L'institut répond aux besoins des patrons boulangers, clients de nos partenaires meuniers, qui sollicitent une formation pour leurs techniciens actuels et futurs. Ces formations ont déjà permis d'améliorer durablement la qualité et la variété des pains et viennoiseries dans de nombreux quartiers d'Abidjan et de Côte d'Ivoire.

**TERACT**, présent sur tout le territoire français grâce à ses neuf enseignes, ses 1700 magasins de jardinerie/animaleries et ses boulangeries, procure des emplois qualifiés et des perspectives de carrières à des milliers de salariés, souvent implantés dans les territoires ruraux. Certains de ses métiers souffrent d'un déficit d'image et peinent à attirer les candidats. Aussi, TERACT a ouvert en septembre 2023 un centre de formations d'apprentis (CFA) préparant aux métiers de la jardinerie et de la boulangerie, avec un niveau CAP à Bac+2.

La première promotion a accueilli une soixantaine de jeunes, qui pourront devenir vendeurs, gestionnaires de rayon ou boulangers grâce aux formations certifiantes ou diplômantes proposés par le CFA. Riches d'une formation qui alterne 2 jours de théorie et 3 jours sur le terrain, ils pourront ensuite poursuivre s'ils le souhaitent leur parcours professionnel dans les magasins intégrés ou franchisés.

(1) <https://www.soilteq.eu/fr/>

(2) <https://www.invivo-group.com/fr/actualites/Invivo-inaugure-lacademie-du-pain-un-centre-de-formation-pour-les-metiers-de-la>

## 5.3.4 Renforcer notre ancrage dans les territoires

### 5.3.4.1 Contexte et enjeux

L'enracinement profond dans les zones rurales constitue un aspect essentiel de l'identité d'InVivo. Les métiers du Groupe partagent cet engagement envers les communautés locales et l'attractivité des territoires ruraux, en particulier l'intégration des agriculteurs et des viticulteurs.

Ses activités sont en effet implantées pour une bonne part dans des territoires ruraux, où elles constituent souvent le principal pôle de développement économique. C'est le cas, par exemple, des silos agricoles de Soufflet Agriculture ou des jardineries de TERACTION.

Par ailleurs, elles contribuent aussi à l'économie sociale et solidaire, non seulement par leurs activités économiques, mais aussi grâce à leur démarche d'ancrage dans les territoires par l'accompagnement des différentes parties prenantes du tissu local. Leur rayonnement s'étend aux communautés locales et aux chambres d'agriculture, soulignant leur rôle central dans les territoires.

### 5.3.4.2 Plans d'action

#### Levier d'action #1 – S'impliquer dans les initiatives locales

Afin de favoriser son ancrage local, le Groupe via notamment son fond de dotation lance régulièrement des appels à projets auprès des collaborateurs, puis soutient le déploiement des initiatives retenues.

À titre d'exemples :

- les jardineries de **TERACTION** soutenues par InVivo Foundation accompagne le projet de recensement des hérissons déployé par France Nature Environnement. En accueillant les équipes locales de FNE<sup>(1)</sup> et en faisant la promotion de l'initiative sur les réseaux sociaux, TERACTION a contribué à faire progresser le projet : sur l'année 2023, plus de 4 600 participants ont renseigné plus de 6 730 signalements de hérissons, soit 20 % de plus qu'en 2022 ;
- **InVivo** a porté l'initiative d'ouvrir en 2023 une crèche interentreprises près de ses bureaux de Nogent-sur-Seine, dans l'Aube. Cette nouvelle structure renforcera l'attractivité de la petite ville, dans un marché de l'emploi local tendu ;
- chez **Cordier**, le lancement de la marque de vins « Dune de Tamarix » a également été l'occasion de contribuer à la replantation de la forêt des Landes. Ainsi, cette année pour chacune des 45 000 bouteilles vendues, 0,50 euro a été reversé à l'association en charge du projet ;
- **Cordier**<sup>(2)</sup> contribue également au développement de l'œno-tourisme sur le site de Cubzac-Les-Ponts ;
- **Bioline** soutient les initiatives locales de ses collaborateurs à travers sa démarche « Engagement collaborateurs RSE inside », partout en France.

(1) <https://fne.asso.fr/actualites/fete-du-herisson-du-17-au-25-juin-faites-place-a-la-biodiversite>

(2) <https://www.sudouest.fr/gironde/cubzac-les-ponts/cubzac-les-ponts-les-caves-du-cafe-de-paris-ont-accueilli-plusieurs-centaines-de-visiteurs-16421664.php?csnt=190e460af1e>

## 5.3.5 Contribuer à la recherche par des partenariats diversifiés

Le Groupe contribue depuis de nombreuses années à la recherche en agronomie et à la valorisation de l'innovation dans les filières agroalimentaires. Outre son centre de recherche intégrée, le CRIS, ses actions se manifestent de diverses façons, notamment par des partenariats avec des institutions académiques et des instituts de recherche. Grâce à ces collaborations, le Groupe joue un rôle clé dans l'innovation et l'amélioration des pratiques.

### Les résultats des travaux sur la comptabilité multi-capitaux dévoilés en avril 2024

Le Groupe InVivo s'est impliqué depuis 2021 dans les travaux de recherche de la **chaire Audencia Performance Multi-capitaux de la Business School de Nantes**<sup>(1)</sup>. Ces travaux portent sur la création d'une comptabilité multi-capitaux, selon le modèle LIFTS (Limits and Foundations Towards Sustainability Accounting Mode).

Ce modèle permet au Groupe d'analyser de manière approfondie comment ses produits et ses actions contribuent ou dépassent les limites planétaires, tout en ayant un effet bénéfique sur les aspects sociaux. Concrètement, les tests effectués avec le modèle LIFTS offrent une perspective plus complète de l'impact des offres à impact positif.

Les résultats, présentés à l'issue du programme de recherche en avril 2024, démontrent clairement que ces offres génèrent un impact positif aligné sur les bénéfices recherchés.

### Un nouveau partenariat de 5 ans avec L'INRAE

Le partenariat signé en février 2023<sup>(2)</sup> pour 5 nouvelles années avec l'INRAE<sup>(3)</sup> s'inscrit dans la continuité d'un historique commun de plus de 10 ans de collaboration. L'institut de recherche et InVivo souhaitent renforcer leurs coopérations dans le domaine de l'alimentation animale, de la nutrition humaine et de la bio-protection des cultures de céréales. Ils travaillent à l'échelle des exploitations agricoles, des territoires et des filières. Pour accompagner la nécessaire accélération des transitions, ce nouveau partenariat a l'ambition de produire des innovations améliorant les performances économiques, environnementales et sociales des systèmes agricoles et alimentaires.

Plus précisément, le programme de recherche s'articule autour des thèmes suivants :

- le biocontrôle et la biostimulation des plantes ;

- l'amélioration du fonctionnement biologique des sols et la régénération de la biodiversité ;
- les sources alternatives d'énergie (méthanisation, agri-photo-voltaïsme) ;
- la ressource en eau ;
- l'accélération technologique, notamment dans l'agriculture de précision, la collecte de données et l'intelligence artificielle.

### InVivo partenaire du pôle universitaire d'innovation (PUI) de l'Université de Montpellier

Le PUI labellise l'Université de Montpellier comme organisation capable de rendre plus lisible l'offre de transfert de connaissances et de technologies et de fluidifier les relations et les partenariats public-privé<sup>(4)</sup>. Les sciences traitant des objets relatifs à l'agriculture, à l'environnement, à la biodiversité, à la biologie et à la santé sont au cœur du programme, l'ambition est de poursuivre la transformation de la manière dont nous travaillons et nous amener à construire de nouveaux ponts entre elles et avec d'autres disciplines.

### In Vivo partenaire de Ferments du Futur<sup>(5)</sup>

En tant qu'acteur majeur de la transformation des céréales en ingrédients et en produits de boulangerie, l'objectif de ce partenariat est d'accélérer la mise sur le marché de produits disruptifs qui permettent de maintenir la qualité des aliments issus de la panification tout en respectant l'environnement. Pour cela, Episens et Ferments du futur<sup>(6)</sup> s'appuient sur la recherche et l'innovation autour des ferments pour améliorer la qualité nutritionnelle des aliments.

3 enjeux clés pour Episens :

- identifier de nouvelles souches alimentaires méconnues aux propriétés technologiques intéressantes ;
- optimiser les procédés de fermentation en utilisant les matières premières issues de la filière blé mais aussi mettre en place des procédés de fermentation disruptifs pour satisfaire les besoins de nos clients ;
- valoriser le travail des agriculteurs en transformant par fermentation les ingrédients céréaliers et proposer aux consommateurs de nouvelles recettes alliant richesse nutritionnelle et expériences sensorielles.

(1) [https://www.invivo-group.com/sites/default/files/documents/2024-01/2023\\_12\\_11-INVIVO\\_F-brochureRegeneration-A5-PourValid-12h.pdf](https://www.invivo-group.com/sites/default/files/documents/2024-01/2023_12_11-INVIVO_F-brochureRegeneration-A5-PourValid-12h.pdf)

(2) <https://www.inrae.fr/actualites/signature-dun-partenariat-entre-groupe-InVivo-inrae-innovations-appui-aux-transitions-agricole-alimentaire>

(3) Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement.

(4) <https://www.umontpellier.fr/innovation/pole-universitaire-dinnovation>

(5) <https://www.fermentsdutfutur.eu/lancement-projet-episens/>

(6) Ferments du Futur est un partenariat public-privé construit pour accélérer la recherche et l'innovation sur les ferments, les aliments fermentés et la biopréservation.

### InVivo Foundation partenaire de La chaire Transition des territoires agricoles Université de Technologie de Troyes<sup>(1)</sup>

La chaire développe sa réflexion à l'échelle de son territoire, afin de mieux comprendre les liens entre le développement d'une agriculture durable et son territoire, selon sur 3 axes :

- reconnecter les systèmes agricoles et alimentaires aux dynamiques du territoire ;
- développer des connaissances et des outils permettant d'accompagner la soutenabilité, la résilience et la diversification des systèmes agricoles et alimentaires ;
- coconstruire et transférer les savoirs grâce à la confiance entre agriculteurs et chercheurs.

## 5.4 Respecter nos valeurs et nos principes éthiques

### 5.4.1 La conduite des affaires

Porté au plus haut niveau par le Conseil d'administration et son Comité d'éthique et gouvernance, le respect des règles éthiques est un des fondements de la responsabilité sociétale du groupe InVivo. Le Groupe met en œuvre une organisation dédiée, dont l'objectif est de définir des règles et politiques alignées avec les réglementations en vigueur, les grands principes universels et les textes de référence internationaux<sup>(2)</sup>, et de s'assurer de leur application.

La Direction Compliance définit et assure la diffusion ainsi que la promotion de politiques dédiées à la prévention de comportements et situations non éthiques en lien avec la corruption, les sanctions internationales les conflits d'intérêts et les pratiques anticoncurrentielles.

Elles ont été élaborées dans le prolongement des engagements posés par le Code de conduite, qui a été mis à jour en 2024 et diffusé de manière élargie. Il comprend des exemples d'application issus du quotidien des équipes pour assurer sa bonne compréhension.

De pair avec la mise à jour du Code de conduite, une campagne de sensibilisation a été menée auprès des populations connectées. Le taux de visionnage, qui

constitue un indicateur clé de mesure de la correcte diffusion des prescriptions de la Direction en matière d'éthique et de bonne conduite, est suivi assidûment. À fin juin 2024, il s'établit à 65 %.

Le dispositif d'alerte Groupe a été initié en 2018, conformément aux dispositions de la loi Sapin II, et mis à jour en 2024 afin de renforcer la protection des lanceurs d'alerte. Il permet aux collaborateurs et aux parties prenantes externes de signaler tout comportement contrevenant aux engagements pris par le Groupe et aux lois et réglementations applicables.

Par ailleurs, des formations spécifiques sont organisées auprès des populations exposées du périmètre TERACTION afin de les acculturer aux enjeux de l'éthique des affaires, réalisées et animées par la Direction juridique :

- l'ensemble des acheteurs se voient proposer ces formations ;
- le programme comprend des formations récurrentes et des formations thématiques, telles que les règles de négociation, la loi EGALIM, les règles de concurrence, la rupture de relations commerciales établies, etc.

### 5.4.2 La continuité des systèmes d'information et la protection des données personnelles

Comme toute entreprise, étant donné la place croissante des technologies de l'information dans son organisation, InVivo fait face à des menaces grandissantes dans le domaine de la cybersécurité. Pour prévenir et gérer les incidents, il a développé un dispositif complet couvrant tous les domaines de la sécurité des systèmes d'information et des données.

Celui-ci est piloté par la Direction des Systèmes d'information Groupe, qui rapporte mensuellement à la Direction générale ; Elle est relayée dans chacun des métiers. Le dispositif technologique, les mesures de sécurité physiques (badges, contrôles aux entrées), les règles de sécurité applicables aux personnes (et leur sensibilisation), et le dispositif de sécurité organisationnelle se complètent pour assurer la continuité des activités. L'ensemble fait l'objet d'un programme d'amélioration continue.

(1) <https://www.utt.fr/expertises/chaire/chaire-transitions-des-territoires-agricoles>

(2) La convention des Nations Unies sur la corruption, les principes directeurs de l'OCDE et de l'OIT en particulier.

Le Groupe a également adapté son organisation afin de répondre entièrement au cadre juridique européen de protection des données personnelles, le RGPD. Le dispositif et son suivi sont coordonnés et mis en œuvre par le Délégué à la Protection des données personnelles (DPO), une chargée de mission RGPD et un réseau d'interlocuteurs dans les métiers comprend :

- des politiques de confidentialité ainsi que des guides diffusés dans l'ensemble du Groupe ;
- une cartographie des données traitées ;
- un programme de sensibilisation renforcé régulièrement ;
- un programme de contrôle et d'audit couvrant l'ensemble des filiales.

### 5.4.3 Les achats responsables

La démarche d'achats responsables du Groupe s'intéresse aux principes éthiques, environnementaux, sociétaux et économiques de ses fournisseurs et sous-traitants. La Direction des Achats Groupe et la Direction RSE ont élaboré une politique d'achats responsables en 2023, applicable à l'ensemble des métiers selon leurs spécificités. Cette démarche incite ses fournisseurs à partager ses enjeux, pour qu'ensemble soient trouvées des solutions visant à améliorer l'impact positif des biens ou services achetés.

En particulier, les fournisseurs sont incités, en signant la Charte RSE fournisseurs intégrée dans les contrats, à veiller au respect de ces principes. Le taux de fournisseurs signataires permet de suivre le déploiement de la démarche dans les métiers, qui établissent aussi des plans de formation de leurs acheteurs et la sensibilisation de leurs fournisseurs. D'ores et déjà, l'ensemble des équipes des Achats Groupe, de Moulins Soufflet, de Neuhauser et d'Ingrédients ont été formés aux achats responsables en 2022.

23% des fournisseurs travaillant pour les métiers Ingrédients, Malterie France, Moulins Soufflet France, Neuhauser, Cordier, sur leurs catégories prioritaires et Direction des Achats Groupe sont signataires de la charte à fin juin 2024.

Le Groupe pilote également le taux de chiffre d'affaires couvert par l'évaluation RSE par rapport au chiffre d'affaires global du périmètre. En fin d'exercice, celui-ci s'élève à 34%.

Par ailleurs, le Groupe met en place progressivement l'évaluation ESG de ses fournisseurs. Celle-ci peut être assurée par EcoVadis ou un des outils reconnus, tels que le label PME+ en France, ou SEDEX et BSCI pour l'évaluation sociale des fournisseurs sensibles hors UE.

Ainsi, 36% des fournisseurs réalisant un chiffre d'affaires de plus de 150 000 euros ont fait l'objet d'une évaluation RSE sur l'exercice.

Fin juin 2024, 44% des fournisseurs évalués par EcoVadis ont un niveau de maturité RSE avancé, avec une note supérieure à 65 sur 100. Moins de 7% des fournisseurs évalués ont un niveau de maturité partiel.

### 5.4.4 Le bien-être animal dans les jardinerie-animaleries

L'enjeu spécifique du bien-être animal concerne en particulier les jardinerie-animaleries de TERACTION. La vente d'animaux vivants impose de tout mettre en œuvre pour s'assurer du respect des cinq libertés fondamentales des animaux. Pour cela, le référencement des fournisseurs chez TERACTION s'accompagne d'une démarche d'audit et de contrôle complète, et d'une préférence pour une origine régionale pour limiter les temps de transport,

ceux-ci étant assurés par des transporteurs également agréés. Les magasins sont dans une démarche de labellisation « Bien-être animal » portée par les Jardinerie et Animaleries de France<sup>(1)</sup> fondée sur 32 critères audités par un organisme indépendant. Elle comprend l'obtention de la certification Certi'animaux par les collaborateurs. Fin juin 2024, 47% des jardinerie concernées intégrées ou franchisées étaient labellisées.

(1) <https://www.jardinerie-animaleries.org/federation/label-bien-etre-des-animaux>

# 6. Annexes et notes méthodologiques

6.1	Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU . . . . .	80
6.2	Note méthodologique . . . . .	83
6.3	Périmètre et spécificités méthodologiques des indicateurs . . . . .	84
6.4	Synthèse des indicateurs de <i>reporting</i> extra-financier. . . . .	94
6.5	Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) . . . . .	97



## 6.1 Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU

En tant qu'adhérent au Pacte Mondial de l'ONU, InVivo porte une attention particulière à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda 2030. Les politiques du groupe sont analysées à la lumière de leur contribution à la réalisation des ODD.

ODD		Section de la DPEF
	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.	5.3
	1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité.	
	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	5.3
	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	5.3
	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.	5.1 5.3
	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.	5.1.3
	4.b D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.	5.3.3
	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.	5.1.2

ODD		Section de la DPEF	
	8.2	Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.	5.3
	8.4	Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durable, les pays développés montrant l'exemple en la matière.	5.1
			5.3
	8.5	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	5.2.6
			5.2.8
	8.8	Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.	5.2.4
5.2.5			
8.b	D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.	5.3.4	
	9.4	D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	5.1 5.3
	10.2	D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	5.2.8
	12.2	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	5.1.3
	12.3	D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.	5.1.3
	12.4	D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	5.1.3
			5.1.4
	12.5	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	5.1.2
12.8	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.	5.3.1 5.3.5	
	13.1	Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	5.1.1
	13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	5.1.1
	13.3	Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	5.3

ODD		Section de la DPEF
	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	5.1.4
	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres.	5.1
	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.	5.3
	15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.	5.1.4
	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	5.4.1
	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	1.1
	16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.	1.1 5.2.4
	16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.	5.2.4
	17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.	5.3.5

## 6.2 Note méthodologique

La démarche de *reporting* extra-financier du groupe InVivo vise à répondre aux obligations prévues aux articles R. 225-105, R. 225-105-1 et L. 225-102-1 du Code de commerce français.

### 1. Période et fréquence de *reporting*

Les données collectées couvrent la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 en ce qui concerne l'exercice 2023/2024. La remontée de ces données est prévue à une fréquence annuelle.

### 2. Périmètre

Le périmètre de *reporting* extra-financier a pour objectif d'être représentatif des activités du groupe InVivo. Il est défini selon les règles suivantes :

- seules les sociétés consolidées dans les états financiers selon la méthode de l'intégration globale sont incluses dans le périmètre de *reporting* extra-financier ;
- pour les activités de distribution, seuls les magasins intégrés sont inclus dans le périmètre de *reporting* extra-financier, à l'exclusion des magasins franchisés ;
- les entités intégrées ou créées au cours de l'année N seront incluses au *reporting* de l'année N+1, afin d'adopter une démarche progressive ; à noter toutefois l'inclusion du périmètre UMG pour Malterie Soufflet pour le calcul de quelques indicateurs clés : Bilan carbone Scope 1 et 2/Consommation d'eau/ Taux de fréquence/ OIP et Tonnage d'orge durable produit ;
- les entités cédées au cours de l'année N sont exclues du périmètre de *reporting* de l'année N. À noter dans le cas des émissions de CO<sub>2</sub>, avons maintenu Pomme de Pain vendue en juin 23 pour les données 2022/2023 indiquées.

La mise à jour du périmètre pour le *reporting* de l'année N s'effectue au 1<sup>er</sup> juillet de l'année N par la Direction du groupe InVivo.

Le périmètre de *reporting* extra-financier pour l'exercice comptable 2023/2024 est constitué des activités de l'Union InVivo (à l'exception du Pôle Partenaires Agrofourniture), et d'InVivo Group et de ses filiales. En 2023/2024, le périmètre de *reporting* couvre 100 % du chiffre d'affaires et 100 % des effectifs du groupe InVivo.

Les spécificités liées à la restriction de périmètre concernant certains indicateurs sont précisées dans la Section « 6.3. Périmètre et spécificités méthodologiques des indicateurs ».

### 3. Choix des politiques, résultats des politiques et indicateurs de performance extra-financiers

Le choix des politiques, résultats des politiques et indicateurs de performance extra-financiers présentés dans la Déclaration de Performance Extra-Financière vise à répondre aux principaux risques liés à l'activité du Groupe en matière sociale, environnementale et sociétale.

En raison de sa nature d'activité, InVivo n'est pas directement impliqué dans les enjeux liés aux actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves.

### 4. Consolidation et contrôle interne

Les données sont collectées auprès de chaque entité contributrice contenue dans le périmètre de *reporting* extra-financier à partir des sources suivantes : extractions de systèmes d'informations internes ou externes, fichiers de suivi sous Excel, factures, etc. Toutes les données quantitatives sont visées par les contrôleurs de gestion de chaque métier sur sollicitation des Directions RSE des métiers. Les informations qualitatives sont collectées par interviews des experts métiers et au travers des communiqués de presse disponibles. Les contenus rédigés sont soumis à validation des experts métier et expert groupe. La Direction RSE du groupe InVivo centralise l'ensemble et construit le rapport final. Plusieurs relectures successives sont partagées avec l'ensemble des contributeurs. La relecture finale est soumise à un membre du COMEX et à la Direction de la Communication du Groupe.

### 5. Contrôles externes

En application des dispositions de l'article R. 225-105-2 du Code de commerce, le groupe InVivo a désigné à partir de l'exercice 2018/2019 Bureau Veritas en tant qu'Organisme Tiers Indépendant appelé à vérifier la Déclaration de Performance Extra-Financière. L'avis motivé sur la conformité de la Déclaration de Performance Extra-Financière, ainsi que sur la sincérité des informations fournies est présenté en p. 96.

## 6.3 Périmètre et spécificités méthodologiques des indicateurs

Tableau de synthèse des périmètres par indicateur et règles méthodologiques spécifiques :

Indicateurs	Périmètre de reporting 2023/2024	Spécificités méthodologiques
<b>Émissions de GES Scopes 1 et 2</b>	<p><b>Pour Malterie Soufflet :</b> 100 % du périmètre inclus UMG acheté en cours d'exercice</p> <p><b>Pour Episens :</b> 100 % du périmètre – Hors les filiales internationales d'Ingrédients et Moulins Soufflet – tout le périmètre : France yc Chambly et Champagné. Bruxelles.</p> <p><b>Pour Bioline :</b> Pôle Logistique &amp; Stockage, Fertiline, Semences de France, LS Production, Aegilops Application, Phyteurop, BIOLINE AGROSCIENCES France, BIOLINE AGROSCIENCES UK, BIOLINE US, Bioline ESP IBERIA, Dudutech, Integrated Pest Management.</p> <p><b>TERACT :</b> se référer au détail du périmètre DPEF de TERACT</p> <p><b>Pour Cordier :</b> 100 % du périmètre en France</p> <p><b>Pour S. Agriculture :</b> Soufflet Agriculture France et International, IS Seeds France et International</p> <p><b>S. Vigne :</b> 100 % du périmètre</p> <p><b>Pour Négoce by InVivo :</b> 100 % du périmètre</p>	<p>Les Facteurs d'émission utilisés pour le calcul des Émissions de GES Scopes 1 et 2 sont issus de la base carbone ADEME, de la base de données IEA, et d'autres pour quelques mix énergétiques fédéraux des USA et du Canada. Ils sont validés et révisés chaque année par notre bureau d'étude partenaire, ECO-ACT.</p> <p>Des données extrapolées ont pu être utilisées. Elles figurent dans le tableau suivant.</p>

Indicateurs	Périmètre de reporting 2023/2024	Spécificités méthodologiques
<b>Part des déchets valorisés</b>	<p><b>Pour Malterie Soufflet :</b> 100 % du périmètre (UMG exclu)</p> <p><b>Pour Episens :</b> 100 % du périmètre – Hors les filiales internationales d'Ingrédients</p> <p><b>Pour Bioline :</b> Pôle Logistique &amp; Stockage, Fertiline, Semences de France, LS Production, Aegilops Application, Phyteurop,</p> <p><b>TERACT :</b> Points de vente intégrés : Jardiland, Noé, Gamm Vert, Bio&amp;Co, Boulangerie Louise (hors collectivités), Grands Marchés LaMarnière – Plateforme GVSO et Verrières</p> <p><b>Pour Cordier :</b> 100 % du périmètre en France</p> <p><b>Pour Négoce :</b> Socomac, Lapalisse</p> <p><b>Pour S. Agriculture :</b> Soufflet Agriculture France et International, IS Seeds France et International</p> <p><b>Pour S. Vigne :</b> périmètre exclu</p>	<p>Cet indicateur correspond à la part des déchets produits et collectés par un prestataire sur le périmètre applicable qui a fait l'objet d'une valorisation énergétique ou matière.</p> <p>Les types de valorisation pris en compte pour identifier les déchets valorisés sont les suivants : recyclage, réutilisation, valorisation énergétique ou organique.</p>
<b>Consommation d'eau en valeur absolue</b>	<p><b>Pour Malterie :</b> 100 % du périmètre inclus UMG acheté en cours d'exercice</p> <p><b>Pour Episens :</b> 100 % du périmètre – Hors les filiales internationales d'Ingrédients</p> <p><b>Pour Bioline :</b> DTI Sementes, Logistique &amp; Stockage, Fertiline, Semences de France, LS Production, Aegilops, Phyteurop, Agrosiences FR + international</p> <p><b>TERACT :</b> 100 % des points de vente intégrés et des Jardiland connectés</p> <p><b>Pour Cordier :</b> 100 % du périmètre en France</p> <p><b>Pour S. Agriculture :</b> Soufflet Agriculture France et International, IS Seeds France et International</p> <p><b>Hors S VIGNE</b></p> <p><b>Pour Négoce :</b> 100 % du périmètre</p>	<p>Cet indicateur correspond à la quantité d'eau consommée (facture et/ou relevé compteur) en valeur absolue.</p>

Indicateurs	Périmètre de reporting 2023/2024	Spécificités méthodologiques
<b>Part du chiffre d'affaires généré par des offres à impact positif</b>	<p><b>Pour Malterie Soufflet :</b> 100 % du périmètre (UMG exclu)</p> <p><b>Pour Episens :</b> hors moulin Cérés en Belgique, hors périmètre AIT International, hors Panpor au Portugal pour Neuhauser</p> <p><b>Pour Bioline concerne :</b> Seeds : Semences de France, Aegilops, LS Production/Solutions : Agrosolutions/Cropcare : Bioline Agrosociences (Bioline France, Iberia, US, UK, Dudutech Kenya), Phyteurop (site France)</p> <p><b>TERACT :</b> se référer au détail du périmètre DPEF de TERACT intégrer lien cliquable</p> <p><b>Pour Cordier :</b> 100 % du périmètre en France</p> <p><b>Pour S. Agriculture :</b> Soufflet Agriculture France et International (inclus Soufflet Transport et Soufflet Carburant). Exclu: IS Seeds</p> <p><b>Pour Soufflet Vigne :</b> 100 % du périmètre</p> <p><b>Pour Négoce :</b> 100 % du périmètre</p>	<p>La qualification de l'offre à impact positif d'InVivo est décrite par une procédure Groupe approuvée par le COMEX et pour application des différentes filiales. Cette procédure décrit une démarche qui a reçu la validation de KPMG et de Bureau Véritas. Elle distingue trois méthodes distinctes pour s'adapter avec pertinence aux différentes activités d'InVivo. Le strict respect de ces méthodes est contrôlé par la réalisation périodique d'un audit interne.</p> <p><b>Méthode par enjeux :</b></p> <p>Autorisations d'exclusion</p> <p>Au sein d'une Division, il est possible d'extraire une partie du périmètre si et seulement si cette exclusion est dûment argumentée, et autorisée par le Comité OIP Groupe et si elle représente une faible part du CA de la Division (cette part est précisée dans la procédure OIP écrite par la Division).</p> <p>Les exclusions de périmètres sont par ailleurs temporaires. À moyen terme ou long terme ces produits devront être intégrés à la démarche en suivant une méthodologie OIP adaptée.</p> <p>Les Divisions peuvent choisir l'exclusion de la part de CA liée à la vente de co-produits et de valorisation des rebus (jusqu'à 10 % d'exclusion maximum). Si tel est le cas, elles le mentionnent dans leur procédure OIP et justifient dûment cette position (ex. : La valorisation des rebus entre dans le CA Global mais le rebus est sous-valorisé vs le produit fini qu'il devait être. Il ne s'agit donc pas d'une OIP à part entière même si c'est un rebus d'une fabrication d'OIP). Cette position doit recevoir la validation du Comité OIP Groupe en charge de veiller à l'harmonisation des démarches.</p> <p><b>Méthode par piliers :</b></p> <p>Autorisations d'exclusion</p> <p>On s'appliquera à considérer que les exclusions de périmètres sont temporaires. À moyen terme ou long terme ces produits devront être intégrés à la démarche en suivant une méthodologie OIP adaptée.</p> <p>Les Divisions peuvent choisir l'exclusion de la part de CA liée à la vente de co-produits et de valorisation des rebus (jusqu'à 10 % d'exclusion maximum). Si tel est le cas, elles le mentionnent dans leur procédure OIP et justifient dûment cette position (ex : La valorisation des rebus entre dans le CA Global mais le rebus est sous-valorisé vs le produit fini qu'il devait être. Il ne s'agit donc pas d'une OIP à part entière même si c'est un rebus d'une fabrication d'OIP). Cette position doit recevoir la validation du Comité OIP Groupe en charge de veiller à l'harmonisation des démarches.</p> <p><b>Méthode par critère :</b></p> <p>Pas d'exclusion de périmètre précisé toutefois la démarche s'applique en priorité aux Marques de distributeur des enseignes.</p>

Indicateurs	Périmètre de reporting 2023/2024	Spécificités méthodologiques
<p>Taux de CA couvert par l'évaluation RSE par rapport au CA global du périmètre</p> <p>Taux de fournisseurs (&gt; 150 k€) ayant fait l'objet d'une évaluation RSE</p> <p>Part des fournisseurs des catégories prioritaires ayant signé la charte RSE fournisseurs</p>	<p>Ingrédients, Malterie France, Moulins Soufflet France, NH, S.AGRI France (hors agriculteurs), CORDIER sur leurs catégories prioritaires et DAG</p>	
<p><b>Tonnage acheté de matière première agricole issue de production durable (grains, colza/tournesol/légumineuses)</b></p>	<p>Soufflet Agriculture FR, Malterie Soufflet FR et INTERNATIONAL, Moulins Soufflet FR</p>	<p>Les volumes d'achat de farine de Neuhauser sont volontairement écartés de l'indicateur puisque cette activité se fournit pour 100 % auprès de Moulins Soufflet. Les compter aurait été assumer la pratique d'un double compte.</p>
<p><b>Volume de vin acheté issu de production durable</b></p>	<p>Cordier</p>	<p>Somme des volumes achetés aux Coopératives adhérentes de l'Union InVivo et des Coopératives hors Union InVivo.</p>
<p><b>Nombre d'agriculteurs engagés en démarche de filière durable Semons du sens et autres par l'action d'InVivo</b></p>	<p>Soufflet Agriculture FR, Malterie Soufflet FR et INTERNATIONAL (hors UMG), Moulins Soufflet FR, Soufflet Vigne</p>	<p>Signification de « autres » dans la définition : il s'agit d'agriculteurs accompagnés par Soufflet Vigne pour obtenir des certifications de type HVE, BIO ou Vignerons Engagés.</p>

Indicateurs	Périmètre de reporting 2023/2024	Spécificités méthodologiques
<b>Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt</b>	<p><b>Pour Malterie Soufflet :</b> 100 % du périmètre inclus UMG acheté en cours d'exercice</p>	
<b>Taux de gravité des accidents de travail</b>	<p><b>Pour Episens :</b> 100 % du périmètre – Hors les filiales internationales d'Ingrédients</p> <p><b>Pour Bioline :</b> France et international</p> <p><b>Pour TERACTION :</b> 100 % sauf Grand Marché La Marnière</p> <p><b>Pour Cordier :</b> 100 % du périmètre</p> <p><b>S. Vigne :</b> 100 % du périmètre</p> <p><b>Pour Négoce by InVivo :</b> 100 % du périmètre groupe InVivo France et International</p> <p><b>Pour S. Agriculture :</b> Soufflet Agriculture France (dont Soufflet Transport et Soufflet Carburant) et International dont Soufflet, IS SEEDS</p> <p><b>TERACTION :</b> 100 % des enseignes intégrées hors Grand Marché la Marnière</p>	
Taux de turn over	Groupe restreint aux effectifs en France	<p><b>Formule :</b> <math>((\text{Nb entrées} + \text{nb sorties de la période})/2)/\text{Effectif présent début de période}</math></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>neutralisation des mouvements pour mutation/transferts</li> <li>CDI uniquement</li> </ul>
Part des collaborateurs éligibles ayant bénéficié du télétravail	Groupe restreint aux effectifs en France bénéficiant d'une connexion	
Part des collaborateurs ayant un handicap	Groupe restreint aux effectifs en France	Il s'agit des ETP à fin de période au 30/06.

Indicateurs	Périmètre de reporting 2023/2024	Spécificités méthodologiques
Part de femmes parmi les effectifs	<p><b>Pour Malterie Soufflet :</b> 100 % du périmètre inclus UMG acheté en cours d'exercice France et international</p>	Il s'agit des ETP à fin de période au 30/06.
Part des femmes dans l'effectif cadre	<p><b>Pour Neuhauser :</b> Boulangerie Neuhauser (dont l'ex société Boulangerie de l'Europe, fusion absorption en 02/24) et Boulangerie Viennoiserie (dont l'ex Fournil Biterrois, fusion absorption en 02/24)</p>	
Part des femmes parmi les dirigeants	<p><b>Pour Ingrédients :</b> AIT France + Soufflet Biotechnologies hors international</p> <p><b>Pour Moulins Soufflet :</b> 100 % du périmètre</p> <p><b>Pour Bioline :</b> Toutes sociétés intégrées à Cegid + international, hors DUDUTECH, Bioline Agrosciences international, Life Scientific et SMAG Belgique</p> <p><b>Pour Cordier :</b> 100 % du périmètre France + International</p> <p><b>S. Vigne :</b> Soufflet Vigne et Cemir</p> <p><b>Pour Négoce by InVivo :</b> 100 % du périmètre groupe InVivo France et International hors InVivo Trading Asia</p> <p><b>Pour S. Agriculture :</b> Soufflet Agriculture France (dont Soufflet Transport et Soufflet Carburant) et International dont Soufflet, IS SEEDS</p> <p><b>TERACT :</b> Bio&amp;Co, CAMPUS TALENTS &amp; NATURE BY TERACT, Gamm vert, Nalod's, IRPM, IRS, InVivo Retail Supply Chain, Jardiland hors international, Marque Passion Production, Roloni, TERACT + Boulangerie Louise et La Marnière + Food&amp;Tech Restauration</p>	

Indicateurs	Périmètre de reporting 2023/2024	Spécificités méthodologiques
Part de l'effectif ayant bénéficié d'une formation	<p><b>Pour Malterie Soufflet :</b> Malteries Soufflet et Malteries Franco-Belges</p>	Les données concernent l'année civile 2023.
<b>Nombre d'heure de formation par collaborateur formé</b>	<p><b>Pour Neuhauser :</b> Boulangerie Neuhauser (dont l'ex société Boulangerie de l'Europe, fusion absorption en 02/24) et Boulangerie Viennoiserie (dont l'ex Fournil Biterrois, fusion absorption en 02/24)</p> <p><b>Pour Ingrédients :</b> AIT France + Soufflet Biotechnologies</p> <p><b>Pour Moulins Soufflet :</b> 100 % du périmètre</p> <p><b>Pour Bioline :</b> France</p> <p><b>Pour Cordier :</b> 100 % du périmètre France uniquement</p> <p><b>Pour S. Agriculture :</b> 100 % du périmètre France : Soufflet Agriculture + Soufflet Transports + Soufflet Carburant + IS Seeds</p> <p><b>S. Vigne :</b> Soufflet Vigne et Cemir</p> <p><b>Pour Négoce by InVivo :</b> 100 % du périmètre France</p> <p><b>TERACT :</b> Sociétés intégrées à Cegid (Bio&amp;Co, CAMPUS TALENTS &amp; NATURE BY TERACT, Gamm vert sud-ouest et les Gamm vert synergies, Nalod's, IRPM, IRS, InVivo Retail Supply Chain, Jardiland, Marque Passion Production, Roloni, TERACT) -&gt; hors Boulangerie Louise et La Marnière qui ne sont pas dans Cegid</p>	

Tableau de synthèse des règles d'extrapolation pour les données utilisées aux calculs du Bilan carbone Scope 1 et 2 :

Divisions	Mai 24	Juin 24	Méthode d'extrapolation
Malteries	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Mai 24
UMG	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Mai 24
Moulins Soufflet	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Mai 24
Neuhauser	Réelle	Extrapolée	Juin 2024 = Mai 2024
Négoce by InVivo	Réelle	Réelle	
Soufflet Agriculture France	Mixte	Extrapolée	Mai/Juin 24 = Mai/Juin 23
Soufflet Agriculture INT	Mixte	Extrapolée	Avril/Mai/Juin 24 = Avril/Mai/Juin 23
AIT Ingrédients	Mixte	Extrapolée	Juin 24 = mai 24
Biotechnologies	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Juin 23
Vigne	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Juin 23
Holding	Extrapolée	Extrapolée	Deux méthodes d'extrapolation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cas 1 : Présence de données sur les années précédentes -&gt; Mois N = Mois N-1</li> <li>• Cas 2 : Manque de données -&gt; Mois N = moyenne des mois disponibles sur l'année N</li> </ul>
TERACT	Mixte	Extrapolée	Extrapolation sur l'ensemble des données manquantes (sur plusieurs mois) Méthode d'extrapolation : Mois N = Mois N-1
Bioline (Logistiques)	Mixte	Extrapolée	Mois N = Mois N-1 Pour le mois de mai, extrapolation uniquement sur le site de Huningue
Bioline (Agrosciences)	Mixte	Extrapolée	Deux méthodes d'extrapolation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mois N = Mois N-1</li> <li>• Mois N = moyenne des mois disponibles sur l'année N</li> </ul>
Bioline (Phyteurop)	Mixte	Extrapolée	Deux méthodes d'extrapolation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Électricité : Données CSR</li> <li>• GPL, mai/juin : Données CSR</li> </ul>
Bioline (Semence)	Réelle	Extrapolée	Deux méthodes d'extrapolation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mois N = Mois N-1</li> <li>• Mois N = Mois N-1*(1 - taux de variation sur la conso cumulée 2024 à fin mai (+ 8 %))</li> </ul>
Bioline (Fertiline)	Mixte	Extrapolée	Deux méthodes d'extrapolation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mois N = Mois N-1</li> <li>• Mois N = moyenne des mois disponibles sur l'année N</li> </ul>
Cordier	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Mai 24
Carburant	Extrapolé sur l'année		France : valeur N-1 International : retour métiers
Fluides frigo	Pas d'extrapolation		
DCO	Valeur N-1		

Tableau de synthèse des règles d'extrapolation pour les consommations d'eau :

Divisions	Mai 24	Juin 24	Méthode d'extrapolation
Malteries Soufflet	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents
UMG	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents
Moulins Soufflet	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents
Neuhauser	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents
Négoce by InVivo	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents
Soufflet Agriculture	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents
Ingrédients	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents
Soufflet Vigne	Réelle	Réelle	
Holding	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents
TERACT	Réelle	Réelle	
Bioline	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents
Cordier	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents

Tableau de synthèse des règles d'extrapolation pour les volumes de déchets :

Divisions	Mai 24	Juin 24	Méthode d'extrapolation
Malteries Soufflet	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents
UMG	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents
Moulins Soufflet	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents
Neuhauser	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents
Négoce by InVivo	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents
Soufflet Agriculture	Extrapolée	Extrapolée	Mois N = Mois N-1
Ingrédients	Réelle	Réelle	CSR sur la période 07/2023 > 06/2024
Soufflet Vigne	Réelle	Réelle	
Holding	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents
TERACT	Réelle	Extrapolée	Gamm vert, Jardiland,+ Noé,Bio&Co, deux plateformes logistiques (Verrières en Anjou + Montbartier), reprise des données de Juin 2023 sur Juin 2024. Boulangerie Louise (64 sites) moyenne pour Mai et juin 2024 Grand Marché la Marnière : Juin 2024 = moyenne des 11 mois précédents
Bioline	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents
Cordier	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = moyenne des 11 mois précédents

Tableau de synthèse des règles d'extrapolation pour les heures travaillées :

<b>Divisions</b>	<b>Mai 24</b>	<b>Juin 24</b>	<b>Méthode d'extrapolation</b>
Malteries	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Juin 23
UMG	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Juin 23
Moulins Soufflet	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Juin 23
Neuhauser	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Juin 23
Négoce by InVivo	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Juin 23
Soufflet Agriculture	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Juin 23
AIT Ingrédients	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Juin 23
Biotechnologies	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Juin 23
Vigne	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Juin 23
Holdings	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Juin 23
TERACT	Réelle	Réelle	
Bioline	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Juin 23
Cordier	Réelle	Extrapolée	Juin 24 = Juin 23

## 6.4 Synthèse des indicateurs de reporting extra-financier

Thème		Unité	2022/ 2023	2023/ 2024	2023/2024 Hors UMG <sup>(a)</sup>	Évolution % <sup>(b)</sup>	Commentaires
<b>Environnement</b>							
							
Carbone	Émissions de gaz à effet de serre Scope 1 <sup>(a)</sup>	tCO <sub>2</sub> eq	246 792	398 491	239 830	- 3 %	
	Émissions de gaz à effet de serre Scope 2 <sup>(a)</sup>	tCO <sub>2</sub> eq	100 735	130 027	90 946	- 10 %	
	Émissions de gaz à effet de serre Scopes 1 et 2 <sup>(a)</sup>	tCO <sub>2</sub> eq	347 527	528 518	330 776	- 4,7 %	Le recul des émissions de GES est le fait d'actions intégrées au plan de sobriété du Groupe et d'amélioration des facteurs d'émission.
Ressources	Consommation d'eau en valeur absolue <sup>(a)</sup>	m <sup>3</sup>	10 346 588	14 806 817	10 012 012	- 3,2 %	Le recul de la consommation d'eau est la conséquence des variations de production et de l'amélioration du pilotage.
	Part des déchets valorisés	%	89 %		89 %	-	Les actions menées stabilisent un bon résultat
Sols et écosystèmes	Tonnage de matières premières agricoles issues de productions durables collecté par Soufflet Agriculture	Millions de tonnes	0,9		1,2	+ 37 %	La progression des volumes est la conséquence positive des actions d'INVIVO dans ses différentes activités pour répondre à ses engagements RSE et aux demandes clients
	Tonnes de blé issues de filières durables achetées par Moulins Soufflet	Tonnes	434 440		481 509	+ 11 %	
	Tonnes d'orge brassicole issues de filières durables achetées par Malt.S.	Tonnes	853 435		1 051 470	+ 23 %	

Thème		Unité	2022/ 2023	2023/ 2024	2023/2024 Hors UMG <sup>(a)</sup>	Évolution % <sup>(b)</sup>	Commentaires
Sols et écosystèmes	Volume de vin acheté issu de production durable	Hectolitres	461 791		225 927	- 51 %	Achats coop de l'Union = 182 210 hl Achats coop hors Union = 43 717 hl Très fort ralentissement de l'activité Achats très importants l'année précédente à destocker
	<b>Social</b>						
Effectif	Taux de turnover	%	19		18	- 6 %	Le turn over se réduit notamment du fait de la fin de l'intégration de Soufflet.
	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	Nb	16,79	15,31	16,17	- 4 %	En lien avec la politique #AllSafeTogether, la performance s'améliore du fait des actions mises en œuvre dans l'ensemble des métiers. Les variations de périmètres ne permettent pas une comparaison brute.
Taux de gravité des accidents de travail avec arrêt	Nb	1,15	0,79	0,85	- 26 %		
Dévelop- pement professionnel	Part de l'effectif ayant bénéficié d'une formation	%	86		71	- 17 %	
	Nombre d'heure de formation par collaborateur formé.	Nb	14		21	+ 50 %	
QVT	Part des collaborateurs éligibles ayant bénéficié du télétravail	%	72		82	+ 14 %	Lié à l'augmentation de la part des salariés éligibles.
Diversité, équité, inclusion	Part de femmes parmi les effectifs	%	46		43	- 7 %	
	Part de femmes parmi les effectifs cadres	%	41		42	+ 2,5 %	
	Part de femmes parmi les effectifs dirigeants	%	25		22	- 12 %	Départ d'une femme cadre dirigeante
	Part des collaborateurs porteurs de handicap	%	3		3		Pas d'évolution sur cet effectif à date

Thème		Unité	2022/ 2023	2023/ 2024	2023/2024 Hors UMG <sup>(a)</sup>	Évolution % <sup>(b)</sup>	Commentaires
<b>Sociétal</b>							
							
Offre à impact positif	Part du chiffre d'affaires généré par des offres à impact positif/ CA Global	%	16 %	27 %	25 %	+ 58 %	Une meilleure appropriation des méthodes en place et un élargissement de périmètre sont associées à la progression
	Part du chiffre d'affaires généré par des offres à impact positif/ CA périmètre considéré	%	21 %	39 %	38 %	+ 81 %	
Offre adaptée aux besoins de nos filières	Nombre d'agriculteurs engagés en démarche de filière durable Semons du sens par l'action d'InVivo	Nb	10 993		15 562	+ 42 %	L'accroissement du nombre de filières responsables et des volumes pour ces dernières, entraîne une augmentation mécanique du nombre d'agriculteurs partenaires.
Achats responsables	Part des fournisseurs des catégories prioritaires ayant signé la charte RSE fournisseurs	%	NC		23 %		
Achats responsables	Taux de CA couvert par l'évaluation RSE par rapport au CA global du périmètre	%	15 %		34 %	+ 127 %	Ces progressions importantes sont le fait d'un élargissement de périmètre N/N-1 et d'une extension de période considérée : en 2022/2023 les achats responsables avaient été en test sur 6 mois seulement.
	Taux de fournisseurs (> 150 k€) ayant fait l'objet d'une évaluation RSE	%	12 %		36 %	+ 200 %	
	Taux de fournisseurs évalués par EcoVadis ayant un niveau de maturité RSE avancé	%	NC		44 %		

(a) Pour quelques indicateurs nous avons pu avoir accès aux données du nouveau périmètre UMG et pouvons faire état de l'incidence.

(b) Toutes les mesures d'évolutions sont calculées sur des données à périmètre hors UMG qui sera intégrée pleinement à compter de l'exercice 24/25.

## 6.5 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI)



**BUREAU VERITAS CERTIFICATION**  
1 place Zaha Hadid  
92400 COURBEVOIE  
Société par Actions Simplifiée  
RCS Nanterre – 399 851 839

### Rapport de vérification de la déclaration de performance extra-financière

La déclaration de performance extra-financière revus concerne l'exercice clos le 30 juin 2024.

#### Demande, Responsabilité et Indépendance

Suite à la demande qui nous a été faite par InVivo Group et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, nous avons effectué la vérification de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) relative à l'exercice clos le 30/06/2024 publiée dans le rapport de gestion de InVivo Group, en tant qu'organisme tiers indépendant (x tierce partie x). Accréditation Cotrac validation/vérification, N° 3-2347, liste des sites et portée disponibles sous [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

#### Il appartient au Conseil d'administration

- ✓ D'établir et publier une DPEF conforme en référence aux articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce français,
- ✓ De préparer la DPEF conformément aux procédures de reporting établies par la société, ci-après nommées « les procédures de reporting ».
- ✓ De mettre en les contrôles internes nécessaires à la production d'informations exemptes d'anomalies significatives
- ✓ La DPEF sera disponible sur le site internet de la société ainsi qu'une synthèse des « procédures de reporting ».

Il nous appartient de conduire les travaux de vérification de la DPEF qui nous permettent de formuler un avis motivé et une conclusion quant à :

- ✓ La conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- ✓ La sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 ;

Nous avons conduit les travaux de vérification de la DPEF de manière impartiale et indépendante, en conformité avec les pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante et en application du Code Ethique et de nos procédures internes appliqués par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas Certification.

#### Nature et étendue des travaux

Pour délivrer l'avis motivé sur la conformité de la DPEF et l'avis motivé sur la sincérité des informations fournies, nous avons effectué nos travaux de vérification conformément aux articles A.225-1 à A.225-4 du Code de commerce et à notre méthodologie définie dans le document « GPC1- programme de vérification de la déclaration de performance extra-financière, pour la vérification de la DPEF », notamment :

- ✓ Nous avons pris connaissance du périmètre consolidé devant être considéré pour l'établissement de la DPEF, tel que précisé dans l'article L.233-18 du code de commerce. Et nous sommes assurés que la DPEF couvre l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre consolidé et précise les restrictions de périmètre pour chaque indicateur ;
- ✓ Nous avons collecté des éléments de compréhension relatifs aux activités de la société, au contexte dans lequel la société évolue, et aux conséquences sociales et environnementales de ses activités ;
- ✓ Nous avons pris connaissance du contenu de la DPEF et vérifié qu'elle intègre les éléments de l'article R.225-105 du code de commerce :
  - La présentation du modèle d'affaires de la société ;



- La description des principaux risques liés à l'activité de la société, pour chaque catégorie d'information mentionnée au III de l'article L.225-102-1, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques appliquées par la société, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques identifiés ;
- Les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et si pertinent au regard des principaux risques les informations prévues au II de cet article ;
- ✓ Nous avons examiné le dispositif de l'entreprise pour passer en revue les conséquences de ses activités telles que listées au III de l'article L.225-102-1, identifier et hiérarchiser les risques afférents ;
- ✓ Nous avons identifié les informations manquantes ainsi que les informations omises sans que soient fournies d'explications ;
- ✓ Nous avons vérifié que les informations omises relatives aux risques principaux identifiés font l'objet, dans la DPEF, d'une explication claire et motivée des raisons justifiant cette omission ;
- ✓ Nous nous sommes assurés de la mise en place par la société de processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations mentionnées dans la DPEF. Nous avons examiné les procédures de reporting au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible, exhaustivité et neutralité, et le cas échéant, en tenant compte des bonnes pratiques professionnelles issues d'un référentiel sectoriel ;
- ✓ Nous avons identifié les personnes qui au sein de la société, sont en charge de tout ou partie du processus de reporting et nous avons mené des entretiens auprès de certaines de ces personnes ;
- ✓ Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- ✓ Nous avons apprécié par échantillonnage la mise en œuvre des « procédures de reporting », notamment les processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations ;
- ✓ Pour les données quantitatives<sup>1</sup> que nous avons considérées comme étant les plus importantes, nous avons :
  - Réalisé une revue analytique des données et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées ;
  - Sélectionné un échantillon d'entités<sup>2</sup> contributives dans le périmètre de consolidation, en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées de la société, de leur implantation et des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices ;
  - Réalisé des tests de détails sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des « procédures de reporting », à rapprocher les données des pièces justificatives, à vérifier les calculs et la cohérence des résultats ;
  - L'échantillon sélectionné représente un taux de couverture de 41% des effectifs, entre 20% et 39% des valeurs reportées pour les informations environnementales et entre 38% et 61% pour les informations sociales testées ;
- ✓ Pour les informations qualitatives que nous avons estimées les plus importantes, nous avons consulté des sources documentaires et, conduit des entretiens avec les personnes en charge de leur rédaction ;
- ✓ Nous avons examiné la cohérence des informations mentionnées dans la DPEF.

<sup>1</sup> Informations sociales : Part de femmes parmi les effectifs ; Part de femmes parmi les effectifs cadres ; Part de femmes parmi les effectifs dirigeants ; Taux de turn over ; Part des collaborateurs ayant un handicap ; Part des collaborateurs dignes ayant bénéficié du télétravail ; Part de l'effectif ayant bénéficié d'une formation ; Nombre d'heure de formation par collaborateur formé ; Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt ; Taux de gravité des accidents de travail avec arrêt

Informations environnementales : Consommation d'eau en valeur absolue ; Part des déchets valorisés ; Emissions de gaz à effet de serre scope 1 ; Emissions de gaz à effet de serre scope 2 ; Emissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2 ; Emissions de gaz à effet de serre scope 3 (Maltaria Soufflet / Maltaria Soufflet + UMG)

Informations sociales : Part du chiffre d'affaires généré par des offres à impact positif / CA Global ; Part du chiffre d'affaires généré par des offres à impact positif / CA périmètre considéré ; Taux de CA couvert par l'évaluation RSE par rapport au CA global du périmètre ; Taux de fournisseurs (> 100 k€) ayant fait l'objet d'une évaluation RSE ; Taux de signature Fts Chartre RSE Métier ;

<sup>2</sup> Test de détails réalisés sur des entités implantées en France, les entités choisies varient en fonction du périmètre de l'information et représentent les entités les plus contributives de chaque indicateur



- ✓ Nos travaux ont été conduits entre la date cible de début et la signature de notre rapport sur une durée d'environ deux semaines, par une équipe de deux vérificateurs. Nous avons conduit une trentaine d'entretiens avec des personnes en charge du reporting lors de cette mission.

**Observations sur les procédures de reporting ou le contenu de certaines informations**  
Sans remettre en cause les conclusions ci-dessous, nous exprimons les observations suivantes :

- ✓ Compte tenu des variations de périmètre en fonction des indicateurs, l'attention est attirée sur la non-comparabilité des informations publiées
- ✓ Le périmètre de reporting de la DPEF ne couvre pas encore la totalité du périmètre consolidé, notamment les sites à l'étranger, il convient de poursuivre l'effort de couverture à l'ensemble du périmètre

#### **Avis motivé et conclusion**

##### **Conclusion sans réserve**

Sur la base de nos travaux de vérification, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de la déclaration de performance extra-financière Aux dispositions de l'article R.225-105 et la sincérité des informations présentées

Courbevoie, le 30 septembre 2024

Pour Bureau Veritas Certification

Samuel Duprieu  
Président







**invivo**

**Retrouvez-nous  
sur notre  
site internet  
et nos réseaux  
sociaux :**

**[invivo-group.com](https://www.invivo-group.com)**

